
Pauvreté des enfants au niveau local

Cartographie communale et leviers politiques

Pauvreté des enfants au niveau local

Cartographie communale et leviers politiques

COLOPHON

TITRE	<p>Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques Deze publicatie bestaat in het Nederlands onder de titel : Kinderarmoede en het lokale niveau. De gemeenten in kaart - Hefbomen voor het beleid Une édition de la Fondation Roi Baudouin Rue Brederode 21 - 1000 Bruxelles</p>
AUTEURS	<p>Willy Lahaye, Isabelle Pannecoucke et Florian Sansen - CERIS, Université de Mons</p>
COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN	<p>Françoise Pissart, directrice Quentin Martens, coordinateur de projet Sophie Wustefeld, coordinatrice de projet (à partir du 15/01/2019) Ann Vasseur, programme management Nathalie Troupée, collaboratrice de projet et gestion de connaissance</p>
CONCEPTION GRAPHIQUE	<p>Salutpublic</p>
MISE EN PAGE	<p>Trinôme</p>
PRINT ON DEMAND	<p>Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be</p>
Dépôt légal	<p>D/2848/2019/16</p>
Numéro de commande	<p>3677</p> <p>octobre 2019</p> <p>Avec le soutien de la Loterie Nationale</p>

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Synthèse	9
Samenvatting	13
Introduction	17
1. Implications de la pauvreté infantile.....	17
2. Causes de la pauvreté infantile.....	19
3. Collaborer entre domaines de compétence et à différents niveaux de pouvoir.....	21
Partie 1 - Cartographie de la pauvreté infantile	23
1. Chiffres généraux.....	23
2. Indicateurs pertinents de pauvreté infantile.....	24
Indicateurs directs.....	24
Indicateurs indirects.....	25
3. Différenciation régionale et communale.....	25
4. Indicateurs de référence.....	28
4.1. Le Kansarmoede Index en Flandre.....	29
4.2. La part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail.....	29
4.3. Les revenus moyens par déclaration.....	30
4.4. Les types de ménages en Belgique - focus sur les ménages monoparentaux.....	30
4.5. La part de ménages vivant dans un logement public social.....	31
4.6. Les bénéficiaires d'un Revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (eRIS) en charge d'un ménage.....	32
5. Résultats : regards multiples sur la pauvreté infantile.....	33
5.1. Indicateur du risque de déprivation infantile, le Kansarmoede Index.....	33
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	34
Position des communes en fonction du pourcentage de déprivation infantile.....	35
En synthèse.....	35
5.2. Indicateur de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail.....	36
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	36
Position des communes en fonction de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail.....	38
• La Flandre.....	38
• La Wallonie.....	39
• Région de Bruxelles-Capitale.....	40
En synthèse.....	40
5.3. Indicateur du revenu moyen par habitant.....	41
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	41
Position des communes en fonction des revenus moyens par habitant.....	43
• La Flandre.....	43
• La Wallonie.....	44
• Région de Bruxelles-Capitale.....	45
En synthèse.....	45

5.4. Indicateur du pourcentage de familles monoparentales	45
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	46
Position des communes en fonction du pourcentage de familles monoparentales	48
• La Flandre.....	48
• La Wallonie	49
• Région de Bruxelles-Capitale	49
En synthèse	50
5.5. Indicateur du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux.....	50
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	50
Position des communes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux.....	53
• La Flandre.....	53
• La Wallonie	54
• Région de Bruxelles-Capitale	55
En synthèse	55
5.6. Indicateur du pourcentage de bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration sociale ou équivalent en charge d'un ménage.....	55
Statistiques descriptives régionales et cartographie.....	56
Position des communes en fonction du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s).....	58
• La Flandre.....	58
• La Wallonie	59
• Région de Bruxelles-Capitale	60
En synthèse	60
6. Conclusion.....	60
Partie 2 - Leviers locaux.....	63
1. Contexte	63
2. Méthodologie.....	64
3. Analyse des leviers locaux	67
3.1. Principes de la politique générale de lutte contre la pauvreté.....	67
3.2. Domaines d'action/compétences.....	71
3.3. La participation des enfants comme levier transversal.....	89
4. Conclusion	90
Annexes.....	93
Bibliographie.....	105

AVANT-PROPOS

Les enfants représentent 21 % de la population et 100 % de notre avenir. Or, on sait qu'un enfant qui grandit dans un milieu précarisé a une forte probabilité de devenir à son tour un père ou une mère vivant dans la pauvreté. S'il ne reçoit aucun soutien, le développement de ses propres enfants sera freiné dès leur plus jeune âge par les contraintes que les privations imposent. Quand on sait qu'en Belgique plus d'un enfant sur six vit dans la pauvreté et qu'il faut en moyenne cinq générations pour que cette reproduction soit cassée, on réalise quel gâchis, quelle perte de talents et quel coût cela représente pour la société.

Nous savons à quel point cette situation de pauvreté impacte tous les volets de l'existence d'un enfant, de son alimentation à son développement émotionnel et intellectuel en passant par son épanouissement culturel et social. Par exemple, à quatre ans, un enfant issu d'une famille pauvre maîtrise en moyenne deux fois moins de mots qu'un enfant issu d'un milieu favorisé, ce qui ralentira son apprentissage ultérieur de la lecture. Cela démontre l'importance de faire de ces jeunes enfants un public prioritaire. Les moyens engagés sur ce terrain doivent être considérés comme un investissement et non un coût.

Les élus et élus communaux sont bien placés pour agir. Ils connaissent les réalités de leur commune et sont proches de leurs concitoyens. C'est d'ailleurs généralement ce qui leur plaît : le fait de pouvoir agir directement, et très concrètement, sur les conditions de vie de leurs administrés, au plus près de leurs besoins, et dans leur quotidien. De plus, ils ont dans leurs compétences, en complément des politiques structurelles menées aux niveaux fédéral, communautaire et régional, des leviers variés et efficaces pour faire reculer cette pauvreté infantile et en réduire les conséquences sur leur vie future.

Il n'y a pas une seule manière de procéder, mais plusieurs, qui toutes ont leur utilité. Les communes peuvent agir « globalement » ou de manière « ciblée » : financer une structure ou un projet, prêter des locaux, mettre en place ou faciliter un dispositif, etc. Elles peuvent soutenir des initiatives existantes, encourager le changement de pratiques, rendre les services plus accessibles, encourager la mixité sociale, mieux informer.

Le travail de cartographie commandé par la Fondation Roi Baudouin à l'Université de Mons et ses divers indicateurs de pauvreté infantile, commune par commune, nous rappellent que cette pauvreté est inégalement répartie sur le territoire. Elle prend des formes différentes et est plus présente dans les grandes villes. Cette problématique concerne l'ensemble des élus. Si nous savons que la pauvreté ne touche pas toutes les régions ni toutes les communes avec la même intensité, nous savons aussi qu'elle existe partout.

Willy Lahaye, Isabelle Pannecoucke et Florian Sansen démontrent en outre que pour s'attaquer à la pauvreté des enfants, c'est précisément de transversalité dont on a besoin. Il faut décloisonner, ouvrir, faire preuve de créativité, d'imagination, de coopération. On ne lutte pas contre la pauvreté infantile en actionnant un seul levier : ce combat exige une réflexion transversale, une large collaboration impliquant une approche intégrée et mobilisant les diverses compétences communales, ainsi que la coordination des différents acteurs de terrain, afin de toucher toutes les familles.

Cette dynamique d'une approche intégrée exige une réelle collégialité et confère au bourgmestre un rôle particulier. Poursuivre, renforcer ou renouveler des dispositifs existants exige de la détermination. Imaginer et initier de nouvelles politiques nécessite de l'énergie créatrice. Les nombreux exemples décrits dans cette publication montrent que c'est possible.

SYNTHÈSE

Pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, on reconnaît qu'il est nécessaire d'investir dans l'accès de tous les enfants à des services de qualité, et ce, dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la Fondation Roi Baudouin s'implique depuis de nombreuses années dans cette thématique.

À la suite de l'étude de Guio et Vandenbroucke (2018) sur la déprivation qui touche spécifiquement les enfants en Belgique, la présente étude vise à identifier les facteurs de risque de déprivation infantile que les élus et élues peuvent observer dans leurs communes, ainsi que les leviers à leur disposition pour combattre cette déprivation. Ainsi, l'étude comporte deux parties : la première présente six indicateurs, directs et indirects, correspondant à des facteurs de risque de déprivation pour les enfants, ainsi que la cartographie au niveau communal. La seconde partie propose neuf leviers d'action que les pouvoirs communaux peuvent activer pour lutter contre la déprivation des enfants et les illustre par des initiatives qui ont cours dans toute la Belgique.

Les indicateurs choisis par l'équipe de recherche pour évaluer le risque de pauvreté infantile dans les différentes communes belges correspondent, d'une part, au Kansarmoede Index, le seul indicateur direct dont elle a pu disposer, mais qui n'existe que pour la Flandre, et d'autre part, à des facteurs qui indiquent le risque de pauvreté de façon indirecte, comme le logement, les revenus et les types de ménages. En effet, l'étude de Guio et Vandenbroucke avait établi que vivre dans un foyer sans emploi augmente significativement le risque de pauvreté des enfants en Belgique, tout comme le fait de vivre dans une famille monoparentale. Les cartes proposées pour chaque indicateur sont donc complémentaires. Notons que certains indicateurs peuvent renvoyer à une double connotation et doivent donc être utilisés avec précaution : l'indicateur relatif aux logements sociaux peut dénoter tant une présence importante de familles à risque de pauvreté qu'une politique proactive de lutte contre ce risque de la part de la commune, celle-ci veillant à ce que toutes les familles aient accès à un logement décent.

Sur la base des indicateurs utilisés pour la réalisation de la cartographie, il apparaît que la Flandre présente un risque de pauvreté infantile bien plus faible que les deux autres régions du pays, et ce, quel que soit l'indicateur pris en compte. À l'inverse, tous les indicateurs signalent que les enfants bruxellois courent le plus grand risque de pauvreté. La Wallonie, elle, présente des taux proches de la moyenne nationale. Cette classification se précise par l'analyse communale. On constate que ce sont les communes urbanisées et les grandes villes qui présentent des pourcentages élevés dans chaque indicateur, alors que les communes résidentielles et rurales sont plus épargnées par le phénomène. La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, permet d'affiner encore l'observation des phénomènes qui entraînent la pauvreté infantile : en effet, bien qu'elle ait la taille d'une grande ville, les indicateurs de risque de pauvreté infantile ne sont pas homogènes sur l'ensemble de son territoire. Une nette différence s'observe, par exemple, entre les communes résidentielles du sud-est, où les enfants sont mieux protégés contre la pauvreté, et les communes au passé industriel du Canal et de Bruxelles-Ville.

La première partie permet ainsi d'éclairer la question de la pauvreté infantile en Belgique au niveau local sous différents axes et pointe l'intérêt de créer des outils de mesure précis permettant d'élargir le champ de l'évaluation et de la recherche dans ce domaine.

Dans la deuxième partie de l'étude, l'équipe de recherche propose neuf leviers d'action à activer par les pouvoirs communaux : la garde d'enfants, le soutien à la parentalité, l'extrascolaire, l'enseignement, le logement, les revenus, l'emploi et la santé. Elle met également en évidence deux principes directeurs de l'action au niveau local et un levier transversal auquel porter attention.

Les deux principes sont l'accès effectif aux droits et services pour les familles en situation de pauvreté et l'évaluation continue de ces services. Le premier principe requiert une approche transversale et la coordination des intervenants et intervenantes des différents services. L'équipe de recherche a systématiquement pris en compte cinq seuils indicatifs du degré d'accès aux droits pour les différents leviers : leur disponibilité, leur convivialité, leur « compréhensibilité », leur « abordabilité », la disponibilité de l'offre. Pour garantir l'accès au droit, celui-ci peut tantôt être automatisé, lorsqu'il s'agit par exemple d'allocations ou d'accès au remboursement de soins, tantôt être facilité par des mesures proactives, destinées à évaluer la part de ménages qui n'ont pas recours aux services auxquels ils ont droit, et par des mesures « d'outreach », les services allant vers les familles qui pourraient bénéficier de leur aide, mais n'y ont pas recours pour diverses raisons. Quant à l'évaluation de la qualité des dispositifs, elle est indispensable pour améliorer en permanence l'impact positif des services octroyés aux personnes les plus précarisées.

Le levier transversal, quant à lui, concerne la participation des enfants à leur environnement et aux services qui les accueillent. Ce levier est encore trop peu activé, alors qu'il permet non seulement de mieux identifier les besoins des familles qui se trouvent dans des situations complexes, mais aussi de renforcer la confiance et les compétences des enfants à qui l'occasion de participer est donnée.

Voici les huit autres leviers mis en évidence par l'étude :

1. La garde d'enfants - De nombreux parents en situation de pauvreté n'ont recours ni aux crèches, ni aux garderies, ni aux activités extrascolaires auxquelles les autres enfants accèdent. Cela s'explique à la fois par une méconnaissance de ces services, par leur coût et par leur faible disponibilité. Or, les études montrent que ces services sont importants tant pour les enfants - qui y gagnent en autonomie et en sociabilité - que pour leurs parents, car devoir prendre soin d'enfants en bas âge est souvent un frein à la reprise d'un emploi ou d'une formation. L'accès aux services de garde d'enfants est facilité par la mise en réseau des institutions qui s'adressent aux publics précarisés.

2. L'enseignement - Les communes peuvent intervenir sur trois aspects liés à l'enseignement : ses coûts réels, l'accompagnement des familles et l'intégration de l'école dans le tissu social communal. Malgré la gratuité officielle de l'enseignement en Belgique, de nombreux coûts annexes à la scolarité peuvent entraver le parcours des élèves en situation de pauvreté. Afin de réduire ces coûts, de nombreuses communes ont déjà mis en place divers systèmes en faveur des publics les plus précarisés. De plus, l'école est un lieu de socialisation qui gagne à créer des collaborations avec les divers acteurs communaux. Bien que cela ne soit pas sa mission première, certaines mesures facilitent la mise en relation des familles, via l'école, avec d'autres institutions pouvant leur offrir des services (Kind en Gezin ou l'ONE, les CPAS, les écoles de devoirs ou l'offre d'activités extrascolaires, les cours de langue, etc.).
3. L'outil extrascolaire - Tout comme la garde d'enfants, les activités extrascolaires permettent non seulement à l'enfant de se développer personnellement et socialement, mais elles permettent aussi aux parents de disposer de temps pour leurs activités professionnelles, administratives et personnelles. Dans le cas de ce levier également, les communes peuvent avoir un impact sur les coûts, la visibilité de l'offre et la mise en réseau des acteurs et actrices locaux.
4. Soutien aux familles et à la parentalité - Offrir une attention particulière à l'accompagnement et au soutien parental des familles précarisées permet de limiter les conséquences négatives de la pauvreté sur le développement des enfants. À cet égard, l'étude montre qu'il est important d'intégrer les parents de manière participative dans les divers services. Par exemple, soutenir les lieux de rencontre parents-enfants, notamment en garantissant un nombre de places suffisant pour tous, c'est favoriser le tissage de relations parentales stables et rompre l'isolement social des familles en situation de précarité.
5. Santé - En matière de santé, l'action des communes peut porter sur deux paramètres : l'accessibilité des soins et le soutien financier. Ce dernier vise bien entendu les subsides directs. En ce qui concerne les soins qui ne sont pas totalement remboursés par les mutuelles, par exemple, il peut s'orienter vers des actions de prévention, notamment en matière d'alimentation. De ce point de vue, les mesures peuvent être très variées et prendre place dans différents lieux à l'échelle locale : offre de repas sains dans les écoles, soutien à des jardins partagés, aux banques alimentaires, etc. La prévention peut aussi porter sur l'accompagnement des familles, comme dans les projets de soutien périnatal des femmes en situation de précarité.
6. Logement - Les communes peuvent jouer un rôle efficace pour rendre le droit au logement effectif pour les familles en situation de précarité. Pour les familles qui habitent sur leur territoire, elles peuvent veiller à l'existence d'une offre suffisante de logements sociaux, de logements d'urgence pour l'accueil de personnes sans-abri ou de logements de transit. En matière d'énergie, les communes peuvent agir sur le coût à travers des primes ou des tarifs préférentiels, mais aussi en favorisant l'augmentation de la part de logements sociaux à basse consommation d'énergie.

7. Travail - Une approche intégrale, qui prend en compte à la fois la question de l'emploi et du bien-être des parents en situation de précarité, permet de mieux répondre aux besoins de leurs enfants. Pour ce faire, la collaboration des communes avec les services de transports publics, les agences pour l'emploi (Actiris, le VDAB ou le Forem) et leurs CPAS sont une clé de succès. Les communes peuvent également créer de l'emploi, en particulier dans les secteurs recourant à de la main-d'œuvre peu qualifiée, que ce soit via des entreprises d'insertion sociale, l'économie de services au niveau local, etc.

8. Revenus - Les communes disposent de plusieurs outils leur permettant d'augmenter les revenus des personnes les plus précarisées sur leur territoire : elles peuvent augmenter leur soutien au CPAS, accorder des aides financières pour certaines thématiques ou dans certaines situations ou adapter les impôts qu'elles prélèvent en fonction de différents critères en faveur des familles en situation de pauvreté.

Sans négliger l'importance essentielle que peuvent exercer les politiques structurelles sous l'impulsion des niveaux régional et fédéral, l'ensemble des leviers présentés démontre que les communes ont un rôle central à jouer dans la lutte contre la pauvreté des enfants. Le point de départ des nombreuses illustrations recensées dans cette recherche pour les différents leviers est le même : rendre les citoyens et citoyennes précaires acteurs et non victimes de leur situation. C'est la raison pour laquelle leur participation est un point crucial dans les politiques menées.

SAMENVATTING

Het is bekend: om de cyclus van generatiearmoede te doorbreken moet men werken aan de toegankelijkheid van kwaliteitsdiensten voor alle kinderen, vanaf hun prille kindertijd. Daarom zet de Koning Boudewijnstichting zich al jaren in voor dit thema.

In het zog van de studie van Guio en Vandenbroucke (2018) over de deprivatie die met name de kinderen in België in het algemeen treft, is het de ambitie van deze studie om de risicofactoren voor deprivatie bij kinderen in de gemeenten aan te wijzen. Verkozen beleidsmakers kunnen hier nagaan hoe het er in hun gemeente voor staat. We overlopen ook de hefboomen waarover zij beschikken om deprivatie bij kinderen te bestrijden. Dit rapport bestaat dan ook uit twee delen: in deel 1 bekijken we zes directe en indirecte indicatoren die risicofactoren blootleggen voor deprivatie bij kinderen, en reiken we kaarten aan die de kinderarmoede op gemeentelijk niveau in beeld brengen. In deel 2 beschrijven we de hefboomen die de gemeentelijke overheden kunnen activeren in de strijd tegen deprivatie bij kinderen. We illustreren die met initiatieven die momenteel lopen, over heel België.

De indicatoren die het onderzoeksteam selecteerde om het risico op kinderarmoede te evalueren in de Belgische gemeenten, komen deels overeen met de Kansarmoede Index, de enige directe indicator waarover we beschikken; hij bestaat overigens alleen in Vlaanderen. Er zijn daarnaast ook factoren die het armoederisico op indirecte wijze aangeven, zoals huisvesting, het inkomen en het gezinstype. Zo stelden Guio en Vandenbroucke in hun onderzoek vast dat leven in een gezin waar niet wordt gewerkt, het risico op kinderarmoede in België aanzienlijk doet toenemen, net zoals leven in een eenoudergezin. De kaarten die voor elke indicator werden gemaakt vullen elkaar aan. We wijzen erop dat bepaalde indicatoren op twee manieren ‘gelezen’ kunnen worden, en dus met de nodige omzichtigheid moeten worden gebruikt: de indicator over de sociale huisvesting kan zowel wijzen op een aanzienlijk aantal gezinnen die een risico op armoede lopen, als op een proactief beleid van een gemeente die strijd levert tegen dit risico en die erover wil waken dat alle gezinnen toegang hebben tot een decente woning.

Het risico op kinderarmoede is in Vlaanderen aanzienlijk lager dan in de andere twee gewesten van het land. Dat geldt voor elke indicator. Daartegenover staat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, waar volgens alle indicatoren kinderen het grootste risico op armoede lopen. De percentages in Wallonië benaderen dan weer het nationale gemiddelde. Deze classificatie wordt in dit onderzoek gedetailleerd uitgewerkt door een analyse op gemeentelijk niveau. Daaruit blijkt dat de verstedelijkte gemeenten en de grote steden voor elke indicator hoge percentages aan de dag leggen, terwijl de residentiële en landelijke gemeenten meer gespaard blijven van het fenomeen kinderarmoede. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest kunnen we onze observaties van de fenomenen die kinderarmoede met zich meebrengen nog verfijnen: hoewel het hier gaat om een grote stad, zijn de indicatoren die wijzen op het risico op kinderarmoede niet homogeen voor het grondgebied als geheel. Zo is er een duidelijk verschil tussen de residentiële gemeenten in het zuidoosten, waar kinderen beter zijn beschermd tegen

armoede, en de residentiële gemeenten met een industrieel verleden in de Brusselse kanaalzone en Brussel-Stad.

In het eerste deel lichten we het vraagstuk van de kinderarmoede in België toe. We doen dat op lokaal niveau en gebruiken diverse assen. Dit deel geeft aan hoe belangrijk het is om over nauwkeurige meetinstrumenten te beschikken, waardoor we het onderzoeksveld op dit domein kunnen verbreden.

In het tweede deel van de studie stelt het onderzoeksteam negen hefboomen voor die lokale besturen kunnen inzetten: kinderopvang, ouderondersteuning, alles wat buitenschools is, onderwijs, huisvesting, inkomen, werk, gezondheid. Hieruit komen ook twee leidende principes naar voren voor acties op het lokale niveau én een transversale hefboom die aandacht verdient.

De twee principes zijn: reële toegang tot de rechten en diensten voor de gezinnen in armoede, en een permanente evaluatie van de diensten. De eerste leidraad vereist een transversale aanpak en de coördinatie van de hulpverleners in de diverse diensten. Het onderzoeksteam heeft systematisch gekeken naar vijf drempels die aangeven in welke mate mensen toegang hebben tot hun rechten, voor de diverse hefboomen: hun beschikbaarheid, gezelligheid, verstaanbaarheid, toegankelijkheid en het beschikbare aanbod. Om de toegang tot rechten te garanderen kan zo'n recht automatisch worden toegekend, bijvoorbeeld voor uitkeringen of de terugbetaling van de zorg. Er kunnen ook proactieve maatregelen worden genomen om op het spoor te komen van het aantal gezinnen die geen beroep doen op de diensten waar ze recht op hebben, en men kan outreachend werken: diensten gaan dan zelf naar de gezinnen toe die van hun hulp zouden kunnen genieten maar het niet doen, om een aantal redenen. Een evaluatie van de kwaliteit van de diensten is onmisbaar om op blijvende basis de positieve impact te verbeteren van de diensten waarop de meest achtergestelde personen een beroep kunnen doen.

De transversale hefboom betreft de participatie van kinderen aan de activiteiten in hun omgeving en aan de diensten die er voor hen zijn. Die hefboom wordt nog te weinig geactiveerd, terwijl je via deze weg niet alleen beter op het spoor kunt komen van de noden van gezinnen die in complexe situaties leven, maar ook het zelfvertrouwen en de vaardigheden van kinderen kunt versterken, als ze de kans krijgen om te participeren.

De belangrijkste hefboomen om lokaal actie te ondernemen:

1. Kinderopvang: veel ouders die in armoede leven doen geen beroep op crèches, opvangdiensten en buitenschoolse activiteiten waar andere kinderen wel aan meedoen. Dat komt zowel door een gebrek aan kennis van deze diensten als door de kosten en de manke beschikbaarheid. Studies tonen aan dat deze diensten belangrijk zijn, zowel voor de kinderen - die er autonoom en sociaal leren zijn - als voor hun ouders: moeten zorgen voor jonge kinderen zet vaak een rem op het hervatten van het werk of het volgen van een opleiding. Toegang tot opvangdiensten wordt gefaciliteerd door het doen netwerken van instellingen die zich richten tot mensen in armoede.

2. Onderwijs: wat onderwijs betreft kunnen gemeenten optreden rond drie facetten: de reële kosten, gezinsbegeleiding en de integratie van de school in het sociale weefsel van de gemeente. Ondanks de officiële kosteloosheid van het onderwijs in België vormen de vele kosten die verbonden zijn met het naar school gaan hindernissen op het parcours van kinderen die in armoede leven. Om de kosten te beperken hebben tal van gemeenten al diverse systemen opgezet voor de meest kansarme groepen. De school is ook een socialisatieplek die erbij wint als ze vormen van samenwerking opzet met de diverse gemeentelijke actoren. Hoewel dat niet haar eerste opdracht is, kunnen bepaalde maatregelen het makkelijker maken dat gezinnen via de school in contact worden gebracht met andere instellingen die hen diensten kunnen aanbieden: Kind en Gezin/ONE, OCMW, huiswerkscholen, het aanbod van buitenschoolse activiteiten, taalcursussen enz.
3. Buitenschoolse opvang en activiteiten: zoals de opvang van kinderen geven buitenschoolse activiteiten niet alleen kinderen de kans om zich persoonlijk en op sociaal vlak te ontwikkelen. Ook de ouders krijgen hierdoor tijd voor hun beroeps-, administratieve en persoonlijke activiteiten. Ook wat deze hefboom betreft, kunnen de gemeenten een impact hebben op de kosten, de visibiliteit van het aanbod en de netwerking van de lokale actoren.
4. Ouderondersteuning: door aandacht te hebben voor de begeleiding en ondersteuning van kansarme ouders kunnen we de negatieve gevolgen van armoede op de ontwikkeling van kinderen beperken. De studie toont aan dat het belangrijk is ouders op een participatieve manier te betrekken bij de diverse diensten. Zo is er de ondersteuning van ontmoetingsplekken voor ouders en kinderen, door een voldoende aantal plaatsen te garanderen voor iedereen: op die manier bevordert je stabiele ouder-kindrelaties en doorbreek je het sociaal isolement van gezinnen die in kansarmoede leven.
5. Gezondheid: wat gezondheid betreft, kunnen gemeenten op twee parameters werken: toegankelijkheid van de zorg en financiële ondersteuning. Dat laatste betreft directe subsidies. Zo kunnen er voor de zorg die niet volledig wordt terugbetaald door het ziekenfonds, preventieacties worden opgezet, meer bepaald rond voeding. De acties kunnen bijzonder gevarieerd zijn en plaatsvinden op diverse plaatsen, op de schaal van de gemeente: gezonde maaltijden op school, steun voor deeltuinen, voedselbanken enz. Preventie kan ook betekenen dat je gezinnen begeleidt, zoals de projecten voor perinatale ondersteuning doen voor vrouwen die in kansarmoede leven.
6. Huisvesting: gemeenten kunnen een rol spelen in het realiseren van het recht op huisvesting voor gezinnen in kansarmoede. Voor de gezinnen op hun grondgebied kunnen ze erover waken dat er een voldoende groot aanbod is aan sociale woningen, noodwoningen voor dakloze mensen en transitwoningen. Wat energie betreft kunnen de gemeenten acties ondernemen rond de kostprijs, door middel van premies of voorkeurtarieven, maar ook door het aantal sociale woningen met een laag energieverbruik te verhogen.

7. **Werk**: een integrale benadering die zowel rekening houdt met het vraagstuk ‘werk’ als met het welzijn van ouders die in armoede leven zorgt ervoor dat men beter kan ingaan op de behoeften van hun kinderen. Een sleutel voor succes is de samenwerking van de gemeenten met de diensten voor openbaar vervoer en de arbeidsbemiddelingsdiensten (Actiris, VDAB, Forem), en met hun OCMW’s (aan Franstalige kant). Gemeenten kunnen ook zelf werkplaatsen creëren, vooral in sectoren die een beroep doen op laaggekwalificeerde handenarbeid, via invoegbedrijven, de lokale diensteneconomie enz.

8. **Inkomen**: gemeenten beschikken over diverse instrumenten om het inkomen van de meest kwetsbare mensen op hun grondgebied te verhogen: ze kunnen hun steun voor het OCMW verhogen (aan Franstalige kant), financiële tegemoetkomingen toekennen voor bepaalde thematieken of situaties, of de gemeentebelastingen aanpassen met diverse gunstmaatregelen voor gezinnen die in armoede leven.

Alle hefboven samen laten zien dat de gemeenten een centrale rol kunnen spelen in de strijd tegen kinderarmoede. Het uitgangspunt van tal van illustrerende voorbeelden in deze studie zijn is voor de diverse hefboven identiek: van kansarme burgers actoren van hun situatie maken, geen slachtoffers. Dat is ook de reden waarom hun participatie cruciaal is in het gevoerde beleid, naast een krachtige coördinatie en mobilisatie van alle beleidsniveaus.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la pauvreté infantile figure dans divers agendas politiques, où elle revêt une importance croissante. Cette étude met l'accent sur l'agenda du niveau local, qui peut mobiliser différents leviers dans la lutte contre la pauvreté infantile. La définition de ce phénomène nous permet de déduire quels sont ces leviers : « Un enfant vit en situation de pauvreté si le revenu et les ressources disponibles pour son éducation sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable dans la société dans laquelle il vit et suffisant pour garantir son bien-être émotionnel et physique ou son développement. En raison de la pauvreté, cet enfant et sa famille peuvent se trouver défavorisés de multiples manières : faible revenu, logement et environnement insalubres, soins de santé inadéquats ; cet enfant est souvent exclu des activités sociales, sportives, récréatives et culturelles qui sont la norme chez les autres enfants. Son accès aux droits fondamentaux peut être restreint, il peut faire l'expérience de discriminations et de stigmatisations et sa voix peut ne pas être entendue » (EAPN et EUROCHILD, 2013 : 9). Cette définition indique que grandir dans la pauvreté peut affecter différents domaines de l'existence. Elle souligne en même temps la relation importante entre la pauvreté des enfants et celle des familles : la situation des parents a un effet direct sur celle des enfants.

La présente étude se rattache à une précédente recherche réalisée par Guio et Vandembroucke (2018) à la demande de la Fondation Roi Baudouin. Ces chercheurs ont utilisé un indicateur qui mesure la déprivation infantile au niveau européen et ont comparé la situation des enfants en Belgique (globalement et par région) à celle d'autres pays européens. Sur la base de leurs résultats, ils ont plaidé pour l'élaboration d'un ambitieux « masterplan » de lutte contre la déprivation infantile, qui engloberait un large éventail de domaines, un rôle important étant dévolu dans ce cadre aux pouvoirs locaux.

1. Implications de la pauvreté infantile

L'importance de mettre l'accent sur la pauvreté infantile se reflète au travers de nombreuses recherches et témoignages de familles et d'enfants vivant dans la pauvreté. UNICEF Belgique (2010) la formule d'ailleurs comme suit : « ... parce que la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains – et en particulier les enfants – dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et de développement des enfants touchés par la pauvreté ».

Santé et développement des enfants

Certaines données scientifiques récentes établissent un lien entre la vulnérabilité socio-économique et les troubles du développement du jeune enfant, et ce, dès la grossesse. Les enfants qui naissent dans une famille en situation de pauvreté risquent davantage d'avoir un faible poids à la naissance et connaissent en moyenne une durée de grossesse

plus courte que les autres enfants (Bobak, 2000 ; De Spiegelaere e. a., 2017). Cela peut entraîner un risque accru de problèmes de santé à un âge ultérieur, notamment des maladies cardiovasculaires (Barker, 1995). La durée plus courte de la grossesse retarde le développement physique et mental de ces jeunes enfants et affecte aussi la structure de leur corps et de leur cerveau (De Keyser e. a., 2016).

Enseignement et école

Inégalités sociales

La pauvreté entrave l'acquisition de la langue dans le milieu familial. Ces entraves sont un important prédicteur de difficultés linguistiques (Heilmann e.a., 2005) ; un retard au niveau du vocabulaire au moment de l'entrée en maternelle influence négativement et durablement les chances ultérieures de réussite scolaire (Rondal, 2001).

De très nombreuses études mettent en évidence les liens entre les indicateurs d'inégalité et les caractéristiques sociales. En Belgique, il y a de grandes inégalités entre le niveau des élèves et une forte détermination sociale de ces résultats scolaires (OCDE, 2018). Ainsi, les inégalités sociales se traduisent par une sélection scolaire croissante, qui débute dans l'enseignement maternel et s'accroît tout au long du parcours scolaire (Pannecoucke, 2013). Les transitions entre l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur sont des moments charnières lors desquels les inégalités scolaires se creusent. Parmi les autres constats marquants, citons le retard scolaire, le risque accru de non-obtention du diplôme de l'enseignement secondaire (sortie du système scolaire sans qualifications) et l'orientation vers une forme d'enseignement spécialisé ou vers des filières peu qualifiantes de l'enseignement secondaire (Clegg e.a., 2005). On constate par ailleurs que, bien que le système d'enseignement en Belgique relève de la compétence des trois communautés linguistiques, les défis à relever pour mener une politique d'égalité des chances présentent des similitudes frappantes sur l'ensemble du territoire.

Conséquences

À court terme, les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont susceptibles de rencontrer des difficultés scolaires qui peuvent entraîner des réorientations ou des décrochages, avec des conséquences négatives potentielles sur leur bien-être (psychique), au niveau tant personnel (manque de confiance en soi, incapacité à surmonter ses problèmes ou ses angoisses) que relationnel (avoir le sentiment d'être différent des autres élèves) (Pannecoucke & Foubert, 2016). À plus long terme, il leur sera peut-être plus difficile de trouver un emploi convenable, en raison d'un parcours scolaire semé d'obstacles, ce qui a bien sûr des conséquences dans d'autres domaines de l'existence (la difficulté à trouver un logement étant un élément essentiel) (Pannecoucke & Foubert, 2016).

Participation sociale, culturelle et sportive

Même si la participation à des activités sociales, culturelles et sportives est considérée comme un droit fondamental, on constate que les personnes en situation de pauvreté sont découragées d'y participer (Vermeersch, Vandenbroucke & Noël, 2013).

Cela peut être dû à une méconnaissance de l'offre existante, à la charge financière que représente cette participation ou au fait de ne pas se sentir à l'aise dans l'offre proposée. Les enfants qui grandissent dans la pauvreté se heurtent eux aussi à divers obstacles.

Leur non-participation a des effets secondaires dont l'impact est important. Participer à toutes sortes d'activités permet de se détendre, d'entrer en contact avec d'autres, de développer des compétences sociales et de stimuler la créativité et le développement personnel. Il est donc incontestable que le manque de participation des enfants pauvres est très néfaste.

Tout cela indique que la pauvreté infantile est un problème coriace et multidimensionnel. Une mauvaise alimentation, un sentiment de honte et de dépréciation, des opportunités scolaires limitées, l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont un impact négatif sur la vie et le développement des enfants en situation de pauvreté (Haelterman e.a., 2007 ; UNICEF, 2014 ; Vranken, 2012). De plus, il s'avère que la pauvreté vécue dans les premières années de la vie exerce un plus grand impact sur les possibilités de mobilité sociale que si on y est confronté dans l'adolescence. Ceux qui ont passé leur enfance dans une pauvreté extrême courent un risque significativement plus élevé de vivre aussi dans la pauvreté à l'âge adulte.

C'est ce que Lahaye e. a. (2012) formule en ces termes : « *Les résultats des recherches sur les conditions de vie des enfants indiquent que plus on vit tôt et longtemps dans la pauvreté, plus celle-ci semble se transmettre d'une génération à l'autre (Vranken, 2010 ; De Boyser, 2010). L'impact des privations et des mauvaises conditions de vie sur le bien-être, la santé, le développement et l'éducation de l'enfant est manifeste (De Boyser, 2010). À moyen et à long terme, ces conditions entraînent une faible mobilité sociale pour la plupart des personnes défavorisées.* »

2. Causes de la pauvreté infantile

Tout comme les conséquences, les causes possibles de la pauvreté infantile se situent elles aussi dans différents domaines de l'existence.

Revenus¹

La situation des personnes sur le marché du travail détermine en grande partie leur revenu actuel (et futur) et par conséquent leurs opportunités de dépenses ainsi que leurs conditions de vie. Les personnes vivant dans la pauvreté ont souvent un parcours difficile sur le marché du travail ou sont sorties de ce circuit depuis quelque temps déjà. Il n'est donc pas surprenant que les risques de pauvreté soient plus élevés lorsque les personnes dépendent d'allocations de longue durée ou sont seules à assumer l'éducation d'un ou de plusieurs enfants avec le revenu d'un emploi à temps partiel. (Pannecoucke et al., 2017). Néanmoins, toutes les personnes en situation de pauvreté ne sont pas forcément sans travail : une personne sur cinq vivant dans la pauvreté a un emploi (Nicaise et al., 2017).

Bien que le revenu soit principalement lié à l'activité des parents, diverses prestations familiales offrent une aide financière ciblée sur la prise en charge des enfants. D'après Van Lancker et Coene (2013), ce type d'aide contribue à réduire le taux de pauvreté en général (Van Lancker & Coene, 2013).

¹ Voir aussi Stewart, K. and Cooper, K. (2017), Does money affect children's outcomes? An update, CASE/203, London, Centre for Analysis of Social Exclusion.

Ces prestations familiales englobent les allocations familiales ordinaires, les allocations d'orphelin, les allocations pour les enfants placés, les suppléments (sociaux, enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap, supplément d'âge, familles monoparentales, etc.), l'allocation de naissance et la prime d'adoption. Les allocations familiales sont des aides financières forfaitaires non imposables qui permettent de répondre aux besoins de l'enfant. Celles-ci sont octroyées mensuellement à toutes les familles ayant au moins un enfant à charge, pour tout enfant du ménage jusqu'à 18 ans ou jusqu'à 25 ans s'il est étudiant, en stage d'attente ou apprenti. Elles sont en cours de défédéralisation (en 2019 et 2020), c'est-à-dire que leur octroi dépend désormais des Régions et de la communauté germanophone.

Types de ménages - familles monoparentales

Les familles monoparentales constituent un public particulièrement vulnérable dans notre société (FRB, 2017). Les parents isolés - des mères dans la majorité des cas - doivent assurer seuls l'éducation des enfants et supporter les dépenses du ménage - des responsabilités qui peuvent être partagées quand il y a deux partenaires (De Boyser, 2010). Les parents et les enfants de familles monoparentales courent donc un plus grand risque de précarité ; leur situation s'est détériorée ces dernières années, tant en matière de risque de pauvreté que de déprivation matérielle et d'intensité de travail. Les recherches montrent par ailleurs que même si le parent isolé travaille, il peut malgré tout être confronté à la pauvreté et à la déprivation (Frans, 2014) : un emploi ne l'empêche pas de disposer de moyens financiers insuffisants pour assurer sa subsistance. À cela s'ajoute le non-paiement des pensions alimentaires, dans un grand nombre de cas.

Logement

Bien qu'il soit très difficile de le démontrer, plusieurs signaux émanant du terrain indiquent qu'un logement de qualité est important, tant pour la santé des enfants que pour leur scolarité. La question de la suroccupation des logements est problématique : pas de place et pas de calme pour faire ses devoirs. De plus, un logement de mauvaise qualité provoque des maladies, ce qui se répercute sur la fréquentation scolaire et donc sur les résultats scolaires.

En Belgique, environ 21 % des ménages vivent en situation de précarité énergétique. Le risque de précarité énergétique chez les locataires est deux à trois fois supérieur au risque couru par les propriétaires et l'écart se creuse de plus en plus. Les locataires sont confrontés à la précarité énergétique de manière structurelle. Les familles monoparentales font face à la situation la plus critique : alors que « seulement » 4,2 % des couples avec enfant(s) vivent en situation de précarité énergétique mesurée, 19,4 % des familles monoparentales y sont confrontées.

Il est difficile de déterminer si une mauvaise santé entraîne la précarité énergétique ou l'inverse. Mais ce qui est clair, c'est que les publics qui y sont confrontés disent souffrir beaucoup plus souvent de problèmes de santé. Alors que 8,6 % de l'ensemble de la population déclarent être en mauvaise ou très mauvaise santé, ce chiffre s'élève à pas moins de 18,3 % chez les personnes en situation de précarité énergétique mesurée².

² Coene, J. and Meyer, S. (2019). Baromètre de la précarité énergétique (2009-2017), Bruxelles, Fondation Roi Baudouin

Les recherches montrent également qu'un logement social peut limiter la pauvreté : alors qu'un revenu d'intégration sociale est par exemple insuffisant pour louer un logement privé, il est suffisant dans le secteur du logement social (Dewilde & Pannecoucke, 2018).

3. Collaborer entre domaines de compétence et à différents niveaux de pouvoir

Comme nous l'avons indiqué, la pauvreté infantile est liée à différentes sphères de l'existence que le niveau local peut contribuer à prendre en charge. Une lutte énergique contre la pauvreté infantile exige dès lors une collaboration optimale entre les différents acteurs locaux concernés, tant politiques qu'associatifs ou institutionnels, ainsi qu'avec les personnes qui vivent dans la pauvreté. Cette lutte nécessite aussi un effort de coordination avec les autres niveaux de pouvoir de façon à augmenter la portée de l'action locale. En matière de revenu, par exemple, et bien que les allocations familiales ne soient pas de leur ressort, les communes peuvent consolider le revenu des familles qui perçoivent une allocation en leur accordant une aide complémentaire en fonction de certains critères. Bref, il est utile d'allier politique structurelle et politique d'accompagnement (Van Lancker, 2018)³.

Outre cette collaboration entre les différents domaines de compétence, il est important qu'il y ait une collaboration entre les différents types d'acteurs au niveau local, afin que ceux-ci puissent se renforcer mutuellement. Cela permet d'exploiter pleinement le potentiel spécifique du niveau local, à savoir sa proximité avec les bénéficiaires, pour répondre à leur situation et à leurs besoins spécifiques.

³ La politique structurelle désigne la politique menée en matière de sécurité sociale, d'emploi, d'enseignement et de logement. La politique d'accompagnement vise à soulager le poids de la vie en situation de pauvreté et à sortir durablement les gens de la pauvreté en augmentant d'autres revenus.

PARTIE 1 – CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ INFANTILE

1. Chiffres généraux

Actuellement, 15,5 % de la population belge se situe sous le seuil de pauvreté. Les enfants sont considérés comme particulièrement vulnérables, puisque ce taux grimpe à 17,2 % chez les moins de 16 ans et à 21,2 % pour la tranche d'âge des 16-25 ans. Ainsi, en Belgique, un enfant sur cinq est considéré comme étant en situation de pauvreté (Charlier, Glineur & De Graeve, 2017) selon les chiffres alarmants obtenus via l'indicateur At-Risk-of-Poverty (AROP), l'indicateur le plus utilisé en Belgique (Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté, 2016). Combiné à l'indicateur de faible intensité de travail des ménages (LWI) et à celui de la déprivation matérielle grave (le SMD relatif à l'enfant, EU SILC, 2014), il constitue l'indicateur européen At-Risk-of-Poverty-or-Social-Exclusion (AROPE). Ainsi, on considère comme étant à risque de pauvreté et d'exclusion sociale tout individu concerné par au moins un de ces trois types d'indicateurs. L'enquête EU-SILC 2017 atteste d'un accroissement du risque de pauvreté et d'exclusion sociale chez les plus jeunes (0-17 ans). En Belgique, 22 % d'entre eux sont concernés. Il s'agit d'un fait majeur dans la mesure où, en considérant les différentes tranches d'âge de la population belge, ce sont les jeunes âgés de 0 à 17 ans qui sont les plus à risque de pauvreté et d'exclusion sociale, en comparaison avec le groupe des adultes (18-64 ans) et le groupe des aînés (65 ans et plus) pour lesquels les taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale atteignent respectivement 20,7 % et 17,1 %⁴.

Toutefois, ces indicateurs sont sujets à différentes limites (Vinikas, 2017). Par exemple, le taux de risque de pauvreté de la population globale masque des disparités à la fois régionales et basées sur l'âge des individus.

Les cartes que nous avons réalisées pour six indicateurs révèlent la spécificité des différentes communes. Il convient toutefois de faire remarquer que la recherche des données n'a pas été facile, parce qu'elles devaient répondre à différentes conditions. En effet, elles devaient être disponibles à la fois pour la Wallonie, pour la Flandre et pour Bruxelles, mais aussi au niveau local. Enfin, pour être pertinentes, ces données devaient aussi concerner (directement ou indirectement) la pauvreté infantile. Malheureusement, les indicateurs liés aux enfants étaient extrêmement rares. L'une de nos réflexions/recommandations pour l'avenir est donc de porter plus d'attention à cette dimension, de manière à mieux cerner le caractère spécifique de la pauvreté infantile.

Pour ces différentes raisons, l'étude de Guio et Vandenbroucke (2018), qui se fonde sur une grille de 17 items mesurant la déprivation matérielle de l'enfant, nous a servi de base pour déterminer les indicateurs directs et indirects permettant de mieux cerner la pauvreté infantile (section 2) tout en tenant compte des disparités régionales et locales (section 3).

⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

2. Indicateurs pertinents de pauvreté infantile

Indicateurs directs

Guio et Vandenbroucke (2015 ; 2018) démontrent qu'une des meilleures manières d'évaluer les conditions de vie de l'enfant et, par conséquent, le risque de pauvreté qu'il encourt est de développer un ensemble de mesures spécifiques à la déprivation matérielle vécue par l'enfant. Un tel indicateur est développé au niveau européen depuis 2009 et permet une récolte d'informations objectives liées aux conditions de vie de l'enfant au sein de son foyer. La liste des items relatifs à l'indicateur initial a été progressivement affinée (Guio et al., 2018). Désormais au nombre de 17, ces items couvrent aussi bien les aspects matériels que sociaux de la déprivation directement liés à la situation de l'enfant (alimentation, loisirs, vêtements, vacances, etc.), des adultes dans le ménage (accès à internet) ou du ménage lui-même (dettes, mobilier, chauffage, accès à un véhicule à usage privé). Un enfant déprivé manque au quotidien de 3 des 17 items pris en compte.

Au niveau national, la Belgique présente un taux de déprivation infantile de 15 %, basé sur le seuil de 3 items atteints, ce qui place le pays à un taux comparable à celui de la France et des Pays-Bas (13 %). Le Luxembourg se situe à 8 %. De plus, en Belgique, 12 % des enfants manquent de 4 items ou plus, un taux élevé lorsqu'on le compare à celui du Luxembourg (2 %), mais également des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France (entre 7 et 9 %).

Au niveau régional, 50 % des enfants à Bruxelles manquent d'au moins 1 item, 22 % manquent d'au moins 3 items et 17,29 % manquent d'au moins 5 items. En Wallonie, ces chiffres sont respectivement de 43 %, 22 % et 14 % et, en ce qui concerne la Flandre, ces taux s'élèvent à 23 %, 8 % et 4 %.

Nous pouvons donc mettre en évidence le fait que, d'une part, la Belgique présente le taux de déprivation infantile le plus élevé lorsqu'on le compare à ses voisins directs et que, d'autre part, la Région flamande est la région belge souffrant le moins de déprivation infantile.

L'indicateur de déprivation matérielle de l'enfant est particulièrement pertinent, dans la mesure où il permet de livrer une évaluation directe de la précarité infantile et de sa nature. Toutefois, il n'est disponible qu'au niveau européen, national et régional. Aucune mesure de cet indicateur n'existant au niveau local, il n'a pas pu être exploité dans cette étude.

À l'heure actuelle en Belgique, le seul indicateur permettant de donner une évaluation directe de la pauvreté infantile au niveau local est le Kansarmoede Index, développé par l'organisme flamand Kind en Gezin, et disponible uniquement pour la Flandre. Il décrit la déprivation comme une condition limitant les chances individuelles d'accès à une part suffisante de biens socialement valorisés, tels que l'éducation, le travail ou encore le logement. Il ne s'agit pas d'un fait isolé, mais d'une situation durable, se produisant dans différents domaines, tant matériels qu'immatériels.

Cet indicateur se base sur des enquêtes de terrain : durant leurs contacts avec les familles, les infirmières et intervenants de Kind en Gezin évaluent l'existence de signes de déprivation en fonction des six domaines suivants : les revenus de la famille, l'éducation des parents, le niveau de stimulation des enfants, la situation professionnelle

des parents, le logement et enfin la santé. Lorsque la famille évaluée obtient des résultats négatifs sur 3 critères ou plus, elle est considérée comme défavorisée. A contrario, lorsqu'une famille n'obtient que deux critères ou moins, elle n'est généralement pas considérée comme en situation de déprivation.

Indicateurs indirects

Si le Kansarmoede Index de Kind en Gezin est le seul indicateur disponible en Belgique pour une mesure directe de la situation de l'enfant au niveau local, d'autres mesures peuvent fournir des informations pertinentes, mais de manière indirecte. Dans cette perspective, nous nous appuyons sur les indicateurs qui exercent un impact significatif sur la privation⁵ de l'enfant.

Certes, ces indicateurs ne donnent pas une mesure directe de la pauvreté infantile, mais leur impact sur la déprivation matérielle de l'enfant est attesté et mesuré. En l'occurrence, pour donner un éclairage sur la pauvreté infantile, nous proposons de reprendre une série d'indicateurs qui exercent un impact significatif sur la mesure de la déprivation de l'enfant. Afin d'étayer cet éclairage, nous faisons usage d'indicateurs indirects diversifiés portant sur les revenus, l'intensité de travail au sein du foyer, la composition de la famille, les ressources sociales et le logement. Dans la section 4 de la première partie de ce rapport, chacun de ces indicateurs sera repris individuellement pour en relever l'intérêt, mais aussi l'impact qu'il exerce indirectement sur la déprivation infantile.

Le choix de ces indicateurs coïncide notamment avec les conclusions émises par Guio et Vandebroucke (2018) à la suite de leur investigation sur les facteurs déterminants de la déprivation infantile. En effet, selon les chercheurs, trois groupes de facteurs présentent un impact sur la déprivation de l'enfant : (1) le contrôle des ressources, (2) les besoins et les coûts et (3) la taille et la composition du ménage.

3. Différenciation régionale et communale

Comme déjà mentionné, la pauvreté des enfants n'est pas répartie de manière homogène en Belgique. En effet, il existe de grandes différences entre la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. Néanmoins, une différenciation régionale ne suffit pas à rendre compte de cette répartition inégale et il convient de se concentrer sur un niveau inférieur, à savoir les communes.

Aussi, pour analyser et décrire la répartition de la pauvreté infantile au niveau communal, nous nous référons à l'étude réalisée par le groupe Belfius (Belfius, 2018 ; Gielens, 2018) sur la typologie des communes de Belgique. À l'origine, ce projet de typologie des communes, élaboré par Belfius (Dessoy, 1997), consistait à croiser les données de toutes les communes de Belgique pour faciliter leur comparaison en fonction d'indicateurs socio-économiques. Cette typologie a été actualisée une première fois en 2007 et une seconde fois en 2018, permettant ainsi de prendre en compte les évolutions majeures vécues dans les communes belges. Pour parvenir à ce classement, près de 150 indicateurs statistiques actuels ont été utilisés.

⁵ Dans la littérature, nous retrouvons deux traductions distinctes de severe material deprivation (SMD), l'une faisant référence à la « privation », l'autre à la « déprivation ». Ces deux termes font néanmoins référence au même indicateur.

En ce qui concerne la Wallonie, l'information fournie par ces 150 indicateurs s'organise autour de cinq grands facteurs : le degré de ruralité/urbanisation (1) ; le standard de vie de la population (2) avec les indicateurs relatifs à la hauteur des revenus, au niveau de formation, ou les indicateurs sociaux ; le niveau d'équipement (3) rassemblant les indicateurs qui se rapportent aux activités tertiaires (commerces, bureaux...) et aux migrations alternantes (lieu de résidence/lieu de travail/scolarité) ; la dynamique démographique (4) qui regroupe les indicateurs relatifs à la structure et l'évolution de la pyramide des âges, les revenus de remplacement liés à l'âge et enfin les activités économiques (5), comprenant les indicateurs de concentration d'activités économiques (industrie, transport, etc.) par opposition à l'emploi public.

Ainsi, l'analyse a montré que les communes pouvaient être catégorisées et rassemblées en 16 clusters, chacun étant caractérisé par les cinq facteurs cités précédemment. Les 16 clusters s'articulent autour de quatre grands types de communes (cf. tableau annexe 1) :

- Les communes rurales se caractérisent par un niveau élevé de ruralité, des revenus supérieurs à la moyenne, un niveau élevé d'externalité, une population vieillissante et une concentration moyenne d'activités industrielles et commerciales (ex. : Beauraing, Chimay, Froidchapelle).
- Les communes résidentielles ont un niveau moyen de ruralité et d'urbanisation, un niveau de vie plus élevé ainsi qu'un niveau moyen d'équipements, une population vieillissante et la présence d'activités industrielles et commerciales (ex. : Seneffe, Quévy, Chaudfontaine).
- Les communes urbanisées se différencient des autres par leur niveau élevé d'urbanisation, des revenus supérieurs à la moyenne, un niveau élevé d'externalité, une forte progression démographique ainsi qu'une concentration moyenne d'activités industrielles et commerciales (ex. : Lessines, Erquelinnes, Péruwelz).
- Les communes urbaines se caractérisent par un niveau élevé d'urbanisation, un niveau de vie et des revenus moyens et une forte concentration d'activités industrielles et commerciales (ex. : Huy, Mons, Liège).

Notons que dans l'étude concernée, les grandes villes wallonnes sont intégrées dans le groupe des communes urbaines.

Concernant la Flandre, l'information fournie par les indicateurs s'organise également autour de cinq grands facteurs : la présence de services et commerces (1) regroupant les indicateurs concernant les installations dédiées à l'éducation, aux hôpitaux et aux soins, les transports en commun, les administrations communales, les sports, etc. ; le standard de vie de la population (2) comprenant les indicateurs sur le revenu et les différences entre les classes de revenus, le niveau d'éducation, etc. ; le degré de ruralité/urbanisation (3) ; les activités économiques (4) et enfin la dynamique démographique (5).

En Flandre, la typologie s'organise autour de six grands types de communes (cf. tableau annexe 2) :

- Les communes résidentielles se caractérisent par des revenus plus élevés que la moyenne régionale et un niveau moyen de vieillissement et rajeunissement de la population (ex. : Ternat, Mesen, Lede).
- Les communes rurales se caractérisent par des revenus élevés, une forte concentration d'activités agricoles et une population vieillissante (ex. : Glabbeek, Zulte, Herstappe).
- Les communes à forte concentration économique se définissent par un niveau élevé d'activités industrielles et commerciales ainsi que par un niveau moyen de vieillissement et rajeunissement de la population (ex. : Drogenbos, Tielt, Ieper).
- Les communes urbanisées se caractérisent par un niveau élevé d'activités industrielles et commerciales ainsi que par des niveaux moyens de vieillissement et rajeunissement de la population (ex. : Willebroek, Evergem, Aarschot).
- Les villes côtières se définissent notamment par un vieillissement de la population et des revenus élevés (ex. : Bredene, Middelkerke, Koksijde).
- Les grandes villes se caractérisent par leur forte concentration démographique, un rajeunissement de la population et des revenus moyens (ex. : Anvers, Genk, Bruges).

Enfin, pour la Région de Bruxelles-Capitale, les informations statistiques s'organisent toujours en fonction de cinq grands facteurs : le niveau de vie et la dynamique démographique (1) ; les structures familiales (2) ; l'attraction au niveau de l'emploi et des services (3) ; l'évolution de la population scolaire (4) et les activités industrielles et le transport (5).

La typologie au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale s'organise différemment par rapport aux deux autres régions, le nombre de communes étant plus limité et les différences territoriales moins importantes. Les communes bruxelloises se répartissent en cinq clusters, ces derniers étant également considérés comme reflétant les cinq grands types de communes de la Région de Bruxelles-Capitale : les communes résidentielles du nord-ouest (ex. : Jette, Berchem-Sainte-Agathe) et du sud-est (ex. : Woluwe-Saint-Lambert, Uccle), les communes de la première ceinture (ex. : Etterbeek, Saint-Gilles), les communes au passé industriel du Canal (ex. : Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean) et enfin Bruxelles-ville (cf. tableau annexe 3).

L'utilisation de cette typologie dans la présente recherche permet avant tout de caractériser les différents groupes de communes en fonction des six indicateurs utilisés pour déterminer le risque de pauvreté infantile. En d'autres termes, il s'agit de préciser dans quelle mesure les différents types de communes sont susceptibles de se différencier en fonction des valeurs enregistrées pour chacun des indicateurs sélectionnés.

Au niveau méthodologique, les données relatives aux indicateurs utilisés pour la présente étude ont été réparties en déciles par région pour l'ensemble de l'échantillon

des communes du pays. Un décile permet de situer l'échantillon dans l'ensemble de la distribution statistique. Une distribution se divise ainsi en dix déciles. Pour cette étude, il a été décidé de diviser l'ensemble des communes par dix au niveau régional. Par exemple, l'échantillon de la Région wallonne se compose de 262 communes. Le premier décile se compose, pour chaque indicateur, des 26 communes wallonnes avec les chiffres les plus faibles. Le dernier décile, quant à lui, se compose des 26 communes ayant les valeurs les plus élevées, et ainsi de suite. Ce traitement statistique descriptif a été utilisé pour l'ensemble des régions.

Ainsi, pour chaque indicateur, chacune des communes peut être identifiée en fonction du décile auquel elle correspond. Compte tenu de cette information, un inventaire descriptif des différents clusters communaux peut être réalisé pour chaque indicateur en tenant compte de la répartition en déciles. À la suite de ce traitement, les déciles ont été rassemblés en cinq catégories, allant de « très faible » à « très élevé » en passant par « moyen ». La catégorie « très faible » comprend les communes se situant dans le premier décile. La catégorie « faible » comprend les communes se situant entre le deuxième et le quatrième décile. La catégorie « moyen » compte les communes comprises entre le cinquième et le sixième décile. La catégorie « élevé » comprend les communes situées entre le septième et le neuvième décile. Enfin, la catégorie « très élevé » inclut les communes se situant dans le dixième décile. Au terme de ces différents traitements, le nombre de communes compris dans chaque catégorie a été répertorié en vue de préciser dans quelle mesure certains clusters communaux se caractérisent en fonction des indicateurs sélectionnés.

Pour rappel, en sachant que la construction des facteurs et des clusters qui en dépendent est réalisée en distinguant chacune des Régions, les valeurs observées ne sont pas celles dont nous disposons au niveau national, mais bien celles qui relèvent du niveau régional. Cette précaution permet donc une comparaison des clusters au niveau régional.

Enfin, la méthodologie appliquée pour le recensement de ces données ainsi que les différents traitements mis en œuvre sont explicités dans les points suivants pour chacun des indicateurs choisis.

4. Indicateurs de référence

Pour rappel, les indicateurs retenus dans la présente étude ont été sélectionnés en fonction de l'impact qu'ils exercent directement ou indirectement sur la mesure du risque de pauvreté infantile, pour autant qu'ils puissent donner une information au niveau local sur l'ensemble des trois régions du pays. Cet impact peut être tant positif que négatif. Par exemple, le fait qu'une commune dispose d'une part importante de logements sociaux peut être le signe d'un risque élevé de précarité infantile sur son territoire, mais aussi le signe d'une politique proactive de lutte contre les conséquences de la pauvreté des familles sur les enfants, puisqu'elle veille à ce que suffisamment de logements abordables, décentes et sains soient mis à leur disposition.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons sélectionné six indicateurs liés au contexte national belge. Ces indicateurs ont été privilégiés dans la mesure où ils concernent des dimensions de la vie dont l'impact sur la pauvreté infantile est très élevé.

Il s'agit des indicateurs suivants⁶ :

1. Le pourcentage de risque de pauvreté infantile via le Kansarmoede Index
2. La part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail
3. Les revenus moyens par déclaration
4. La répartition des types de ménages permettant la distinction des proportions entre les ménages monoparentaux et les ménages biparentaux
5. Le pourcentage de bénéficiaires des sociétés de logements sociaux
6. Le pourcentage de bénéficiaires d'un RIS ayant un ou plusieurs enfants à charge et équivalent par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s)

4.1. Le Kansarmoede Index en Flandre

Le Kansarmoede Index est un indicateur composite permettant de relever les indices de privation ou d'exclusion dans différents domaines évalués. Ainsi, le risque de pauvreté est considéré comme multifactoriel et est intimement lié à un risque de privation matérielle ou immatérielle. Comme mentionné ci-dessus, le pourcentage de risque de privation est calculé selon six domaines : le revenu mensuel de la famille ; le niveau d'éducation des parents ; le niveau de stimulation de l'enfant ; la situation professionnelle des parents ; la qualité du logement et la santé. L'enfant résidant dans la famille évaluée est considéré comme étant à risque de privation lorsqu'au minimum trois des six domaines cités sont affectés. Il importe enfin de remarquer que cet indicateur de risque de pauvreté lié à l'enfant et sa famille s'intéresse exclusivement aux plus jeunes enfants (0-3 ans) de la Région flamande.

Les données utilisées dans la présente étude datent de 2017 et ont été fournies directement par Kind en Gezin. Il s'agit du pourcentage de familles considérées comme étant à risque de privation. L'information est disponible au niveau communal.

4.2. La part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail

Guio et al. (2018) font ressortir qu'en Belgique, l'intensité de travail des familles constitue un facteur de risque qui influe lourdement sur la pauvreté et la déprivation matérielle spécifique aux enfants. Le risque de déprivation matérielle est plus élevé pour les mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail, comparativement aux autres types de foyers dans l'ensemble des trois régions (41 % de risque pour la Flandre et 54 % pour la Wallonie et Bruxelles). De plus, les auteurs constatent que la part de mineurs vivant dans ces ménages en Belgique est élevée, il existe donc un nombre considérable d'enfants en situation de risque. C'est la Wallonie qui semble la plus vulnérable et qui se caractérise par une proportion élevée d'enfants vivant dans une famille à très faible intensité de travail (environ un enfant sur cinq). Selon l'enquête EU-SILC (2016), le taux de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail (< 0,2 mois) atteint presque 15 % en Belgique. De plus, les mineurs de 0 à 17 ans vivant dans ces ménages sont de l'ordre de 13 %.

⁶ L'un des indicateurs envisagés au départ de l'élaboration de ce rapport n'a pas pu être pris en compte. Il s'agit de l'intervention majorée des soins de santé. Après avoir notamment contacté l'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed), l'acquisition de ces données au niveau local n'a pas été concluante malgré l'intérêt potentiel d'un tel indicateur.

Les données auxquelles notre étude se réfère permettent d'identifier la part de mineurs (de 0 à 18 ans) vivant dans des ménages sans emploi ou revenus du travail. Ces données sont issues de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCCS). Elles ont été traitées et nous ont été transmises par l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Elles sont réparties en fonction des communes et sont disponibles pour l'année 2015.

4.3. Les revenus moyens par déclaration⁷

Vivre en société de manière décente avec un faible revenu reste la problématique majeure de la pauvreté. En Belgique, 15,5 % de la population est considérée comme étant à risque de pauvreté monétaire (AROP). Dans ce cas, le revenu du ménage se situe sous la barre des 60 % du revenu médian national (13 670 euros par an en 2017).

De manière générale, l'importance du revenu apparaît également dans la forte corrélation qui existe entre la pauvreté monétaire et la déprivation matérielle. Logiquement, les individus qui vivent sous le seuil de pauvreté ont plus de risques d'être concernés par la privation matérielle, ainsi que par une faible intensité de travail.

En ce qui concerne la mesure de la déprivation infantile, les risques sont également plus élevés pour les enfants issus de ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire. Guio et Vandembroecke (2018) établissent qu'environ 8 % des enfants vivant dans ces ménages cumulent au moins trois items en Flandre, 22 % en Wallonie et 29 % à Bruxelles.

Les données sur le revenu moyen par habitant proviennent de la Direction générale statistique (Statbel). Elles reprennent les statistiques fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques par commune de résidence pour les années 2009 à 2015. Dans le cadre de la présente étude, ce sont les revenus de l'année 2015 qui ont été pris en considération.

Les données en rapport avec le revenu médian étaient également disponibles. Le choix s'est porté sur les revenus moyens, car il s'agit de chiffres prenant en compte la totalité de la population dans le dénominateur, en ce compris les enfants, contrairement aux revenus médians dont les valeurs ne prennent pas en compte ce facteur.

4.4. Les types de ménages en Belgique – focus sur les ménages monoparentaux

Comme nous l'avons déjà précisé, cet indicateur ne reflète pas directement la pauvreté infantile. Néanmoins, les résultats de l'enquête EU-SILC (2016) indiquent une plus grande vulnérabilité des familles monoparentales, dont 40,4 % sont à risque de pauvreté monétaire (contre seulement 8,2 % pour les familles composées de deux adultes et deux enfants). Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est également plus élevé dans les familles monoparentales d'après les résultats de l'indicateur européen de pauvreté (53 %). Ces constats concordent avec les résultats obtenus par Guio et Vandembroecke (2018) qui démontrent, via un test d'impact, que la monoparentalité augmente le risque de déprivation matérielle de l'enfant de manière significative

⁷ En Flandre, un revenu familial a été calculé par Kind en Gezin. En outre, ce revenu n'est pas disponible au niveau local et les données y faisant référence ont été extraites de la BCCS. Étant donné les limitations temporelles de cette étude, il n'a pas été possible d'effectuer une demande permettant l'obtention de ces données dans les délais de réalisation de ce rapport. Aussi, aucun indicateur semblable à celui-ci n'est disponible pour les autres régions et au niveau local.

dans l'ensemble des trois régions (45 % de risque en Flandre et 36 % en Wallonie et Bruxelles).

Cet indicateur a également été choisi en raison d'études (Casman, Nibona & Peemans-Poullet, 2006) démontrant que les familles monoparentales sont plus à risque de pauvreté que les autres types de ménages. Saks et Delhez (2010) indiquent également que les familles monoparentales sans emploi sont les foyers dans lesquels les enfants sont le plus souvent en situation de pauvreté, et ce, dans tous les pays européens.

Les familles monoparentales étant plus à risque de pauvreté, notre objectif dans la présente cartographie est de présenter la proportion que représentent les familles monoparentales par rapport aux familles biparentales au niveau communal, sachant que les communes qui affichent un taux plus important de familles monoparentales sont susceptibles de courir un risque plus élevé de pauvreté familiale et donc de pauvreté infantile.

Ces données ont été obtenues via l'Office belge de statistique (Statbel) pour l'année 2018. Les ménages y sont classés selon sept catégories pour chacune des communes de Belgique :

- total des ménages privés
- ménages d'une personne ;
- couples mariés sans enfant ;
- couples mariés avec enfant(s) ;
- couples non mariés sans enfant ;
- couples non mariés avec enfant(s) ;
- familles monoparentales ;
- autres types de ménages ;
- ménages collectifs.

Pour cette étude, il a été décidé de se concentrer uniquement sur les ménages avec enfant(s), ce qui restreint le groupe des ménages pris en considération aux catégories suivantes : les couples mariés avec enfant(s), les couples non mariés avec enfant(s) et les familles monoparentales. Ainsi, on a additionné le nombre de ménages⁸ repris dans les différentes catégories de ménages sélectionnés en vue d'en extraire la proportion de ménages monoparentaux.

4.5. La part de ménages vivant dans un logement public social

Cet indicateur reprend le pourcentage de ménages vivant dans un logement public social au niveau communal⁹. Il s'agit du ratio entre ces ménages et les ménages dits « privés », c'est-à-dire les locataires ou les propriétaires de logements privés.

⁸ Pour éclairer le phénomène de la monoparentalité, nous avons privilégié l'indicateur du pourcentage de familles concernées plutôt que celui du pourcentage d'enfants vivant dans une famille monoparentale. En effet, une approche individuelle centrée sur l'enfant aurait créé plusieurs difficultés d'interprétation (car dans tous les types de ménages, il peut y avoir plusieurs enfants ou un seul, sans que la taille de la fratrie soit corrélée au type de ménage).

⁹ Une étude récente de la CEHD (2017) consistait à réaliser un indice d'adéquation entre les différents types de logements du parc au niveau communal (1 chambre, 2 chambres, etc.) et la demande des bénéficiaires, en d'autres termes, l'adéquation entre l'offre et la demande. Néanmoins, l'utilisation de ces données n'a pas pu être effective en raison de plusieurs éléments méthodologiques remettant en question la pertinence de cet indicateur dans le cadre de la présente étude. De plus, cette étude a uniquement été réalisée pour la Wallonie et n'a, à notre connaissance, pas été répliquée pour les autres régions.

Selon Guio et Vandebroecke (2018), les enfants vivant dans des logements publics sociaux sont considérés comme étant plus à risque de déprivation matérielle que les enfants vivant dans des ménages « privés », et ce dans les trois régions du pays (70 % en Flandre et 78 % en Wallonie et à Bruxelles). A contrario, il faut toutefois remarquer que la présence plus importante de logements sociaux dans une commune peut également traduire une politique communale visant à lutter contre la précarité et la pauvreté.

De plus, il faut souligner que ce type de politique peut susciter un effet d'attraction des populations plus précarisées, qui sont susceptibles d'élire domicile dans des localités qui mettent en œuvre de telles mesures de lutte contre la pauvreté. Dès lors, l'indicateur lié au taux de présence de logements sociaux peut d'une part être associé à l'évaluation d'un risque de pauvreté accru dans la commune et d'autre part démontrer une politique préventive face à ce même risque.

Les chiffres disponibles pour cet indicateur concernent les logements octroyés par les Sociétés de Logements publics. Ils ne comprennent pas les logements mis à disposition par les communes ou les CPAS ; la proportion de logements fournis par ces derniers étant très restreinte, elle n'a que très peu d'incidence sur l'ensemble des données. Concernant la Wallonie, les chiffres sont issus du Registre national et de la Société wallonne du Logement. Ces données ont été traitées par l'IWEPS et rendues disponibles sur le portail WalStat. Concernant la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale, les données nous ont été fournies par la Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW). L'ensemble des informations relatives aux logements sociaux concerne l'année 2016.

4.6. Les bénéficiaires d'un Revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (eRIS) en charge d'un ménage

L'article 2 de la Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale stipule que « toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale ».

Le Revenu d'Intégration sociale (RIS) est l'une des formes que peut prendre le droit à l'intégration sociale et se traduit par un revenu minimum destiné aux personnes ne disposant pas de ressources suffisantes. L'accès à ce revenu est octroyé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- résider habituellement en Belgique ;
- être majeur (octroi si mineur d'âge avec enfant à charge, notamment) ;
- être Belge ;
- ne pas disposer de ressources suffisantes, quel que soit le type de revenus au sein du ménage ;
- être prêt à travailler à moins que des raisons de santé ou d'équité ne le permettent pas (étudiant par exemple).

Pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées, mais qui se retrouvent dans une situation de besoin similaire, il est possible d'obtenir une équivalence du Revenu d'intégration sociale (eRIS). Pour ce faire, deux conditions doivent être obligatoirement remplies : résider habituellement en Belgique et se trouver dans un état de besoin (logement, nourriture, hygiène, etc.).

L'équivalence peut également être liée à certaines conditions provenant de la législation sur le droit à l'intégration sociale : la disposition au travail, l'épuisement des droits aux prestations sociales, l'épuisement des droits aux aliments et le projet individualisé d'intégration sociale.

Le montant octroyé pour ces aides dépend de la situation de la personne : isolée, cohabitante ou avec un enfant mineur à charge. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons à la troisième catégorie, à savoir les bénéficiaires d'un RIS ou eRIS en charge d'un ou plusieurs enfants. Les données mises à notre disposition concernent le nombre de bénéficiaires de chaque catégorie par commune pour l'année 2017. Celles-ci ont été mises à disposition par le SPP Intégration sociale.

Ainsi, le revenu minimum est octroyé aux personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité. Cet indicateur, en lien avec les autres, permet d'éclairer la question de la pauvreté infantile. En effet, les enfants dont les parents se trouvent en situation de pauvreté vont être plus à risque de pauvreté infantile.

5. Résultats : regards multiples sur la pauvreté infantile

Dans cette étude, il a été décidé de présenter une cartographie sur la base des six indicateurs exposés précédemment, choisis pour leur impact direct ou indirect sur la pauvreté infantile. Les cartes réalisées sont dynamiques et, consultées sur un support digital, elles permettent d'accéder aux données à l'échelle communale. Dans le présent rapport, les cartes restent statiques : elles ont un but illustratif et ne permettent pas d'afficher les données précises par commune. **Pour accéder aux cartes dynamiques, un lien a été inséré en note de bas de page pour chacune des cartes.**

D'un point de vue descriptif, chacune des cartographies est détaillée au niveau régional en fonction des données qui sont à notre disposition. Pour donner un éclairage au niveau local, nous nous référons à la typologie des communes élaborée par Belfius (2018). Pour rappel, cette typologie permet de différencier les communes belges en tenant compte de leurs diverses caractéristiques (socio-économiques, démographiques, liées aux infrastructures d'entreprises et de services, etc.). À travers ces regroupements définis, nous précisons dans quelle mesure chaque indicateur permet de caractériser les différents types de villes et communes (cf. supra, 3. Différenciation régionale et communale).

Enfin, pour faciliter la compréhension des résultats, nous précisons qu'un taux élevé pour les différents indicateurs peut témoigner d'un risque accru de pauvreté infantile, hormis pour l'indicateur « revenu moyen par habitant » qui s'interprète dans le sens inverse. En effet, un taux élevé pour cet indicateur témoigne d'un revenu moyen par habitant plus élevé par rapport à la moyenne, ce qui peut alors indiquer un risque plus faible de pauvreté infantile.

5.1. Indicateur du risque de déprivation infantile, le Kansarmoede Index

Cet indicateur composite permet de relever les indices de privation ou d'exclusion dans différents domaines évalués. Comme précisé dans la méthodologie, l'indicateur de risque de privation infantile élaboré par Kind en Gezin n'est disponible que pour la

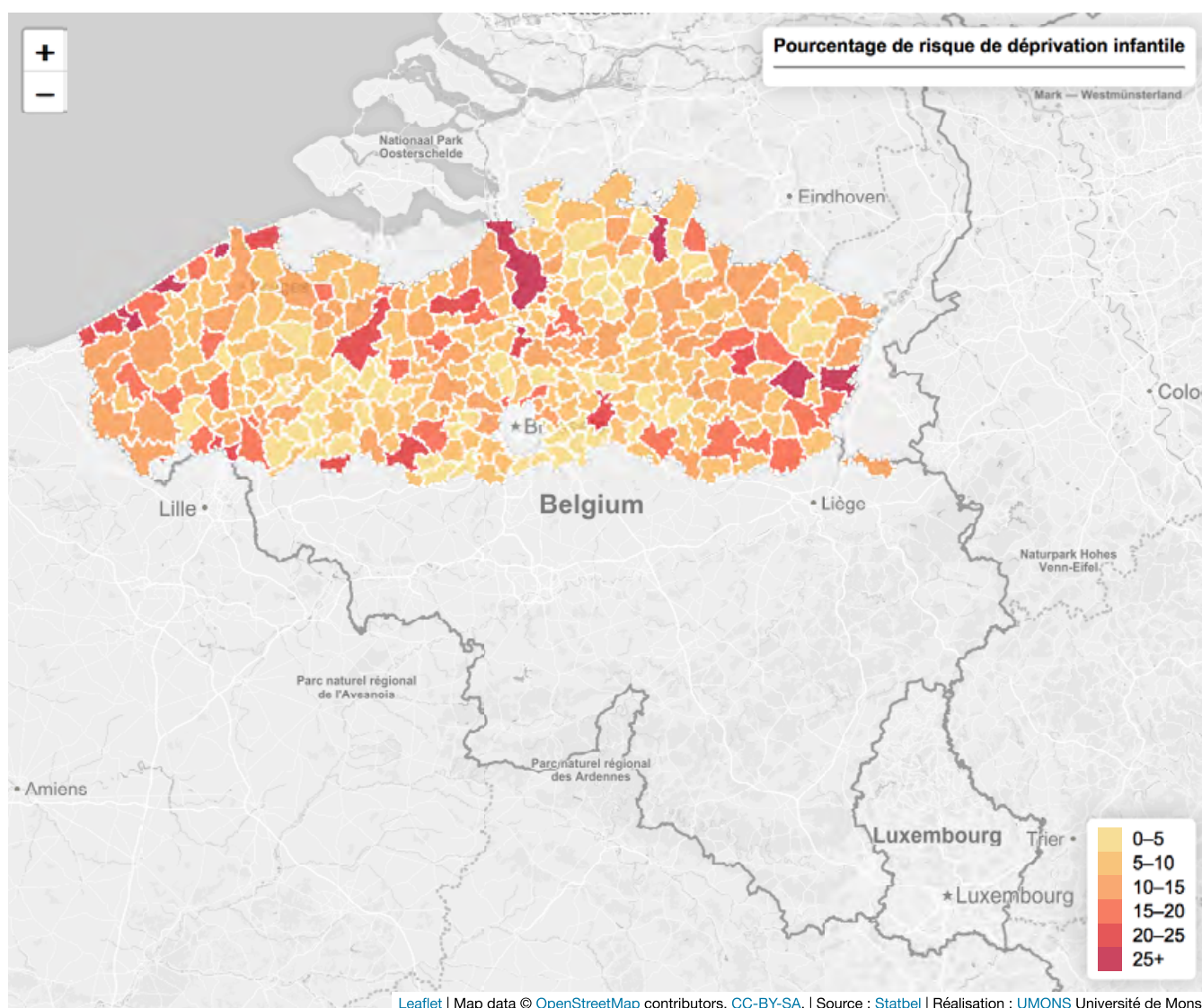
Région flamande. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'indicateur de ce type au niveau de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

Concernant les statistiques descriptives relatives à cet indicateur, il apparaît que la moyenne du risque de privation infantile en Région flamande se situe à 8,9 % avec un écart type de 6,13. Le minimum est de 0,5 % et le maximum de 38,6 % de risque de privation infantile.

Plus de 20 % des communes de la Région flamande se situent en deçà de 4,31 % de risque de privation infantile. Ainsi, 5 communes sur 10 affichent un pourcentage de risque de privation se situant entre 8,12 % et 15,74 %.

Figure 1 - Cartographie du risque de privation infantile (%) - Flandre



10 La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction du pourcentage de déprivation infantile

Le tableau suivant (tableau 1) permet de situer les types de communes flamandes concernant le risque de privation infantile :

Tableau 1 - Position des catégories de communes en fonction du pourcentage de risque de privation infantile – Flandre

Typologie Flandre	Indicateur de risque de privation infantile					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 2,9 %	2,9 % ≤ 6,3 %	6,3 % ≤ 8,6 %	8,6 % ≤ 17,2 %	17,2 % ≤ 38,6 %
Communes résidentielles	120	19	54	24	21	2
Communes rurales	63	11	21	16	14	1
Communes urbanisées	25		1	1	14	9
Communes à forte concentration économique	74	3	14	17	36	4
Grandes villes	13				5	8
Villes côtières	8				1	7

L'examen de ce tableau nous apprend que les communes à forte concentration économique, urbanisées, les grandes villes et les villes côtières sont les plus à risque de privation infantile, avec un pourcentage caractérisé d'élevé à très élevé. À l'opposé, les communes résidentielles et rurales sont celles qui comptent les plus faibles risques de privation infantile.

Le tableau en annexe 4 permet de confirmer les tendances observées dans le tableau précédent. Ainsi, tous les clusters reprenant les communes rurales et résidentielles sont les moins touchés par le risque de privation infantile, les premières affichant plutôt un risque moyen par rapport aux secondes, dont le risque de privation est plus faible.

A contrario, trois clusters sur quatre reprenant les communes à forte concentration économique sont les plus concernés par le risque de privation infantile. Ces clusters se caractérisent respectivement par un accroissement de la population jeune, un vieillissement de la population et par la fonction centrale exercée par la commune. Le quatrième cluster, qui se réfère à une plus forte population, comporte quant à lui des communes présentant un risque plus modéré. Par ailleurs, le risque le plus élevé de privation infantile se retrouve dans l'ensemble des clusters reprenant les communes urbanisées, qu'elles soient principalement caractérisées par un nombre croissant de jeunes ou un vieillissement de la population. Ceci s'observe également dans ceux des grandes villes et villes côtières.

En synthèse

Il ressort qu'en ce qui concerne l'indicateur de risque de privation infantile en 2017 et le Kansarmoede Index en Région flamande, ce sont les communes à forte concentration économique, urbanisées, les grandes villes et les villes côtières qui semblent être les plus à risque de privation infantile tandis que les communes résidentielles et rurales sont confrontées à un moindre risque.

5.2. Indicateur de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail

Cet indicateur a été choisi, car il permet d'identifier la part de mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail. Pour rappel, les données sont issues de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCCS). Elles ont été traitées et nous ont été transmises par l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Elles sont réparties en fonction des communes et sont disponibles pour l'année 2015.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

Au niveau national et régional, les proportions d'enfants vivant dans des ménages sans revenus du travail sont les suivantes :

Tableau 2 - Proportion de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail (%)

	Part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail			
	Moyenne	Min	Max	σ
Belgique	6,88 %	0 %	27,17 %	4,74
Région wallonne	9,36 %	2,65 %	27,17 %	5,13
Région de Bruxelles-Capitale	15,10 %	6,99 %	22,94 %	4,02
Région flamande	4,25 %	0 %	11,63 %	1,83

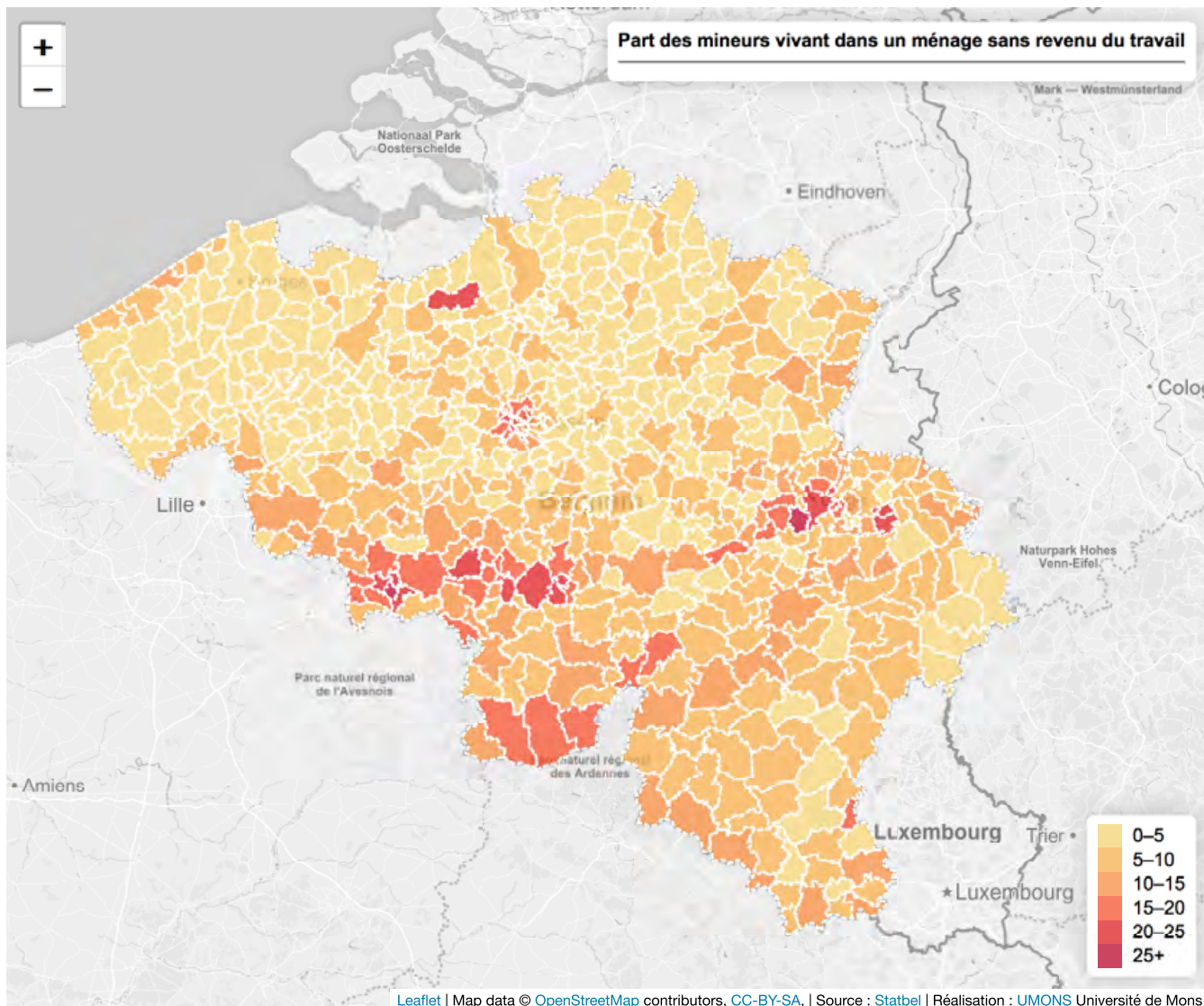
D'après le tableau ci-dessus (tableau 2), regroupant les pourcentages de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail pour les différentes régions du pays, nous observons que la Région flamande affiche des taux généralement moins élevés que les deux autres régions. Le taux moyen se situe à 4,25 %, ce qui représente une valeur plus de deux fois inférieure à la moyenne de la Région wallonne (9,36 %). De plus, la Flandre est la seule région qui est représentée par des communes ne comptant pas de mineur dans la situation concernée. Par ailleurs, pour cette même région, le pourcentage maximum atteint est plus de deux fois inférieur à celui des deux autres régions. Aussi, la majorité des communes flamandes (75 %) comprennent des proportions de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail relativement faibles allant de 3,5 % à 5,8 %.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la moyenne se situe au-delà des deux autres régions et est plus de trois fois supérieure à celle de la Région flamande. En d'autres termes, la plupart des communes bruxelloises sont confrontées à un taux relativement important de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail par rapport aux deux autres régions de Belgique. On peut également mettre en évidence que près de 70 % des communes de la Région de Bruxelles-Capitale obtiennent des proportions comprises entre 11,7 % et 18 %. Il s'agit de pourcentages considérablement plus élevés que dans les deux autres régions.

Enfin, la Région wallonne affiche un pourcentage de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail sensiblement proche de la moyenne nationale, avec un chiffre de 9,36 %. Notons qu'un peu plus de 60 % des communes de cette région présentent des proportions allant de 7,5 % à 12,5 %.

Ces différences régionales sont clairement représentées par la cartographie (figure 2) ci-après :

Figure 2¹¹- Cartographie de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail (%)



D'un point de vue général, nous observons une forte concentration de mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail dans la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. La première se caractérise notamment par de très fortes concentrations sur l'axe de l'ancien bassin minier et une partie de la botte du Hainaut. La Région flamande se distingue de manière flagrante des deux autres régions, car nous y constatons une plus faible proportion de mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail que dans les autres régions.

¹¹ La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail

• La Flandre

Tableau 3 - Position des catégories de communes en fonction du pourcentage de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail – Flandre

Typologie Flandre	Indicateur taux mineurs					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		<2,44 %	2,44 % ≤ 3,53 %	3,53 % ≤ 4,20 %	4,20 % ≤ 6,66 %	6,66 % ≤ 11,63 %
Communes résidentielles	121	10	48	28	31	4
Communes rurales	67	10	18	11	26	2
Communes urbanisées	25		1	3	11	10
Communes à forte concentration économique	74	5	15	19	29	6
Grandes villes	13				6	7
Villes côtières	8			1	3	4

Le tableau ci-dessus (tableau 3) illustre la position des grands types de communes de la Région flamande en fonction de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail. Ainsi, il en ressort que les grandes villes, les villes côtières et les communes urbanisées présentent une part élevée de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail. Les communes à forte concentration économique se situent majoritairement au-dessus du niveau moyen. En ce qui concerne les communes résidentielles, elles présentent un taux dont les valeurs sont majoritairement plus faibles.

Concernant la répartition des clusters regroupant les communes de la Région flamande, le tableau en annexe 5 indique en détail les clusters présentant les taux les plus faibles et les plus élevés. Les clusters regroupant les communes urbanisées – que ces dernières soient définies par une population vieillissante ou jeune – sont concernés par des proportions plus importantes de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail. Deux clusters sur quatre, caractérisés par leur forte concentration économique et, respectivement, l'accroissement de la population jeune et la concentration de l'emploi au sein de la commune, sont également concernés par une plus grande proportion de mineurs d'âge vivant au sein de familles sans revenus du travail.

Notons également que l'un des clusters catégorisés comme ruraux et se caractérisant par un accroissement de la population jeune se retrouve également parmi les pourcentages élevés. Les deux autres clusters regroupant les communes rurales – qu'ils soient caractérisés par un vieillissement de la population ou par un caractère agricole – affichent quant à eux des taux bien plus faibles. Enfin, nous voyons que les clusters correspondant aux grandes villes et aux villes côtières sont ceux les plus touchés par cette problématique.

• La Wallonie

Tableau 4 – Position des catégories de communes en fonction du pourcentage de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail - Wallonie

Typologie Wallonie	Indicateur taux mineurs					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤4,20 %	4,20 % ≤ 7,01 %	7,01 % ≤ 8,73 %	8,73 % ≤ 17,10 %	17,10 % ≤ 27,10 %
Communes rurales	123	19	53	26	23	2
Communes résidentielles	56	8	18	19	11	
Communes urbanisées	51			3	30	18
Communes urbaines	32		7	5	13	7

Le tableau précédent (tableau 4) met en évidence la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail en Région wallonne. Les chiffres indiquent que les communes urbaines et urbanisées sont celles qui présentent les taux les plus élevés, variant du niveau élevé à très élevé. À l'inverse, les communes rurales sont celles qui présentent les taux les plus bas, se situant entre le niveau faible et très faible. Les communes résidentielles, quant à elles, tendent vers une majorité de proportions plus faibles.

L'examen des clusters qui composent les grands types de communes (annexe 5) permet une analyse plus approfondie pour la Wallonie. La totalité des clusters regroupant les communes urbanisées, qu'elles se caractérisent par de faibles revenus ou leur degré d'urbanisation, est concernée par de fortes proportions de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail. À ce titre, le cluster composé de communes fortement urbanisées et à faibles revenus affiche les concentrations les plus élevées. Enfin, deux des trois clusters reprenant les communes urbaines - respectivement caractérisées comme étant des villes moyennes bien équipées en milieu rural et de grandes villes et pôles régionaux structurants - présentent aussi une forte proportion de mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail.

Les clusters qui semblent être les moins concernés par cette problématique et qui présentent des taux moyens à faibles sont constitués de l'ensemble des communes résidentielles, une grande partie des communes rurales et des communes urbaines regroupant les pôles urbains à vocation économique affirmée.

• Région de Bruxelles-Capitale

Tableau 5 - Position des catégories de communes en fonction du pourcentage de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail - Région de Bruxelles-Capitale

Typologie Bruxelles	Indicateur taux mineurs					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤10,25 %	10,25 % ≤ 14,11 %	14,11 % ≤ 15,97 %	15,97 % ≤ 20,38 %	20,38 % ≤ 22,94 %
Communes résidentielles du nord-ouest	5		1	3	1	
Communes résidentielles du sud-est	5	2	3			
Communes de la « première ceinture »	4		2			2
Communes en reconversion industrielle dans la zone du Canal	4				4	
Bruxelles-Ville	1				1	

Le tableau ci-dessus (tableau 5) fait état de la position des clusters de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les proportions de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail. Pour cette région, deux tendances majeures et différenciées se dégagent. D'une part, les communes au passé industriel du Canal et de Bruxelles-ville semblent être les plus concernées par la problématique avec de fortes proportions de mineurs vivant dans des ménages sans revenus du travail. Le cluster regroupant les communes résidentielles du sud-est affiche des taux faibles à très faibles. Un groupe de quatre communes concentrent ces deux tendances extrêmes : il s'agit des communes de la première ceinture dont les taux oscillent entre des valeurs allant de très élevées (Saint-Gilles et Saint-Josse-Ten-Node) à faibles (Etterbeek et Ixelles), selon les communes concernées. Le cluster regroupant les communes résidentielles du nord-ouest présente des taux assez homogènes et proches de la moyenne régionale.

En synthèse

En 2015, 6,88 % des mineurs en Belgique vivent dans un ménage sans revenus du travail. Ce sont surtout la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale qui sont les plus marquées par cet indicateur. En Wallonie comme en Flandre, ce sont les communes plus urbanisées qui enregistrent des pourcentages plus élevés. En Flandre, c'est aussi le cas des communes à forte concentration économique, des grandes villes et des villes côtières. Concernant la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles-Ville et les communes au passé industriel du Canal sont celles qui comptent les plus grandes proportions de ces mineurs. A contrario, pour l'ensemble du territoire belge, les taux les plus faibles de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail sont relevés dans les communes résidentielles et rurales, hormis pour la Région de Bruxelles-Capitale où seules les communes résidentielles du sud-est sont concernées par ces faibles taux.

5.3. Indicateur du revenu moyen par habitant

L'indicateur choisi permet de mettre en évidence la répartition des revenus moyens nets par habitant sur l'ensemble du territoire belge pour l'année 2015. Pour rappel, les revenus moyens sont calculés sur l'ensemble de la population et permettent donc de prendre en compte les enfants dans le dénominateur.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

Au niveau national, nous pouvons observer les chiffres suivants (tableau 6) :

Tableau 6 - Revenu moyen par habitant au niveau national (€)

	Revenu moyen par habitant			
	Moyenne	Min	Max	σ
Belgique	17.697,553 €	8.690,36 €	27.585,667 €	2467,57
Région wallonne	16.683,819 €	11.375,843 €	24.648,826 €	2172,45
Région de Bruxelles-Capitale	13.380,627 €	8.690,363 €	19.910,215 €	3134,82
Région flamande	18.969,795 €	13.442,636 €	27.585,667 €	2059,43

Pour la Région wallonne, nous constatons que le maximum est nettement supérieur à celui atteint dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et qu'il est inférieur à celui de la Région flamande, d'autre part. Près de 6 communes wallonnes sur 10 affichent un revenu moyen entre 14 511 euros et 18 855 euros, cette dernière valeur se situant à peine au-delà de la moyenne nationale.

La Région flamande, quant à elle, affiche un revenu moyen supérieur à la moyenne belge et plus élevé que celui des deux autres régions. Le minimum obtenu dans cette région est de 13 442 euros, le maximum de 27 586 euros. Les données pour cette région permettent de mettre en évidence le fait que près de 45 % des communes flamandes ont un revenu moyen compris entre 17 600 euros et 18 500 euros, valeurs inférieures à la moyenne régionale. Par ailleurs, 40 % des communes de cette région ont un revenu moyen par habitant qui se situe entre 20 500 euros et 22 000 euros, valeurs qui se situent au-delà des maxima enregistrés en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la moyenne se situe à 13 381 euros. C'est près de 5 000 euros sous la valeur moyenne de la Région flamande et plus de 3 000 euros sous la valeur moyenne wallonne. Notons néanmoins l'importance de l'écart type, qui permet d'affirmer que les différences entre les revenus moyens des communes sont également importantes.

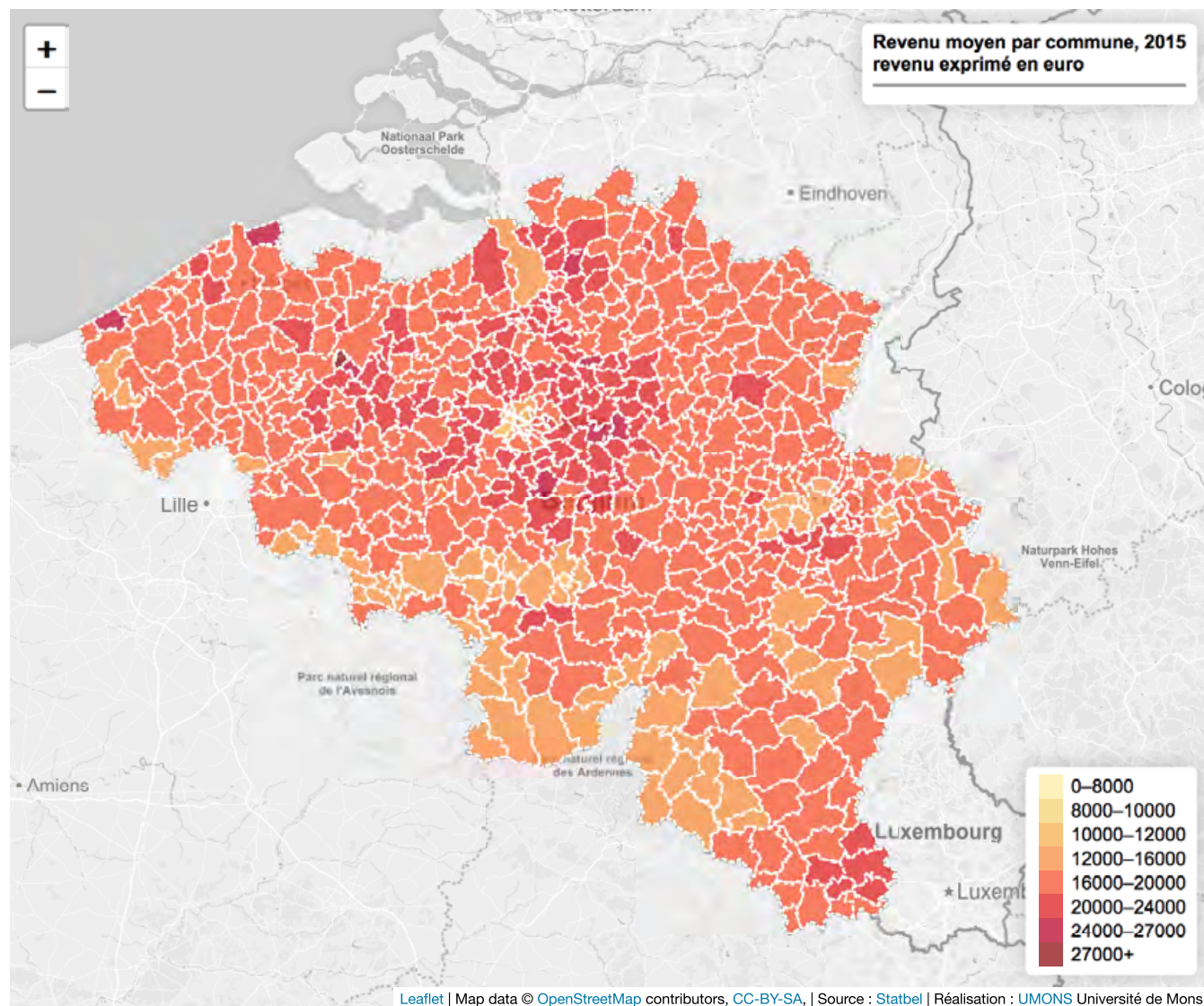
Les données permettent aussi de mettre en évidence le fait que seulement 15 % des communes de la Région de Bruxelles-Capitale affichent un revenu moyen compris entre 18 800 euros et 20 000 euros, tandis que 7 communes sur 10 se situent entre 9 900 euros et 15 500 euros. Ces résultats mettent en avant d'importantes différences régionales.

Néanmoins, il faut préciser que la moyenne peut être sujette à d'importants biais : des revenus extrêmes peuvent notamment faire varier cette moyenne en la faisant soit régresser soit croître. Toutefois, une moyenne peut très bien refléter une valeur

intermédiaire entre des groupes aux revenus diamétralement opposés (revenus faibles versus revenus élevés).

La carte ci-dessous permet de rendre compte des différences régionales en termes de revenus perçus et disponibles par habitant.

Figure 3¹² – Cartographie des revenus moyens par habitant



D'un point de vue général, nous observons une forte concentration des revenus moyens les plus faibles au sein de la Région de Bruxelles-Capitale et dans quelques communes éparses en Région wallonne. La Flandre se caractérise plus spécifiquement par des communes dont le revenu moyen perçu par les habitants est plus élevé.

12 La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction des revenus moyens par habitant

• La Flandre

Tableau 7 - Position des catégories de communes en fonction du pourcentage du revenu moyen par habitant – Flandre

Typologie Flandre	Indicateur revenu					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤17.058 €	17.058 € ≤ 18.174 €	18.174 € ≤ 19.632 €	19.632 € ≤ 21.972 €	21.972 € ≤ 27.584 €
Communes résidentielles	121	2	20	30	44	25
Communes rurales	67		33	10	22	2
Urbanisées	25	4	15	3	3	
Communes à forte concentration économique	74	7	25	19	21	7
Grandes villes	13	2	8	1	3	2
Villes côtières	8		3	2	1	2

Le tableau ci-dessus (tableau 7) illustre les différentes catégories de localités en fonction de leur niveau de revenu moyen. Il montre qu'en Flandre, les communes résidentielles disposent des revenus moyens les plus élevés, une majorité d'entre elles se situant entre les niveaux moyen et très élevé. Les communes urbanisées et les grandes villes sont les deux groupes présentant des revenus moyens qui tendent vers des seuils faibles, voire très faibles. Enfin, les communes rurales, les communes à forte concentration économique et les villes côtières sont assez homogènes en termes de répartition des revenus moyens.

L'analyse du tableau situé en annexe 6 confirme les tendances observées ci-dessus. En effet, il est aisé de constater qu'en Région flamande, trois clusters sur cinq regroupant les communes résidentielles comportent des valeurs élevées à très élevées. Il s'agit de localités se caractérisant soit par une population vieillissante et située en périphérie, soit par un nombre croissant de jeunes.

Concernant les clusters qui enregistrent en majorité des revenus moyens de valeurs faibles à très faibles, nous comptons les communes urbanisées, et ce, indépendamment du caractère vieillissant ou rajeunissant de leur population, ainsi que deux clusters catégorisés en tant que communes à forte concentration économique et respectivement caractérisés soit par leur population dense soit par la fonction centrale exercée par des villes de petite taille. Enfin, le cluster reprenant les grandes villes semble comporter une grande partie des communes aux revenus plus faibles.

• La Wallonie

Tableau 8 – Position des catégories de communes en fonction du pourcentage du revenu moyen par habitant – Wallonie

Typologie Wallonie	Indicateur revenu					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤14.840 €	14.840 € ≤ 16.570 €	16.570 € ≤ 17.679 €	17.679 € ≤ 20.125 €	20.125 € ≤ 24.648 €
Communes rurales	123	6	40	26	41	10
Communes résidentielles	56		7	9	28	12
Communes urbanisées	51	15	25	8	3	
Communes urbaines	32	6	6	8	7	5

Concernant les communes wallonnes, le tableau ci-dessus (tableau 8) permet de situer celles-ci en fonction des revenus moyens. Il en ressort que les communes urbanisées de la Région wallonne sont celles qui présentent le taux des revenus moyens le plus faible contrairement aux communes résidentielles dont les revenus moyens tendent vers des seuils élevés à très élevés. Les communes rurales et les communes urbaines présentent une répartition relativement homogène des revenus moyens.

L'analyse du tableau en annexe 6 met en avant des tendances semblables à celles mises en évidence pour la Région flamande. Les communes résidentielles comportent les revenus moyens allant des niveaux élevés à très élevés et ce, quel que soit le cluster repris dans cette catégorie. A contrario, et à l'exception d'un seul cluster, l'ensemble des communes rurales se situe plutôt dans des classes de revenus moyens à faibles.

L'ensemble des clusters issus de la catégorie regroupant les communes urbaines et respectivement caractérisés soit par leur expansion résidentielle, soit par leur vocation économique, peuvent également être comptés parmi les communes qui comprennent des revenus moyens de niveau élevé à très élevé.

Concernant les communes avec les revenus les plus faibles, le cluster regroupant les grandes villes peut également être pointé pour la Région wallonne. La totalité des clusters reprenant les communes urbanisées se situent également en grande majorité dans les classes de revenus de niveau faible à très faible. Ce constat est accentué notamment pour les localités caractérisées par une forte urbanisation.

Enfin, quatre clusters sur six repris sous la catégorie des communes rurales se situent dans les classes de revenus de niveau faible à moyen, le cluster caractérisé comme étant touristique est quant à lui plus touché par les très faibles revenus que les autres.

• Région de Bruxelles-Capitale

Tableau 9 - Position des catégories de communes en fonction du pourcentage du revenu moyen par habitant – Région de Bruxelles-Capitale

Typologie Bruxelles	Indicateur revenu					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤11.232 €	11.232 € ≤ 13.469 €	13.469 € ≤ 14.910 €	14.910 € ≤ 19.596 €	19.596 € ≤ 19.910 €
Communes résidentielles du nord-ouest	5		2	1	2	
Communes résidentielles du sud-est	5				3	2
Communes de la « première ceinture »	4	1	1	1	1	
Communes en reconversion industrielle dans la zone du canal	4	1	2	1		
Bruxelles-Ville	1		1			

Ce tableau (tableau 9) met en évidence que les clusters comprenant les localités ayant les revenus les plus faibles sont les communes au passé industriel du Canal et Bruxelles-Ville. Les communes de la première ceinture tendent également vers de faibles revenus. Les communes résidentielles du nord-ouest se répartissent entre des revenus moyens faibles ou élevés. Le cluster comprenant les communes aux revenus les plus élevés est constitué par les localités résidentielles du sud-est.

En synthèse

En Belgique, le revenu moyen net s'élevait à 17 698 euros pour l'année 2015. De manière générale, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale enregistrent un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale, contrairement à la Région flamande qui obtient un revenu moyen se situant au-delà de cette moyenne nationale. Pour l'ensemble de la Belgique, les communes de type résidentiel obtiennent des revenus moyens plus élevés, hormis les communes résidentielles du nord-ouest en Région bruxelloise. Au contraire, les localités enregistrant des revenus moyens plus faibles sont les communes plus urbanisées et les grandes villes de Wallonie et de Flandre. Enfin, les communes au passé industriel du Canal et de la première ceinture enregistrent les revenus moyens les plus faibles en Région de Bruxelles-Capitale.

5.4. Indicateur du pourcentage de familles monoparentales

Notre étude portant sur la précarité infantile, pour la présente analyse, notre attention se porte davantage vers les ménages avec enfants. Dès lors, notre échantillon exclut tous les ménages ne comportant pas d'enfant, tels que les personnes isolées ou les couples mariés/non mariés sans enfant. En prenant en considération les ménages en charge d'enfant(s), nous calculons la proportion que représentent les familles monoparentales au sein de cet ensemble pour l'année 2018. Ainsi, les communes ayant un taux plus important de familles monoparentales sont susceptibles de connaître un risque plus élevé de pauvreté familiale et donc de pauvreté infantile.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

D'un point de vue national et régional, nous observons les proportions décrites dans le tableau ci-après.

Tableau 10 - Proportions des familles monoparentales au niveau national (%)

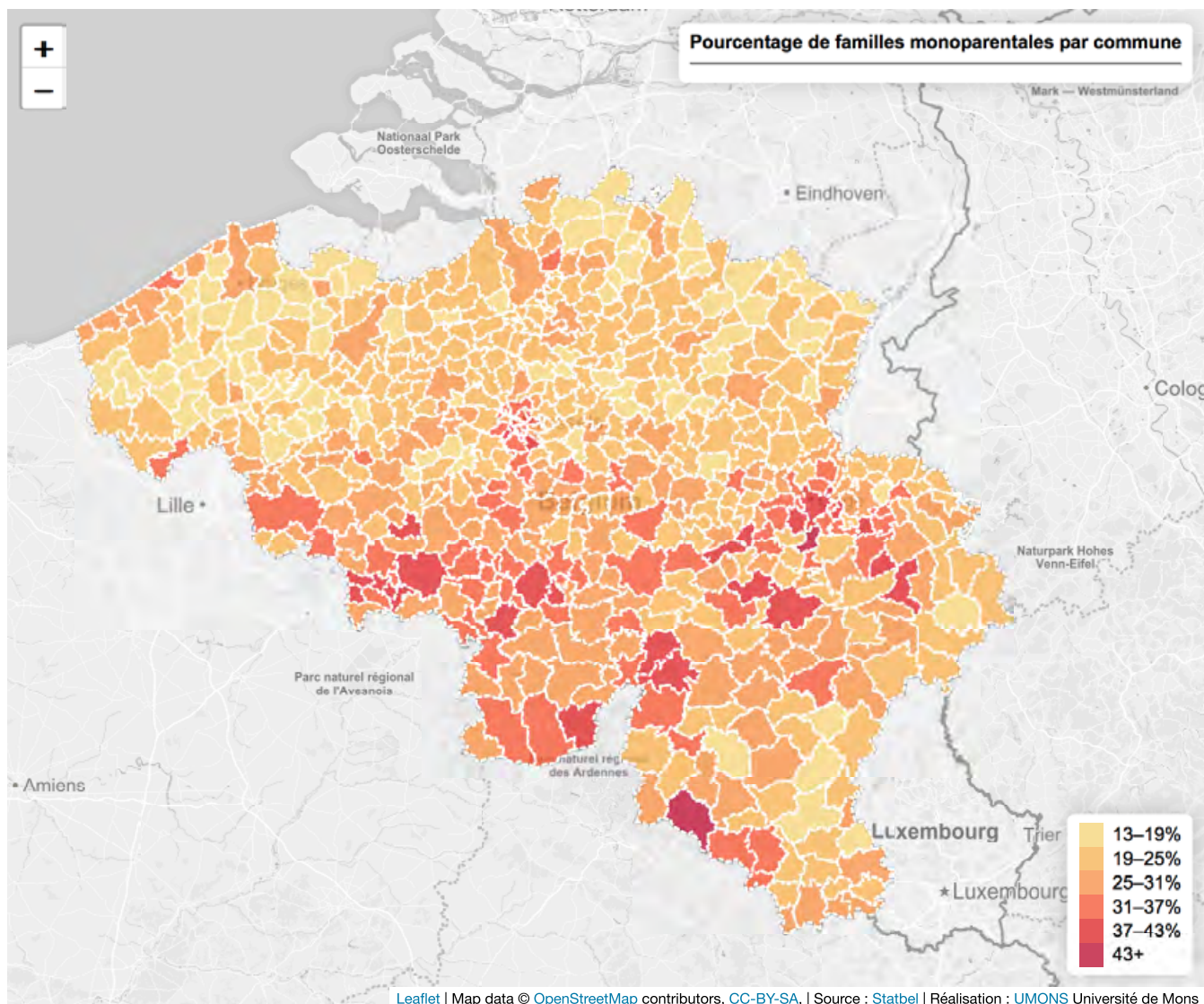
	Familles monoparentales (%)			
	Moyenne	Min	Max	σ
Belgique	26,99 %	13,86 %	43,71 %	6,07
Région wallonne	31,62 %	15,22 %	43,71 %	5,79
Région de Bruxelles-Capitale	33,07 %	29,18 %	38,27 %	2,46
Région flamande	22,57 %	13,86 %	32,85 %	3,54

Le tableau ci-dessus (tableau 10) indique qu'en moyenne, nous trouvons en Belgique près de 27 % de familles monoparentales, ce qui représente 501 536 familles sur un total de 1 876 897 ménages avec enfants. Ce pourcentage est plus élevé en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, avec respectivement 31,62 % et 33,07 %. À l'inverse, la Région flamande est en-deçà de la moyenne nationale, avec un pourcentage de 22,57 %, ce qui est inférieur de près de 10 % au pourcentage moyen des deux autres régions de Belgique.

Concernant les minima et maxima relatifs aux taux régionaux, la Région de Bruxelles-Capitale est représentée par un minimum de 29,18 % et un maximum de 38,27 % de familles monoparentales. Un peu plus de 7 communes sur dix comptent entre 30,1 % et 34,6 % de familles de ce type. La Région wallonne, quant à elle, atteint un taux minimum de 15,22 % et un maximum de 43,71 %, ce dernier étant le plus haut pourcentage de familles monoparentales représenté sur l'ensemble du territoire belge. Six communes wallonnes sur 10 ont un pourcentage de familles monoparentales compris entre 26,6 % et 35,5 %. En Flandre, c'est près de 7 communes sur 10 qui sont concernées par des pourcentages de familles monoparentales compris entre 19,5 % et 25 %.

Ces disparités régionales sont clairement représentées par la cartographie¹³ présentée ci-après.

Figure 4 - Cartographie des familles monoparentales (%)



Avant de dégager des observations sur la base des informations illustrées par la cartographie ci-dessus, il importe de remarquer que, pour certaines communes, les taux affichés doivent être relativisés au regard des proportions que représentent les foyers sans enfant. En effet, dans certaines localités, les ménages sans enfant (principalement des couples âgés) occupent une part non négligeable dans la répartition des groupes familiaux. Le choix de notre échantillon pour le calcul de cet indice peut alors produire un effet de surreprésentation des foyers monoparentaux. Précisons toutefois que ce type d'effet ne concerne que très peu de localités.

¹³ La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction du pourcentage de familles monoparentales

• La Flandre

Tableau 11 - Position des communes en fonction du pourcentage de familles monoparentales - Flandre

Typologie Flandre	Indicateur familles monoparentales					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤17,44 %	17,44 % ≤ 20,05 %	20,05 % ≤ 21,42 %	21,42 % ≤ 25,97 %	25,97 % ≤ 32,85 %
Communes résidentielles	121	4	39	40	27	11
Communes rurales	67	23	28	10	5	1
Communes urbanisées	25		2	4	17	2
Communes à forte concentration économique	74	6	25	11	22	10
Grandes villes	13			1	7	5
Villes côtières	8				4	4

Le tableau ci-dessus (tableau 11) met en évidence la répartition des grandes catégories de communes de la Région flamande en fonction des pourcentages de familles monoparentales, dont les valeurs s'échelonnent de très faibles à très élevées. Il montre que les grandes villes, les villes côtières et les communes urbanisées sont celles qui présentent une part plus importante de familles monoparentales. Les communes à forte concentration économique et les communes résidentielles enregistrent des taux très hétérogènes (répartis entre des valeurs faibles, moyennes ou élevées) sans toutefois abonder dans des valeurs extrêmes. Enfin, ce sont les communes rurales qui présentent un taux de familles monoparentales majoritairement faible ou très faible.

Les résultats détaillés pour l'ensemble des communes flamandes concernant les taux de familles monoparentales sont présentés en annexe 7. L'analyse de ces résultats montre que les clusters reprenant les communes urbanisées, indépendamment du caractère vieillissant ou rajeunissant de leur population, contiennent des communes avec des proportions élevées de familles monoparentales. Les clusters les plus concernés par ce type de ménages sont les grandes villes et les villes côtières. De manière isolée, un seul cluster au sein du groupe de communes à forte concentration économique et un seul cluster dans la catégorie des communes résidentielles semblent fortement concernés par cette problématique. Ces deux clusters se caractérisent au sein de leur groupe respectif par des communes comptant un nombre croissant de jeunes dans leur population et se situant en périphérie de villes plus importantes.

A contrario, les communes où il semble y avoir moins de ménages monoparentaux se trouvent dans tous les clusters regroupant les communes rurales et la moitié des clusters regroupant les communes à forte concentration économique. En ce qui concerne les premières (rurales), une population assez dense les caractérise, tandis que les secondes (à forte concentration économique) connaissent un développement qui attribue à la commune une fonction centrale.

• La Wallonie

Tableau 12 - Position des communes en fonction du pourcentage de familles monoparentales – Wallonie

Typologie Wallonie	Indicateur familles monoparentales					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤21,84 %	21,84 % ≤ 26,51 %	26,51 % ≤ 29,72 %	29,72 % ≤ 36,70 %	36,70 % ≤ 43,71 %
Communes rurales	123	25	55	18	17	8
Communes résidentielles	56	4	23	14	12	3
Communes urbanisées	51		2	7	35	7
Communes urbaines	32		3	9	13	7

L'observation du tableau présenté ci-dessus (tableau 12) permet d'établir plusieurs constats concernant la position des communes wallonnes par rapport au pourcentage de familles monoparentales. Ce sont les communes urbaines et les communes urbanisées qui présentent les taux de familles monoparentales les plus élevés. A contrario, les communes résidentielles et rurales se caractérisent par un taux de familles monoparentales faible, voire très faible pour certaines d'entre elles.

Le tableau en annexe 7 confirme ces premiers constats. L'entièreté des clusters reprenant les communes urbanisées se caractérise, comme en Région flamande, par un taux de familles monoparentales élevé à très élevé. Les clusters les plus concernés par la problématique en Wallonie se concentrent dans la catégorie des communes urbaines dont la majorité présente des taux élevés et très élevés de familles monoparentales, ce qui est surtout manifeste pour le cluster regroupant les grandes villes.

• Région de Bruxelles-Capitale

Tableau 13 - Position des communes en fonction du pourcentage de familles monoparentales - Région de Bruxelles-Capitale

Typologie Bruxelles	Indicateur familles monoparentales					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤29,96 %	29,96 % ≤ 32,35 %	32,35 % ≤ 33,36 %	33,36 % ≤ 37,09 %	37,09 % ≤ 38,27 %
Communes résidentielles du nord-ouest	5	1	2	2		
Communes résidentielles du sud-est	5	1	1		3	
Communes de la « première ceinture »	4				3	1
Communes en reconversion industrielle dans la zone du Canal	4		3			1
Bruxelles-Ville	1		1			

Le tableau 13 permet de mettre en évidence que les communes résidentielles du sud-est et les communes de la première ceinture présentent les taux les plus élevés de familles monoparentales au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles-ville et les communes au passé industriel du Canal sont moins concernées par la problématique. Il est important de préciser que les chiffres pour cette région restent en général très élevés.

Près d'un enfant sur quatre grandit dans une famille monoparentale en Région bruxelloise. Ces chiffres concordent avec les études précédentes réalisées à Bruxelles (ACTIRIS, 2013) qui établissent également qu'au sein des familles monoparentales, seuls deux enfants sur cinq grandissent avec un parent qui travaille. Ces mêmes études montrent qu'il y a deux fois plus de parents en situation monoparentale parmi les demandeurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, ces données continuent d'être stables au fil du temps, car le pourcentage moyen de familles monoparentales était également de 33 % fin 2009. Cette situation préoccupante, notamment en Région bruxelloise, met l'accent sur le poids important des familles monoparentales impactant la pauvreté infantile.

En synthèse

En Belgique, la proportion que représentent les familles monoparentales par rapport à l'ensemble des ménages avec enfant(s) s'élève à près de 27 %. En Région wallonne et en Région bruxelloise, nous observons des pourcentages moyens se situant au-delà de ce taux. En Flandre, ce sont les communes urbanisées, les grandes villes, les villes côtières ainsi que les communes résidentielles sujettes à un rajeunissement de la population qui enregistrent les taux les plus élevés de familles monoparentales. En Wallonie, les grandes villes et les communes urbanisées affichent également des pourcentages élevés. En Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les communes de la première ceinture et les communes résidentielles du sud-est qui présentent les pourcentages les plus élevés. A contrario, les communes rurales en Flandre et en Wallonie enregistrent les taux les plus faibles. Les communes résidentielles wallonnes peuvent également être incluses parmi celles dont les taux sont les plus faibles. Enfin, en Région bruxelloise, c'est à Bruxelles-ville, dans les communes au passé industriel du Canal et dans les communes résidentielles du nord-ouest que nous observons les plus faibles proportions de familles monoparentales.

5.5. Indicateur du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux

Cet indicateur reprend le pourcentage de ménages qui vivent dans un logement public social au niveau communal. Il s'agit du ratio entre ces ménages et les ménages dits « privés », c'est-à-dire les locataires ou les propriétaires de logements « privés ». Pour rappel, l'ensemble des informations présentées ci-dessous concerne l'année 2016.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

D'un point de vue régional, nous observons les statistiques descriptives suivantes dans le tableau ci-après.

Tableau 14 - Proportion de ménages vivant dans des logements sociaux au niveau national (%)

	Pourcentages de ménages vivant dans des logements sociaux			
	Moyenne	Min	Max	σ
Belgique	4,21 %	0 %	21,76 %	3,71
Région wallonne	3,9 %	0 %	21,76 %	4,27
Région de Bruxelles-Capitale	7,70 %	3,24 %	18,13 %	3,61
Région flamande	4,21 %	0 %	17,18 %	3,04

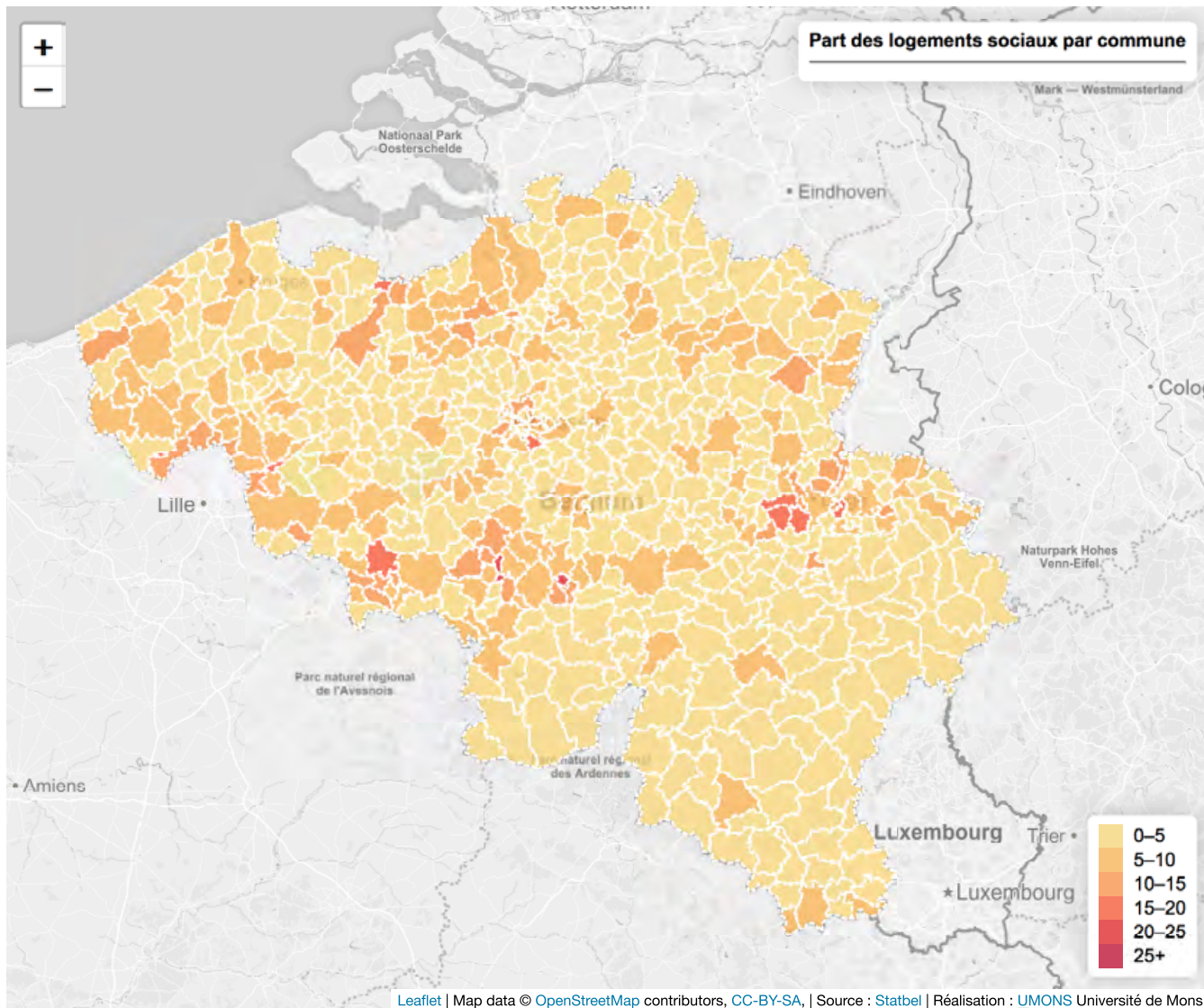
D'après ce tableau (14) regroupant les pourcentages de ménages vivant dans des logements sociaux dans les différentes régions du pays, les chiffres indiquent que la Région wallonne affiche des taux généralement moins élevés que les deux autres régions. Le taux moyen se situe à 3,9 %, ce qui représente une valeur presque deux fois inférieure à la moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale décrite dans le même tableau. Près de 45 % des communes wallonnes comptent entre 4,5 % et 9 % de ménages vivant dans des logements sociaux.

La Région de Bruxelles-Capitale obtient une moyenne se situant au-delà des deux autres régions et est la seule à enregistrer un pourcentage minimum, attestant de la présence systématique de ménages vivant dans des logements sociaux dans toutes les communes de cette région. En revanche, en Région wallonne et en Région flamande, certaines communes s'illustrent par l'absence de ménages vivant dans un logement social. Alors qu'une politique liée au logement social semble être incontournable pour l'ensemble des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, ce n'est pas le cas pour certaines communes wallonnes ou flamandes. Enfin, la plupart des communes bruxelloises semblent confrontées à un taux relativement important de ménages vivant dans un logement social par rapport aux deux autres régions de Belgique. Plus de 6 communes de cette région sur 10 comptent entre 6 % et 11 % de ménages vivant dans des logements sociaux.

En Région flamande, la moyenne est de 4,21 % et équivaut à la moyenne nationale. Par ailleurs, l'écart type de 3,04 est le plus réduit du tableau et nous apprend que la variance entre les communes de cette région est faible. Autrement dit, la majorité des communes de la Région flamande se situent autour de la moyenne de 4,21 %. Enfin, 6 communes flamandes sur 10 comptent entre 3,5 % et 8,5 % de ménages vivant dans un logement social.

La carte réalisée ci-dessous permet de rendre compte des différences régionales et communales.

Figure 5 - Cartographie du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux (%)



14 La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux

•La Flandre

Tableau 15 – Position des communes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux – Flandre

Typologie Flandre	Indicateur logements sociaux					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤0,8 %	0,8 % ≤ 2,88 %	2,88 % ≤ 4,33 %	4,33 % ≤ 8,09 %	8,09 % ≤ 17,17 %
Communes résidentielles	121	9	44	30	29	9
Communes rurales	67	10	19	17	19	2
Communes urbanisées	25	1	3	3	10	18
Communes à forte concentration économique	74	4	10	15	34	11
Grandes villes	13			1	7	5
Villes côtières	8		3	2	3	

Le tableau ci-dessus (tableau 15) fait état du positionnement des communes flamandes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux. Ainsi, la majorité des communes à forte concentration économique, les communes urbanisées et les grandes villes présentent des taux élevés à très élevés de ménages vivant dans des logements sociaux. Les communes rurales et les villes côtières se caractérisent par un taux moyen tandis que la majorité des communes résidentielles affichent un taux principalement faible.

Le tableau qui figure en annexe 8 permet de confirmer les constats ci-avant. Concernant les communes à forte concentration économique, trois clusters sur quatre sont concernés par de plus fortes proportions de ménages vivant dans un logement social. Il s'agit des clusters respectivement caractérisés par un rajeunissement de la population, par une densité de population plus forte et par l'accentuation d'une fonction centrale exercée par ces communes. La totalité des clusters urbanisés affiche des taux élevés, indépendamment du caractère rajeunissant ou vieillissant des populations de ces communes.

Concernant les communes résidentielles, deux clusters sur cinq comptent des communes avec des proportions relativement homogènes. Il s'agit des clusters avec les communes qui se caractérisent respectivement par des revenus élevés et une population vieillissante ainsi que par un nombre croissant de jeunes. Les trois autres clusters de cette catégorie concernent des communes ayant des taux faibles à très faibles.

• La Wallonie

Tableau 16 - Position des communes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux – Wallonie

Typologie Wallonie	Indicateur logements sociaux					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤0,08 %	0,08 % ≤ 1,71 %	1,71 % ≤ 3,86 %	3,86 % ≤ 9,84 %	9,84 % ≤ 21,76 %
Communes rurales	123	26	58	26	13	
Communes résidentielles	56	1	16	17	20	2
Communes urbanisées	51		1	2	23	25
Communes urbaines	32		3	7	20	2

En ce qui concerne la Région wallonne (tableau 16), les communes urbanisées et urbaines sont celles qui présentent majoritairement les taux les plus élevés de ménages vivant dans des logements sociaux. Les communes rurales, quant à elles, présentent en général des proportions plus faibles que dans les trois autres types de communes.

Le tableau en annexe 8 permet de mettre en évidence le fait que, pour les communes urbanisées, la totalité des clusters de cette catégorie affiche des pourcentages élevés de ménages vivant dans un logement social. La même tendance se retrouve dans tous les clusters reprenant les communes urbaines, en particulier les grandes villes et les pôles régionaux structurants.

Un seul cluster de communes résidentielles sur trois affiche une tendance à un regroupement de communes avec des proportions élevées de ménages vivant dans un logement social. Ces communes se caractérisent par leur vocation économique affirmée. Les communes résidentielles à population vieillissante affichent quant à elles des proportions moins élevées de ménages vivant dans un logement social.

Enfin, la totalité des clusters reprenant les communes rurales enregistre des proportions faibles à très faibles, et ce, indépendamment de leurs caractéristiques secondaires.

• Région de Bruxelles-Capitale

Tableau 17 – Position des communes en fonction du pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux – Région de Bruxelles-Capitale

Typologie Bruxelles	Indicateur logements sociaux					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤4,44 %	4,44 % ≤ 5,85 %	5,85 % ≤ 7,70 %	7,70 % ≤ 12,12 %	12,12 % ≤ 18,13 %
Communes résidentielles du nord-ouest	5			2	2	1
Communes résidentielles du sud-est	5		3		1	1
Communes de la « première ceinture »	4	2	1	1		
Communes en reconversion industrielle dans la zone du Canal	4		2		2	
Bruxelles-Ville	1				1	

Pour la région bruxelloise, le tableau 17 nous apprend que les communes résidentielles du nord-ouest présentent des taux généralement plus élevés que les autres types de communes de la région. A contrario, les communes résidentielles du sud-est et les communes de la première ceinture semblent moins concernées par cette problématique que les autres types de communes. Il est important de considérer que les chiffres pour cette région restent en général très élevés.

En synthèse

En Belgique, pour l'année 2016, le pourcentage moyen de personnes vivant dans un logement social est de 4,21 %. La Région wallonne et la Région flamande ont des taux moyens sensiblement proches de la moyenne nationale. La région bruxelloise présente un taux nettement plus élevé. Au niveau local, les grandes villes et les communes urbanisées ont des pourcentages plus élevés que les communes rurales ou résidentielles, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. En Région flamande, nous observons également des pourcentages élevés dans les communes à forte concentration économique. En Région bruxelloise, Bruxelles-Ville et les communes résidentielles du nord-ouest sont celles qui enregistrent les pourcentages les plus élevés au regard de cet indicateur. En revanche, en Wallonie, les communes rurales présentent les plus faibles pourcentages moyens de personnes vivant dans un logement social. En Flandre, les taux les plus bas se trouvent dans les communes résidentielles. Enfin, pour la Région de Bruxelles-Capitale, les pourcentages les plus faibles s'observent dans les communes résidentielles du sud-est.

5.6. Indicateur du pourcentage de bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration sociale ou équivalent en charge d'un ménage

Cet indice nous permet de mettre en évidence la proportion de bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration sociale en charge d'un ménage (RIS de catégorie 3) et équivalent (eRIS de catégorie 3) par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s) au sein des

communes. Les conditions d'accès à la catégorie 3 justifient le choix de cet indicateur, à savoir que le demandeur doit avoir au minimum un mineur non marié à sa charge. L'usage de cette information vise essentiellement à souligner le taux de ménages dans lesquels se trouvent un ou des enfants dont le ou les parents seraient bénéficiaires d'un RIS ou d'un eRIS. L'importance relative de tels taux permettrait de mettre l'accent sur la nécessité d'éventuelles politiques proactives sur cette question. En effet, plus une commune présente de bénéficiaires d'un RIS ou eRIS en charge d'un ménage, plus le risque de pauvreté infantile peut être considéré comme important.

Statistiques descriptives régionales et cartographie

Aux niveaux national et régional, le tableau 18 regroupe l'ensemble des statistiques descriptives relatives aux bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration sociale en charge d'un ménage (RIS de catégorie 3) et équivalent (eRIS de catégorie 3) par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s) pour les différentes régions.

Tableau 18 - Proportion de bénéficiaires d'un RIS ou eRIS en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s) au niveau national et régional (%)

	Proportions de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage/nombre total de ménages avec enfant(s)			
	Moyenne	Min	Max	σ
Belgique	2,46 %	0 %	16,94 %	2,38
Région wallonne	3,37 %	0,36 %	16,23 %	2,44
Région de Bruxelles-Capitale	8,12 %	1,91 %	16,94 %	4,08
Région flamande	1,33 %	0 %	6,22 %	0,91

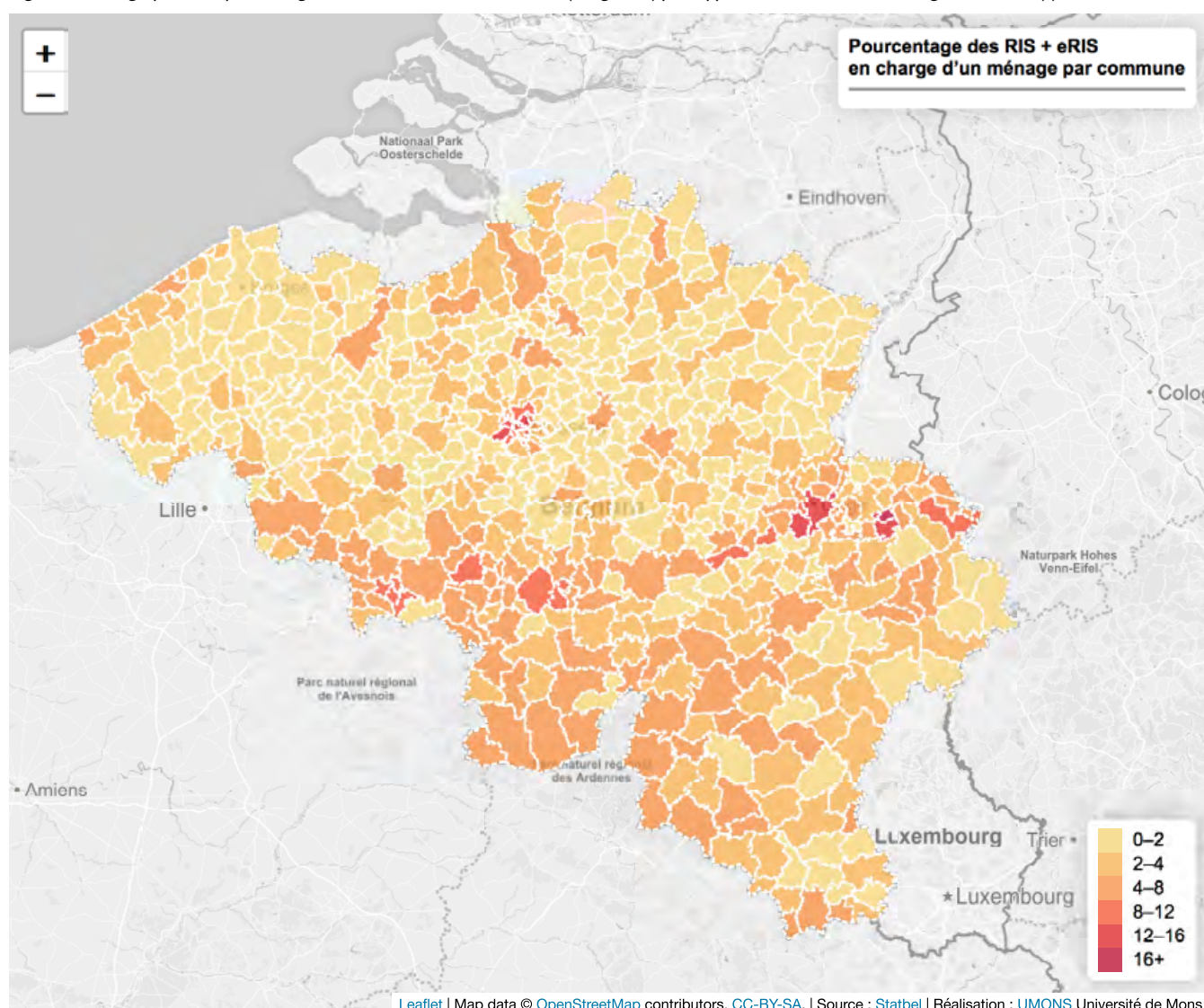
D'après le tableau ci-dessus (tableau 18), les chiffres indiquent que la Région flamande affiche, avec 1,33 %, un taux moyen moins élevé que la moyenne nationale (2,46 %) et que dans les deux autres régions. De plus, la Région flamande est la seule à être représentée par des communes sans bénéficiaires d'un RIS ou eRIS de catégorie 3. Notons également que le pourcentage maximum atteint (6,22 %) est inférieur de plus de 10 % à celui affiché par les communes de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, qui obtiennent toutes deux des maxima semblables. Ainsi, 9 communes flamandes sur 10 affichent des pourcentages compris entre 0,62 % et 2,48 %.

En Région wallonne, les chiffres indiquent une moyenne de 3,37 %, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (2,46 %). Le pourcentage minimum se situe à 0,36 % et le pourcentage maximum à 16,23 %. Par ailleurs, 9 communes wallonnes sur 10 affichent entre 1,94 % et 6,07 % de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s). Il s'agit de pourcentages nettement supérieurs à ceux indiqués pour la Région flamande.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale obtient des pourcentages plus élevés par rapport aux deux autres régions, avec une moyenne de 8,12 %. Cette moyenne est plus de trois fois supérieure à la moyenne nationale. Le pourcentage minimum se situe à 1,91 % et le pourcentage maximum à 16,94 %. En d'autres termes, une part importante des communes bruxelloises est confrontée à un taux élevé de bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration sociale en charge d'un ménage (RIS de catégorie 3) et équivalent (eRIS de catégorie 3) comparativement aux deux autres régions. Ainsi, 6 communes bruxelloises sur 10 comptent entre 3,41 % et 9,42 % de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent en charge d'un ménage comparativement au nombre total de ménages avec enfant(s).

La cartographie présentée ci-après rend compte des différences régionales et communales.

Figure 6 - Cartographie¹⁵ du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS (catégorie 3) par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s)



15 La cartographie interactive qui fournit les chiffres commune par commune est consultable en ligne via : https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile.

Position des communes en fonction du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s)

• La Flandre

Tableau 19 - Position des communes en fonction du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage – Flandre

Typologie Flandre	Indicateur RIS + eRIS/ménages					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤0,51 %	0,51 % ≤ 0,92 %	0,92 % ≤ 1,26 %	1,26 % ≤ 2,37 %	2,37 % ≤ 6,23 %
Communes résidentielles	121	9	53	33	24	2
Communes rurales	67	19	23	11	14	
Communes urbanisées	25		1	4	14	6
Communes à forte concentration économique	74	3	15	14	32	10
Grandes villes	13				3	10
Villes côtières	8		1		3	4

Le tableau ci-dessus (tableau 19) permet de déterminer la position des types de communes en fonction de la proportion de bénéficiaires d'un RIS et équivalent en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s). Les chiffres indiquent qu'en Région flamande, les grandes villes et les villes côtières se caractérisent principalement par des taux élevés ou très élevés. Les communes urbanisées et à forte concentration économique présentent des taux qui tendent à être élevés. À l'inverse, les communes résidentielles et les communes rurales affichent des chiffres tendant plus fréquemment vers des taux faibles à très faibles.

Le tableau en annexe 9 permet une analyse plus approfondie, qui confirme ces premiers constats pour la Région flamande. L'ensemble des clusters des communes rurales et résidentielles présente une grande majorité de pourcentages faibles et très faibles. Les clusters qui composent les communes urbanisées affichent, a contrario, des proportions élevées à très élevées. Ainsi, deux clusters sur quatre regroupant des communes à forte concentration économique tendent vers des valeurs majoritairement élevées. Il s'agit de communes qui se caractérisent respectivement par un accroissement de la population jeune et une centralisation du secteur de l'emploi. Enfin, comme mentionné en supra, les grandes villes et les villes côtières semblent être les communes les plus concernées par l'octroi d'un RIS en Région flamande, car elles présentent des proportions majoritairement très élevées.

• La Wallonie

Tableau 20 – Position des communes en fonction du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage – Wallonie

Typologie Wallonie	Indicateur RIS + eRIS/ménages					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 1,07 %	1,07 % ≤ 2,24 %	2,24 % ≤ 3,35 %	3,35 % ≤ 6,38 %	6,38 % ≤ 16,23 %
Communes rurales	123	15	53	25	27	3
Communes résidentielles	56	10	18	15	13	
Communes urbanisées	51	1		7	30	13
Communes urbaines	32		6	7	8	11

Pour la Région wallonne, le tableau ci-dessus (tableau 20) permet de déterminer la position des types de communes en fonction de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou eRIS en charge d'un ménage par rapport au nombre total de ménages avec enfant(s). Il indique que les communes de la Région wallonne avec les plus fortes proportions sont les communes urbanisées et les communes urbaines, dont les taux tendent vers des valeurs plus élevées que la moyenne. Les communes avec des taux plus faibles ou tendant vers la moyenne sont plus fréquemment situées dans les zones rurales et résidentielles.

Concernant la répartition des clusters en Région wallonne, le tableau en annexe 9 indique en détail ceux présentant les taux les plus faibles et les plus élevés. Nous observons que l'ensemble des quatre clusters regroupant les communes urbanisées affiche des proportions majoritairement élevées ou très élevées. Concernant les communes urbaines, deux clusters sur trois regroupant les villes moyennes en milieu rural et les grandes villes montrent également des proportions élevées à très élevées. Toutefois, le troisième cluster de communes urbaines, à savoir les pôles urbains à vocation économique affirmée, affiche des pourcentages majoritairement faibles. Concernant les communes rurales, les résultats mis en évidence à l'aide du tableau précédent peuvent être nuancés. En effet, l'annexe 9 indique des pourcentages variables en fonction des clusters constituant les communes rurales. Trois clusters de communes rurales sur cinq tendent vers des proportions majoritairement faibles. Il s'agit des communes respectivement caractérisées par leur dominance forestière, d'une part, et par une expansion résidentielle ou urbaine, d'autre part. A contrario, les communes rurales caractérisées par leur attractivité touristique ou par leur fonction polarisante concernant l'emploi affichent des proportions plus élevées. Enfin, les clusters constitutifs de communes résidentielles affichent, dans la majorité des cas, des pourcentages moyens ou faibles. L'un des clusters de communes résidentielles ayant en grande partie des taux très faibles regroupe les communes caractérisées par de plus hauts revenus et un vieillissement de la population.

• Région de Bruxelles-Capitale

Tableau 21 - Position des communes en fonction du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et eRIS en charge d'un ménage – Région de Bruxelles-Capitale

Typologie Bruxelles	Indicateur RIS + eRIS/ménages					
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 3,58 %	3,58 % ≤ 6,44 %	6,44 % ≤ 8,38 %	8,38 % ≤ 13,98 %	13,98 % ≤ 16,94 %
Communes résidentielles du nord-ouest	5		3	1	1	
Communes résidentielles du sud-est	5	2	3			
Communes de la « première ceinture »	4			2	1	1
Communes en reconversion industrielle dans la zone du Canal	4				3	1
Bruxelles-Ville	1				1	

Pour la région bruxelloise, le tableau ci-dessus (tableau 21) montre que les communes résidentielles du sud-est présentent les taux les plus faibles et semblent dès lors les moins concernées par la problématique que les autres communes de la région. Les communes résidentielles du nord-ouest et les localités de la première ceinture présentent des taux relativement moyens, les premières tendant néanmoins vers des taux plus faibles et, les dernières, vers des taux plus élevés. Enfin, Bruxelles-ville et les communes au passé industriel du Canal présentent les taux les plus élevés et sont donc les plus concernées par la problématique en Région de Bruxelles-Capitale.

En synthèse

En 2017, le pourcentage moyen de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent (eRIS) en charge d'un ménage est de 2,46 % en Belgique. Comme constaté pour l'indicateur précédent, la Région de Bruxelles-Capitale semble particulièrement touchée par cet indicateur, le taux observé étant près de 4 fois supérieur à la moyenne nationale. Nous constatons qu'en Flandre, les grandes villes et les villes côtières présentent les pourcentages les plus élevés au niveau régional. En Wallonie, il s'agit des communes urbaines et urbanisées. En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les communes au passé industriel du Canal et de Bruxelles-Ville qui enregistrent les taux les plus élevés. Les taux les plus faibles de bénéficiaires d'un RIS ou eRIS enregistrés en Wallonie et en Flandre se trouvent dans les communes rurales et résidentielles. En Région de Bruxelles-Capitale, les pourcentages les plus faibles s'observent dans les communes résidentielles du sud-est.

6. Conclusion

La première partie de la présente recherche propose une cartographie relative à la pauvreté infantile au niveau local. Cette cartographie s'appuie sur six indicateurs qui exercent un impact direct ou indirect sur la pauvreté infantile. Le seul indicateur direct actuellement disponible au niveau local est le Kansarmoede Index de Kind en Gezin. Il n'est toutefois disponible que pour la Région flamande et cible spécifiquement l'identification du risque de privation infantile au niveau local. Les autres indicateurs

abordent la pauvreté infantile indirectement pour l'ensemble des trois régions en s'intéressant aux logements, aux revenus et aux types de ménages. En effet, ces éléments sont étroitement liés à la question de la pauvreté infantile et font référence à des indices qui exercent un impact sur cette dernière.

Dès lors, chacune des cartographies est détaillée aux niveaux régional et local. Les six cartes présentées sont individuelles, mais complémentaires. Elles précisent dans quelle mesure chaque indicateur permet de caractériser les différents types de communes. Pour faciliter la compréhension des résultats, rappelons qu'un taux élevé aux différents indicateurs peut témoigner d'un risque accru de pauvreté infantile, hormis pour l'indicateur « revenu moyen par habitant », qui s'interprète dans le sens inverse. En effet, un chiffre élevé pour cet indicateur indique un revenu moyen par habitant plus élevé que la moyenne et peut donc indiquer un risque plus faible de pauvreté infantile. Plusieurs conclusions peuvent être formulées à la suite de ces traitements.

Au niveau régional, l'analyse des données relatives aux différents indices montre que la Région flamande affiche des taux généralement plus favorables que les deux autres régions. À l'inverse, pour l'ensemble des indicateurs examinés pour la Région de Bruxelles-Capitale, les valeurs enregistrées sont nettement plus élevées que dans les deux autres régions, laissant supposer que le risque de pauvreté infantile y est plus marqué. Quant à la Wallonie, elle se situe le plus souvent dans un entre-deux, avec des taux généralement proches des valeurs moyennes au niveau national. En d'autres termes, il ressort des analyses que la Flandre est la région la moins à risque de pauvreté infantile, tandis que la Wallonie se situe dans une position intermédiaire et que la Région de Bruxelles-Capitale est la plus à risque.

Au niveau communal, la tendance générale qui se dégage des analyses en Région flamande montre que les communes résidentielles et rurales présentent des pourcentages relativement plus faibles pour la plupart des indicateurs examinés, confirmant un plus faible risque de pauvreté infantile. À l'inverse, les communes urbanisées, les grandes villes et les villes côtières affichent des pourcentages plus élevés pour la grande majorité des indicateurs. Concernant les communes à forte concentration économique, celles-ci présentent des taux généralement moyens à élevés par rapport aux autres types de communes. Ces résultats montrent donc que les communes résidentielles et rurales sont moins à risque de pauvreté infantile. A contrario, les communes urbanisées, les grandes villes, les villes côtières et, dans une certaine mesure, les communes à forte concentration économique sont celles qui présentent le plus de risque de pauvreté infantile.

Concernant la Région wallonne, la tendance qui se dégage de l'observation des différents indicateurs est semblable à celle observée en Région flamande. Les communes rurales et résidentielles enregistrent majoritairement les taux les plus faibles pour la plupart des indicateurs. À l'inverse, les communes urbaines et urbanisées sont celles qui enregistrent les taux les plus élevés. Les communes rurales et résidentielles sont donc considérées comme étant les moins à risque de pauvreté infantile, alors que les communes urbaines et urbanisées sont davantage concernées par la problématique.

Les caractéristiques socio-économiques et démographiques liées aux différents types de communes identifiées corroborent nos résultats. Il s'avère ainsi que les communes rurales et résidentielles se caractérisent davantage par des revenus plus élevés que la

moyenne ainsi que par un niveau d'équipement plus soutenu, tandis que les communes urbaines et urbanisées se caractérisent plus souvent par un niveau de vie moyen, un rajeunissement de la population, une progression démographique ou encore des revenus moyens. Ces diverses caractéristiques appuient nos observations selon lesquelles, pour la Région flamande et la Région wallonne, les communes rurales et résidentielles sont considérées comme étant les moins à risque de pauvreté infantile, alors que les communes urbaines et urbanisées sont davantage concernées par la problématique.

Les résultats obtenus en Région de Bruxelles-Capitale sont plus hétérogènes que dans les deux autres régions. Globalement, les communes résidentielles du sud-est obtiennent des taux qui tendent vers des valeurs plus faibles, ce qui permet de présupposer qu'elles sont moins à risque de pauvreté infantile. Inversement, les communes au passé industriel du Canal et de Bruxelles-ville présentent des taux qui affichent généralement des valeurs plus élevées. Ces communes se caractérisent dès lors comme étant les plus à risque de pauvreté infantile. En position intermédiaire, les communes résidentielles du nord-ouest présentent des taux moyens par rapport aux autres types de communes. Pour les localités de la première ceinture, les taux diffèrent pour chacun des indices investigués, allant d'un extrême à un autre, cette disparité ne permettant pas d'observer de tendance générale.

Par ailleurs, les chiffres obtenus pour la Région de Bruxelles-Capitale semblent constants au fil des années, notamment en ce qui concerne les familles monoparentales, ce qui permet de prendre conscience de l'ancrage durable des problématiques déjà identifiées par les communes, mais dont les solutions ne sont pas nécessairement immédiates, malgré les politiques mises en œuvre.

Cependant, il convient de noter que certains indicateurs exercent un effet dialectique dans le cadre de la présente étude. Par effet dialectique, il faut entendre qu'un indicateur peut revêtir une connotation tant positive que négative, selon l'interprétation postulée. Nous pouvons prendre pour exemple l'indicateur relatif aux logements sociaux qui, pour rappel, reprend le pourcentage de ménages vivant dans un logement public social au niveau communal. Dans sa connotation négative, un taux élevé pour cet indicateur peut indiquer un risque de pauvreté accru. A contrario, il peut témoigner de la mise en place d'une politique locale préventive face à ce même risque.

Enfin, il existe des disparités au niveau local, en fonction des indicateurs sélectionnés. Par exemple, l'indicateur relatif au taux de familles monoparentales sur le territoire belge atteste de variations accentuées au sein de plusieurs catégories de communes telles que nous les avons répertoriées dans la présente étude. Cet effet peut notamment s'expliquer par la dimension multifactorielle à l'origine de l'apparition de ce type de familles, comme mentionné supra.

Si les autorités locales de Bruxelles et de Wallonie veulent s'appuyer sur des données spécifiques à leurs communes pour motiver les initiatives visant à lutter contre la pauvreté infantile, elles peuvent consulter les valeurs des indicateurs mis à disposition dans cette étude. Les communes flamandes, plus gâtées dans ce domaine grâce au Kansarmoede Index développé par Kind en Gezin, y trouveront des éléments de mesure et de comparaison qui dépassent les 0-3 ans. L'exercice montre en tout cas l'intérêt de créer des outils plus précis qui permettraient d'élargir le champ de l'évaluation des politiques et de la connaissance dans ce domaine.

PARTIE 2 – LEVIERS LOCAUX

1. Contexte

Entrée en vigueur en Belgique en 1992, la Convention relative aux droits de l'enfant (signée le 20 novembre 1989) stipule les droits de tous les enfants de 0 à 18 ans. Les différents niveaux de pouvoir doivent œuvrer pour en assurer le respect : l'État fédéral, les Communautés, les Régions, les Provinces, mais aussi, les communes.

Bien que dans nombre de domaines, les pouvoirs communaux doivent appliquer les décisions prises aux niveaux régional et fédéral, ils bénéficient d'une marge de manœuvre assez large. Ainsi, en vue de défendre leurs intérêts ou ceux de leurs citoyens et citoyennes (« l'intérêt communal »), les communes ont le droit de prendre des décisions dans tous les domaines pour autant que cela n'excède pas leurs compétences dictées par la loi¹⁶.

En outre, le niveau local permet de s'attaquer à des problèmes de manière ciblée et d'ainsi accroître les chances d'obtenir des résultats visibles et tangibles. Les autorités locales sont donc un partenaire idéal pour réduire la pauvreté en général et la pauvreté des enfants en particulier. De fait, en vertu de l'autonomie locale et de l'application du principe de subsidiarité, une commune constitue potentiellement un formidable espace de créativité et d'expérimentation de politiques nouvelles.

Dans leur dernière étude portant sur la déprivation matérielle des enfants, Guio et Vandembroucke (2018 : 40-47) font état de plusieurs leviers politiques locaux :

- Accroître les perspectives d'emploi de parents isolés et peu qualifiés par le renforcement des mesures fiscales et sociales axées sur ces personnes, augmenter le nombre d'emplois dans l'économie sociale et renforcer l'accessibilité (financière) des services d'accueil de la petite enfance ;
- Augmenter le niveau de vie des ménages par une revalorisation des revenus de remplacement et une attention aux mesures ciblées pouvant être prises à la suite de la défédéralisation des allocations familiales ;
- Renforcer l'offre de logements sociaux et soutenir les locataires à faibles revenus sur le marché privé, par exemple, en encourageant la mise en location de biens privés via les Agences immobilières sociales et le renforcement des primes à la location ;
- Protéger les enfants en situation de pauvreté de l'impact négatif de la déprivation en leur assurant l'accessibilité et la qualité de divers services sociaux : l'accueil de la petite enfance, la culture, les sports et les loisirs ou encore les services de santé ;
- Offrir des opportunités de développement à tous les enfants et jeunes en veillant à ce qu'aucun jeune ne sorte de l'enseignement secondaire sans qualification, mais aussi en ancrant les écoles dans des partenariats et des réseaux locaux et en prévenant la déprivation à l'école (accessibilité des repas, du soutien scolaire, des voyages et du matériel scolaire...) par l'éducation, grâce à leur ouverture et leur ancrage local.

Dans leur approche de la problématique de la pauvreté infantile, les communes

¹⁶ Parmi ces compétences, certaines sont obligatoires dans différentes sphères : gestion du CPAS, accueil préscolaire, enseignement communal, loisirs, tenue des registres d'état civil, sécurité ou encore urbanisme, pour n'en citer que quelques-unes.

peuvent faire appel à divers partenaires importants tels que Kind en Gezin et l'ONE, qui s'engagent à créer des possibilités de prise en charge et d'intervention pour tous les enfants, qu'ils soient vulnérables ou non (par le biais de consultations, de places de crèche, de services d'appui périnatal et de prévention...). Outre les écoles, dont le rôle est essentiel dans la lutte contre les effets de la pauvreté infantile, les associations locales jouent également un rôle crucial.

Avant de présenter les actions que les communes peuvent entreprendre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile, examinons la méthodologie utilisée pour identifier les différents leviers locaux.

2. Méthodologie

Collecte d'informations sur les leviers locaux

Notre récolte de données visait à recenser les diverses actions communales permettant de lutter contre la pauvreté infantile et d'en dégager des leviers. Plus précisément, l'objectif n'était pas de procéder à une récolte exhaustive ni même représentative. Il s'agissait plutôt de relever les modalités les plus diverses, ancrées localement, qui contribuent à lutter contre la pauvreté des enfants. Ces modalités peuvent relever d'initiatives éprouvées et développées de longue date ; d'autres sont d'inspiration récente, voire encore balbutiantes ou à l'état d'impulsion. L'ambition n'est donc pas de dresser un inventaire des actions ou des projets en fonction de leur efficacité ou de leur efficience, mais de rendre compte de la variété des initiatives dont les autorités locales peuvent s'inspirer sur leur propre territoire. La récolte d'informations a suivi une progression itérative. L'information peut provenir tantôt des porteurs de projets sur le terrain, tantôt de publications variées relatives à ces actions (rapports d'activités, rapports de recherche scientifique, publications adressées au grand public, voire programmes d'actions politiques), tantôt de contacts et de rencontres avec des experts référents dans le domaine. Cette récolte de données s'est déroulée en trois étapes.

La première visait à dresser l'état des lieux du matériel disponible en termes d'actions communales et de leviers politiques existants. Pour ce faire, plusieurs rapports d'activités d'associations, rapports de recherche, articles scientifiques, sites internet (asbl, institutions, autorités communales, Fondation Roi Baudouin, etc.) et programmes de partis politiques en vue des élections communales d'octobre 2018 ont été consultés (cf. Bibliographie). À ce stade, les éléments à disposition ne permettaient pas d'illustrer les actions et leviers de manière concrète et détaillée puisqu'il s'agissait de données considérant la pauvreté (infantile) de manière globale et non du point de vue des différents axes touchant à cette réalité.

Afin de préciser les informations, la deuxième étape a consisté en une prise de contact directe avec les personnes concernées par le sujet de cette recherche, à savoir les CPAS et les communes du pays. Le contact s'est fait par mail (voir annexes 10 et 11) et se donnait pour objectif d'expliquer l'intérêt de cette recherche, mais aussi d'exposer la nature des éléments recherchés, à savoir des illustrations d'actions concrètes permettant de lutter contre la pauvreté infantile au niveau communal. La répartition du nombre de réponses reçues est illustrée dans le tableau suivant.

Tableau 22 - Répartition du nombre de réponses reçues par les CPAS et les communes pour chaque région

	Flandre	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale
Réponses CPAS	35	32	2
Réponses communes	31	14	1
Total	66	46	3

Sur un total de 589 mails¹⁷ envoyés aux diverses communes (et leurs CPAS), 115 réponses ont été recensées avant d'être analysées. En Région flamande, 35 CPAS et 31 communes ont répondu à notre appel. Pour la Région wallonne, nous avons reçu 32 réponses de CPAS et 14 de communes. Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale comptabilise le moins de réponses reçues, avec deux réponses de CPAS et une seule pour les communes. Ce faible taux de réponse pourrait s'expliquer par une trop faible communication avec les acteurs communaux et par le fait que la période de prise de contact a coïncidé avec une période électorale.

En parallèle, une troisième étape a été mise en place et consistait à contacter, par téléphone ou par e-mail en cas d'absence de réponse, diverses institutions compétentes et/ou informées en matière de lutte contre la pauvreté infantile au niveau communal. En concertation avec la Fondation Roi Baudouin, nous avons contacté un certain nombre d'organisations sur la base de notre réseau (notamment via des recherches antérieures menées sur la réduction de la pauvreté au niveau local). Dans certains cas, ces contacts ont donné lieu à des rencontres visant à récolter de plus amples informations. Il s'agit, par exemple, de la Fédération des CPAS wallons, du VVSG, de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social, du Forum bruxellois de la Lutte contre les Inégalités, du Kinderrechtencommissariaat, d'Unicef, des centres de recherche des partis politiques, etc. Ces contacts sont au nombre de 43 et la liste les reprenant se trouve en annexe 12 de la présente étude. Cette démarche avait pour but de vérifier les informations à disposition et d'en ajouter si nécessaire.

Traitement des informations reçues

La commune a le pouvoir d'agir en fonction de différents domaines politiques. Dans la présente étude, nous nous sommes principalement intéressés aux domaines inhérents à la lutte contre la pauvreté infantile. Ces domaines ont été déterminés selon les éléments apportés par Briels et Vanhauwaert (2017), qui identifient les différents domaines relatifs à la politique locale de lutte contre la pauvreté. Notre travail a donc été réalisé de manière principalement inductive et consistait à catégoriser les diverses réponses obtenues en fonction des domaines politiques mis en évidence. Sur cette base, nous avons retenu huit grands domaines de compétences liés à la lutte contre la pauvreté infantile : la garde d'enfants (1), l'éducation (2), le temps libre (3), le soutien à la parentalité (4), la santé (5), le logement et l'énergie (6), l'emploi (7) et les revenus (8). À partir de cette catégorisation et du classement de ces actions à l'étape précédente, des leviers de lutte contre la pauvreté infantile ont pu être identifiés.

¹⁷ La Belgique comptait au moment de l'étude 589 communes : 308 d'entre elles sont des villes et communes flamandes (300 à partir du 1er janvier 2019), 262 sont wallonnes et les 19 restantes font partie de la Région Bruxelles-Capitale.

Tableau 23 - Répartition des actions reçues par domaine de compétence et par région

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale
Garde d'enfants	17	13	4
Éducation	38	16	3
Temps libre	29	20	2
Soutien à la parentalité	25	13	3
Santé	25	14	1
Logement et énergie	10	6	2
Revenus	23	16	2
Travail	5	2	1
Actions transversales	9	2	1
Total	181	102	19

Le tableau 23 montre un total de 181 actions répertoriées en Région flamande, 102 en Région wallonne et 19 en Région de Bruxelles-Capitale. Nous pouvons aisément constater que les domaines les plus représentés par ces actions sont l'éducation, le temps libre, le soutien à la parentalité et les revenus. En revanche, les moins représentés sont principalement le travail et le logement. En outre, des actions ne pouvant être classées dans des domaines de compétences, mais laissant plutôt sous-entendre des modalités plus transversales, ont également été répertoriées. Elles sont au nombre de 9 pour la Région flamande et de 2 pour la Région wallonne ; elles concernent principalement l'organisation de réunions de concertation des acteurs locaux en matière de pauvreté infantile.

À partir de cette catégorisation et du classement de ces actions à l'étape précédente, des leviers de lutte contre la pauvreté infantile ont pu être identifiés. Le classement de ces leviers a été structuré à partir de recherches montrant que pour les différents domaines politiques, les personnes en situation de pauvreté se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'elles veulent utiliser efficacement leurs droits. Bouverne-De-Brie (2005) les décrit comme suit : disponibilité, convivialité, compréhensibilité, abordabilité et disponibilité de l'offre. Cette classification a été appliquée aux différents domaines politiques retenus.

Chaque levier identifié sera illustré à l'aide d'une ou plusieurs actions concrètes représentées sur le territoire. Les illustrations mentionnées dans le présent rapport ont été choisies au travers de cinq critères de sélection. Le premier critère est le rôle que jouait le niveau local dans l'effectivité des actions (comme le soutien financier, la coordination ou encore l'application de l'action de lutte contre la pauvreté infantile), dans le but d'inspirer d'autres communes. Le deuxième critère concerne l'aspect de coopération avec le réseau local existant. Non seulement parce que la multidimensionnalité de la pauvreté infantile amène à inclure les différents acteurs, mais aussi parce que la recherche montre que cette coopération aboutit à de meilleurs résultats. Troisièmement, nous avons également tenté d'atteindre un équilibre régional et une diversité au niveau de la taille des communes (en d'autres termes, en plus des grandes villes, les projets de communes plus petites ont également été examinés). Quatrièmement, les petits projets valent aussi la peine d'être mentionnés, car ils

peuvent inspirer des actions initiées par le pouvoir local. Le cinquième critère concerne l'inclusion de projets qui poursuivent des objectifs différents (que ceux-ci soient explicites ou non) (par exemple, en plus du soutien financier pouvant être accordé aux parents, la mise en place de rencontres entre ceux-ci). L'impact exercé par ces pratiques sur la pauvreté infantile a également été pris en compte. Si pratiquement aucun projet examiné n'a élaboré, de manière approfondie, de recherche évaluative sur le sujet, nous avons tenté de vérifier l'effectivité de ces projets auprès d'un certain nombre d'institutions et de personnes expertes en la matière (e.a. Kind en Gezin, l'ONE) et du comité de lecture de la Fondation Roi Baudouin (voir annexes). Nous avons également pris en compte des exemples de projets proposés par certaines recherches en matière de pauvreté infantile (SPP IS, FRB, EXPOO...). Bien que nous soyons conscients qu'une telle méthode ne constitue par une vérification d'impact fiable à 100 %, nous pensons que nous avons pu tenter d'évaluer la validité des exemples mentionnés dans ce rapport au travers de la consultation de ces différents canaux d'information.

3. Analyse des leviers locaux

3.1 Principes de la politique générale de lutte contre la pauvreté

Avant de décrire les leviers dans différents domaines politiques, nous nous intéressons d'abord au contexte général de la politique locale. La manière dont cette politique locale est développée et les principes qui y sont appliqués déterminent en effet le terreau qui permet aux leviers locaux de lutte contre la pauvreté infantile de fonctionner ou non.

3.1.1 Approche du non-recours et de la sous-protection

Un point de départ important est que les ménages en situation de pauvreté puissent effectivement exercer tous les droits auxquels ils peuvent faire appel. C'est une étape essentielle pour sortir de la pauvreté. On parle de non-recours ou de sous-protection lorsque des personnes ne parviennent pas à exercer leurs droits sociaux fondamentaux (Eeman & Van Regenmortel, 2013). Le non-recours aux droits par ceux qui en ont besoin sape l'efficacité de la politique sociale et empêche d'atteindre (entièrement) des objectifs tels que la réduction de la pauvreté (Eemans & Van Regenmortel, 2013 ; Buysse, 2017). Les causes de la sous-protection peuvent se situer dans le système des droits sociaux (comme la plus grande conditionnalité de ces droits, la complexité croissante des réglementations), au niveau des services opérationnels ou au niveau des bénéficiaires (comme l'incapacité de s'y retrouver dans le dédale administratif) (Juchtmans & Groenez, 2018).

Illustration – Kansen voor Kinderen à Sint-Niklaas

Qui : un réseau d'organisations et d'institutions de l'enseignement, de l'accueil de la petite enfance et de l'aide sociale, les services communaux, le CPAS et des experts du vécu

But : supprimer divers obstacles qui entravent le parcours préscolaire et la scolarité d'enfants vulnérables et peuvent se situer aussi bien du côté des familles que de l'offre de services sociaux ou au niveau de l'interaction entre les deux.

Comment : des initiatives d'information, de sensibilisation, de coordination, de collaboration, de formation et de partage de connaissances et d'expériences sont menées auprès de différents publics (familles, services d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement, services sociaux et services communaux). Un principe clé est d'impliquer les familles dans le processus d'élimination de ces obstacles, dans le respect de leur vie privée et de leur culture.

L'octroi automatique des droits (comme c'est déjà le cas aujourd'hui avec les allocations familiales en Flandre) a un grand rôle à jouer pour combattre la sous-protection. L'avantage est que les bénéficiaires eux-mêmes ne doivent plus faire de démarches pour faire valoir leurs droits. De nombreux efforts sont entrepris, tant au niveau fédéral que régional, pour progresser sur la voie de l'octroi automatique des droits. Comme celui-ci n'est pas encore une réalité pour tous les droits, le pouvoir local reste un acteur important. L'aide doit être axée sur l'identification et l'octroi des droits et sur la lutte contre la sous-protection par une approche généraliste, centrée sur l'utilisateur. C'est ainsi qu'elle pourra constituer un levier efficace dans la lutte contre la pauvreté (infantile). Cette approche de la sous-protection suppose aussi une **attitude proactive** des services d'aide, qui doivent eux-mêmes déployer des initiatives pour toucher, informer et assister les bénéficiaires, par exemple, en rédigeant des brochures d'information ou en passant systématiquement en revue une liste des droits et des avantages sociaux avec les usagers (Briels & Vanhauwaert, 2017) (cf. la « liste des droits et services pour familles vulnérables à Alost » et la « carte d'orientation »). Selon Eeman e.a. (2013), une **approche** dite d'outreaching, qui permet d'atteindre un public non-utilisateur, fait partie des outils proactifs de lutte contre la sous-protection. Le choix d'une telle approche repose sur le constat que l'offre existante n'atteint pas (suffisamment) tous les publics ou n'est pas (suffisamment) adaptée aux besoins de publics socialement vulnérables (Mikkonen, e.a., 2007). Pour mener ce travail de terrain, il est essentiel d'aborder les intéressés dans une perspective holistique de leur univers de vie, afin de formuler une réponse efficace aux besoins constatés, en impliquant tous les acteurs concernés.

Illustration – Mini-enquête sur les droits à Genk

Qui : le CPAS de Genk, soutenu en partie par le Kinderarmoedefonds
But : atteindre des familles en situation de précarité qui n'ont pas été touchées jusqu'ici
Comment : le CPAS associe un collaborateur de proximité « Op stap » à l'expert en droits des enfants du service social de manière à fournir un accompagnement intensif aux familles et à mieux toucher les familles vulnérables. En pratique, le travailleur social s'efforce d'identifier les droits des familles vulnérables de manière proactive, au moyen d'une mini-enquête, en s'intéressant spécifiquement aux enfants, afin de lutter contre la sous-protection. Cette mini-enquête ne porte pas seulement sur le droit à une aide financière, mais aussi sur le droit au travail, à la protection de la santé, à l'enseignement, à l'aide juridique, au logement et à l'épanouissement social et culturel.

3.1.2 Des services de première ligne accessibles

L'exercice des droits fondamentaux est un objectif qui souligne également l'importance de **l'accessibilité des services de première ligne**, un point sur lequel le Kinderarmoedefonds insiste également (FRB, 2018) : « L'aide doit être accessible et flexible. Un point de contact, un coach qui travaille avec une famille et passe aussi chez elle a beaucoup plus d'impact ».

Illustration – La GO-Team de la Maison sociale de Malines

Qui : le CPAS de Malines, Kind en Gezin, la Maison sociale, l'équipe d'intégration De Nieuwe Weg, le CLB et la police, en partie avec le soutien du Kinderarmoedefonds

But : toucher des familles à problématique lourde et multiple qui passaient souvent inaperçues auparavant et améliorer leurs conditions de vie

Comment : la GO-team comprend des personnes qui soutiennent chacune un nombre limité de familles et parcourent un trajet intensif avec elles. Aucun cadre d'objectifs ni de délai n'est défini au début de ce parcours, ce qui permet un travail flexible et sur mesure. La GO-team travaille uniquement en orientant les personnes vers d'autres services et décide elle-même quand il est possible de soutenir une nouvelle famille. Elle s'adresse surtout aux familles qui sont restées longtemps ignorées des services d'aide. Pour celles qui bénéficiaient déjà d'un accompagnement et d'un soutien, le collaborateur de la GO-team assure les tâches dont d'autres intervenants ne peuvent pas se charger. Une fois que le trajet a débuté, la GO-team travaille en effectuant des visites à domicile. Les collaborateurs proposent aux familles une forme de travail sur mesure en examinant quelles (combinaisons de) méthodes sont efficaces (p. ex. intervention énergétique, établissement d'un plan d'action) et en répondant aux problèmes aigus auxquels les familles sont confrontées. Chaque collaborateur de l'équipe n'étant pas lié à un cadre bien précis, la GO-team décide elle-même quand l'accompagnement prend fin, en fonction du chemin que la famille a parcouru.

L'importance d'avoir accès à des services de base de qualité est aussi reconnue dans les initiatives développées dans le cadre de l'accueil large intégré (« geïntegreerd breed onthaal », défini dans le décret flamand sur la politique sociale locale). Les objectifs sont clairs : lutter contre la sous-protection, accroître l'accessibilité et proposer des services d'aide de proximité de qualité aux citoyens (vulnérables) (Boost e.a., 2018). Dans un premier temps, on mise énormément sur une collaboration intense entre le CPAS, le Centrum Algemeen Welzijnswerk et les services sociaux des mutualités. Ce réseau est ensuite étendu à d'autres acteurs concernés, en fonction du contexte local.

Le niveau local a donc un rôle important à jouer pour **coordonner, créer ou faciliter des réseaux entre les acteurs locaux concernés**. L'appel à projets « Les enfants d'abord », lancé en 2014 par le secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Il incite les CPAS et les associations à créer des plateformes de concertation au niveau local afin de se concerter avec des acteurs locaux, de les sensibiliser, de détecter les situations problématiques dans la commune et d'apporter une aide concrète aux enfants. Cinquante-sept projets pilotes, dont les plateformes ont été construites par toute une série d'acteurs locaux, ont été retenus au total.

Illustration – Plateforme de concertation locale pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile à Gembloux

Qui : un réseau composé entre autres du CPAS et des services de la ville de Gembloux (service Action familles-santé, les Tarpan), du Service d'Aide à la jeunesse, des services d'accueil de la petite enfance (crèches, ONE, babysitters), des différentes écoles et de leurs CPMS respectifs, des services d'accueil extrascolaire (COALA et IMAGIN'AMO), de médecins de première ligne, de psychologues, de l'équipe mobile et d'organisations sociales (comme le Resto du Cœur, le service social des facultés, l'asbl centre social le Fouillis, la Croix-Rouge, le service Entraide migrants etc.)

But : mieux entendre et comprendre les besoins de familles en situation précaire

Comment : un axe spécifique « pauvreté des enfants » est créé au sein de la plateforme de concertation existante *Pauvreté*, qui réunit déjà différents partenaires. L'ambition est de ne pas seulement réfléchir aux besoins, mais aussi d'élaborer des actions concrètes, avec une coordination efficace et une cellule qui peut soutenir et accompagner les familles.

Raeymaeckers (2017) fait observer qu'en plus de l'aide financière et matérielle, il est aussi indispensable d'organiser un dialogue constructif entre citoyens, professionnels du travail social et décideurs politiques. Le Kinderarmoedefonds souligne que les projets doivent exploiter les forces, les ressources, les potentialités et la résilience des familles (FRB, 2018), ce qui contribue à la force d'un projet.

3.1.3 Évaluation des projets

Avant de décrire sous 3.2 l'éventail des compétences, nous tenons à indiquer qu'en plus de s'intéresser aux actions qui peuvent être menées, il est aussi important de voir quelle est l'évaluation qui en est faite et de quelle manière la politique de lutte contre la pauvreté des enfants est évaluée dans son ensemble. Pour cela, on part idéalement d'une mesure zéro, afin d'examiner après un certain temps l'impact des mesures prises. À noter au passage que, comme nous l'avons dit plus haut, c'est rarement le cas à ce jour (à l'exception des projets MIRIAM, par exemple).

Illustration – Projets MIRIAM

Qui : 5 CPAS (Charleroi, Namur, Molenbeek, Gand et Louvain)

But : accroître « l'empowerment » des participantes par une approche intensive, holistique et sensible au genre

Comment : pour mesurer l'efficacité de cette approche et évaluer le projet, on s'est servi d'une « mesure d'empowerment », qui se compose de trois séries de questions. Une première série porte sur l'empowerment psychologique et le niveau d'empowerment « intérieur » des participantes. Une deuxième série se concentre sur les domaines « extérieurs » et les thèmes plus visibles pour les personnes en situation de pauvreté. La dernière série de questions, basée sur l'enquête EU-SILC, recense les revenus et les conditions de vie dans différents domaines de l'existence. Ces questionnaires ont permis d'avoir une image de l'évolution des participantes, ce qui fournit des données sur le rôle joué par les services d'aide dans ce processus (De Pourcq & Vandevort, 2017).

3.2 Domaines d'action/compétences

Même si les domaines d'action et les compétences sont énumérés ici de manière distincte, cela n'enlève rien au caractère intégré de la politique locale en matière de pauvreté infantile. Une politique intégrée agit sur tous les domaines pertinents de l'existence (Geerts, sd) : participation à la vie sociale, aide sociale, revenus, famille, enseignement, logement, emploi, loisirs, soins de santé... Les actions doivent être harmonisées et s'inscrire dans une politique intégrée de lutte contre la pauvreté infantile. Comme indiqué plus haut, nous nous concentrons sur les huit domaines suivants : garde d'enfants, enseignement, loisirs, soutien familial, santé, logement et énergie, emploi et revenus.

3.2.1 Garde d'enfants

La recherche scientifique montre que le maintien de la qualité de l'offre en matière de garde d'enfants est essentiel pour faciliter l'égalité des chances des enfants (Vandenbroeck et Van Lancker, 2014) et que l'impact est plus important sur les enfants vulnérables. Ces services peuvent donc jouer un rôle préventif auprès des groupes défavorisés et faciliter l'intégration sociale de ceux-ci.

L'accueil extrascolaire¹⁸ joue également un rôle primordial dans le développement global de l'enfant. En effet, la période de la naissance à la scolarisation obligatoire est la plus fructueuse en termes d'apprentissages et de développement sociocognitif. C'est en outre le moment où se construisent les bases de schémas que l'enfant adoptera toute sa vie. Tous ces enjeux impliquent que le développement se fasse de la manière la plus positive possible.

La recherche d'une place dans les services de garde dépend fortement des caractéristiques des familles elles-mêmes (Vandenbroeck e.a., 2013). Par exemple, certains parents ont des difficultés à obtenir des informations sur l'offre disponible, voire éprouvent une certaine méfiance à l'égard des services de garde. En résumé, en plus des problématiques financières, de nombreux autres facteurs peuvent jouer un rôle en matière d'accès aux services de garde d'enfants (Service de lutte contre la pauvreté, l'insécurité sociale et l'exclusion sociale, 2015). Selon Vandenbroeck, Lazzari et Schiettecat (2013), l'existence d'un nombre suffisant de places d'accueil, la qualité de ces services, une bonne diffusion de l'information et la mise en réseau des acteurs sont autant de facteurs favorisant l'accessibilité des services de garde d'enfants.

1. Faciliter la diffusion de l'information et la mise en réseau

Au niveau de l'accueil de la petite enfance (0-3 ans), les autorités locales peuvent renforcer l'information sur ces services. Il est important d'impliquer les organisations locales qui travaillent avec les enfants et les familles vulnérables dans ce processus de communication. C'est l'ensemble des acteurs de ce secteur qui peuvent se concerter, dialoguer et déterminer ensemble les services qu'ils proposent à la population. C'est dans cette optique que les projets KOALA ont été initiés en 2018 dans le cadre du partenariat entre le Fonds Bernard, Gonda & Emily Vergnes, géré par la Fondation Roi Baudouin, Kind en Gezin et le ministre flamand de l'Aide sociale, de la Santé et de la Famille

¹⁸ L'accueil extrascolaire définit tout ce qui concerne l'accueil, les animations et activités à destination des enfants en âge scolaire en-dehors des heures de cours et durant les congés scolaires. L'accueil de la petite enfance renvoie à tout accueil régulier d'enfants de moins de 6 ans en-dehors de leur milieu de vie et de la présence de leurs parents.

en Flandre et à Bruxelles. Concrètement, au-delà de places supplémentaires pour les enfants pauvres, le programme KOALA souhaite réunir les parents et les enfants dans le cadre d'une gamme intégrée de réunions, d'activités de groupe, de stimulation de la langue, le tout dans un seul cadre. KOALA s'adresse spécifiquement aux familles socialement vulnérables et poursuit différents objectifs : aider les parents au niveau des soins et de l'éducation, aider l'enfant dans ses phases de développement, faciliter la participation sociale des familles, renforcer les rôles parentaux, etc.

Illustration - KOALA Brugse Poort, Gent

Qui : Huis van het Kind, crèches, inloopteam Brugse Poort

But : développer une offre d'accompagnement adaptée aux familles vulnérables au sein d'un quartier

Comment : grâce à une coopération intensive entre les partenaires, le travail réalisé vise à renforcer le réseau autour des parents pour mettre en place un processus de conseils en matière de grossesse, de garde d'enfants, d'activités pour les parents et de transition à l'école. En outre, l'accent est mis sur la participation des parents grâce à l'organisation de moments de rencontre.

Il existe également un guichet local où les parents peuvent obtenir des informations diverses (prix, qualité, offre). Les autorités locales peuvent également encourager les activités de type « Coordination Accueil Temps Libre » (ATL), comme présentées ci-dessous.

Illustration - la Coordination ATL de la Ville Charleroi

Qui : la ville de Charleroi

But : soutenir l'épanouissement général des enfants de 2 ans et demi à 12 ans en insistant sur la cohésion sociale

Comment : en plus de former, d'informer, de soutenir et de rassembler divers acteurs du milieu de l'accueil, la Coordination ATL de Charleroi se veut proactive dans les informations sur l'offre d'accueil existante, dispensées aux parents, afin de faciliter et consolider la vie familiale et professionnelle. La Ville s'est ainsi dotée d'un outil unique en Communauté française : un centre de ressources accessible à l'ensemble des acteurs ATL (tous réseaux confondus) et aux associations locales et offrant des activités au même public. En proposant une ludothèque, une bibliothèque et un économat, le centre de ressources encourage l'enrichissement des pratiques et des activités proposées.

Il est aussi possible pour les communes d'encourager les diagnostics territoriaux réunissant une diversité d'acteurs afin de proposer une analyse des besoins, des réalités de terrain, un approfondissement et des propositions d'actions. Il ne s'agit plus uniquement d'organiser des rencontres entre des acteurs d'un même domaine, mais bien de travailler en pluridisciplinarité. La valeur ajoutée réside donc dans la coopération des autorités locales avec les partenaires locaux actifs dans le domaine des loisirs.

Illustration – Accueil extrascolaire de Bengeltjes, Beringen

Qui : la ville de Beringen

But : investir dans la garde d'enfants en tant qu'outil important dans la lutte contre la pauvreté infantile

Comment : la valeur ajoutée de cette garde d'enfants est la coordination et la collaboration avec d'autres formes d'offres de loisirs pour enfants. Un appel est lancé aux différents organisateurs locaux, ce qui signifie la possibilité d'avoir un accroissement de l'offre disponible.

Afin de faciliter le travail de communication à destination des familles avec de jeunes enfants, l'ensemble des services locaux spécialisés dans l'accueil d'enfants (petite enfance ou extrascolaire) peuvent entreprendre un travail d'harmonisation des démarches par la création, par exemple, d'un guichet local d'inscription/ d'information unique, regroupant les différentes structures communales concernées. Concrètement, il s'agit parfois simplement d'établir un listing des services de garde, avec leurs tarifications et leurs conditions d'accès. Les familles précaires évitent alors une démultiplication des démarches, tant pour la prise d'informations que pour l'inscription.

2. Investir dans l'accessibilité et la disponibilité des services de garde

Afin de toucher le public cible, certaines initiatives visent à assurer l'accessibilité des services de l'ONE ou de Kind & Gezin. Premièrement, il importe de se pencher sur la question de la disponibilité des places d'accueil, particulièrement problématique pour les familles en situation de précarité. Les initiatives répertoriées abordent ce problème sous deux angles : créer des places ou des crèches dans les quartiers précarisés et veiller à la qualité de l'accueil proposé.

Illustration – le projet Bruxelles Multi-Accueil

Qui : l'asbl Badje

But : favoriser l'accueil de qualité et augmenter le nombre de places

Comment : le projet est un dispositif d'accompagnement au développement de pratiques de multi-accueil pour les enfants de 1 an ½ à 3 ans en situation de précarité, dans les milieux d'accueil de la petite enfance bruxellois, subventionnés par l'ONE. En évaluant et en analysant les pratiques d'accueil quotidiennes, l'asbl propose un travail d'accompagnement de l'équipe qui doit permettre d'améliorer les pratiques existantes afin d'augmenter le nombre de places vacantes.

L'accès à un accueil de qualité peut offrir de nombreuses possibilités à l'enfant en situation de pauvreté, mais aussi à ses parents. L'accès à un service de garde peut permettre aux parents de suivre une formation, de postuler à un emploi ou de régler des questions administratives. Il est donc important que la garde d'enfants ne se limite pas aux enfants dont les parents ont déjà un emploi (cf. la fonction sociale). À ce titre, une collaboration avec les CPAS peut être envisagée pour intervenir dans les frais de garderie lorsque les parents suivent une formation.

Illustration – Halte d'accueil Bébé Bus, province de Namur

Qui : l'asbl Rébbus, en collaboration avec l'ONE

But : promouvoir l'accès des personnes défavorisées aux structures de garde d'enfants

Comment : Bébé Bus est une halte d'accueil itinérante, fondée sur le constat que les familles précarisées ne peuvent pas faire garder leur(s) enfant(s) de 0 à 3 ans, surtout lorsqu'elles n'ont pas de travail. Les démarches inhérentes à la recherche d'un emploi sont rendues plus difficiles. Dans une perspective d'éducation permanente, le Bébé Bus s'adresse principalement aux familles défavorisées, en proposant un tarif adapté à chaque situation (monoparentalité, difficultés financières). Il s'agit d'un service de proximité itinérant, assuré par deux puéricultrices qui, tous les matins, installent un espace d'accueil pour une douzaine d'enfants dans des locaux agréés par l'ONE. Actuellement, huit Bébés Bus sont proposés sur une trentaine de communes de la province de Namur.

En ce qui concerne les services de garde en milieu scolaire, les « lokale diensten buurtgerichte buitenschoolse opvang » (services locaux d'accueil extrascolaire) en Flandre offrent aux enfants un accueil accessible durant lequel la participation des familles vulnérables est essentielle. Ces services soulignent l'importance de développer une attention particulière aux besoins de soutien des groupes défavorisés en matière de disponibilité et de qualité (Eeman & Nicaise, 2011). Ainsi, les structures d'accueil locales peuvent proposer des mesures facilitantes à destination des familles précaires, comme un tarif proportionnel aux revenus des parents ou un élargissement de leurs horaires d'accueil.

Illustration – Kinderkuren à Louvain

Qui : la ville de Louvain

But : soutenir financièrement les écoles primaires pour qu'elles organisent des garderies après l'école et toute une série d'activités

Comment : organisation d'activités diverses (cuisine, théâtre, cours d'informatique, etc.) accessibles à tous les enfants des écoles primaires participantes à Louvain. Un tarif réduit s'applique aux ménages à faibles revenus.

Les autorités locales peuvent encore agir sur la gratuité des services de garderie bien que cela demande une révision considérable du budget alloué au secteur. Les communes de Charleroi et Saint-Josse-ten-Noode ont instauré la gratuité totale des garderies. Pour la ville de Charleroi, le budget alloué pour parvenir à cette mesure est de 420 millions d'euros et s'applique à toutes les écoles, tous réseaux confondus. À Ottignies-Louvain-la-Neuve, une alternative plus modérée assure la gratuité de la garderie une heure avant le début des cours et une heure après leur fin.

3. Veiller à la diversité de l'offre

Bien qu'il soit important d'investir dans la garde d'enfants, il convient aussi de veiller à ce que des ponts puissent être jetés et à ce que des portes d'accès vers les services de garde d'enfants puissent être créées. Cela peut se faire dans le cadre de lieux de rencontre : des lieux où les familles se sentent en sécurité et éprouvent un sentiment de proximité. Les ludothèques ou les « lieux de rencontre enfants et parents », par exemple, sont des espaces où les parents peuvent apprendre à faire confiance aux puéricultrices et établir une relation avec elles, dans un climat ouvert et flexible. À partir du moment où ce contact est établi, ils peuvent sauter le pas et se tourner vers les services de garde classiques de

manière positive. Il existe pour l'instant trop peu de formes intermédiaires dans les services de garde d'enfants. Ces formes hybrides permettent une évolution du recours à ces services ainsi que des transitions douces entre eux et le milieu familial, entre les différentes tranches d'âge ainsi qu'entre les services de garde et l'école maternelle.

3.2.2 Enseignement

On affirme souvent que l'enseignement constitue le principal tremplin vers un avenir meilleur. Mais ce tremplin n'agit pas de manière aussi puissante pour tout le monde (voir aussi ci-dessus). Pour les enfants en situation de vulnérabilité, quelle qu'en soit la cause, l'enseignement est même un élément qui fait partie de leur condition défavorisée. Même si certains obstacles nécessitent une intervention structurelle et supralocale (formation des enseignants, financement, structure du système d'enseignement), le niveau local peut mener ou soutenir diverses initiatives pour mieux faire fonctionner ce tremplin.

1. Contrôle des coûts

Les coûts liés à la scolarité représentent un élément important dans le cadre de la pauvreté et de l'éducation. En FWB, la Ligue des Familles (août 2018) a tenté de recenser les bonnes pratiques émanant d'établissements scolaires, dans le but de déployer des efforts destinés à assurer une réelle gratuité scolaire ou à réduire la facture scolaire à charge des familles. D'après cette étude, des réductions drastiques sont possibles moyennant de la créativité, une réelle volonté politique, mais surtout grâce à l'affectation de moyens très conséquents par le pouvoir local. La CODE (2018) invite quant à elle à dépasser ce levier de « soutien financier » pour aboutir à une gratuité scolaire effective. Pour y parvenir, le levier relatif à l'enseignement peut être activé : les autorités communales peuvent consacrer des moyens financiers pour réduire les coûts scolaires.

Illustration – Écoles communales d'Ottignies Louvain-La-Neuve

Qui : la commune d'Ottignies Louvain-La-Neuve

But : réduire les coûts liés à la scolarité des enfants de la commune

Comment : mise à disposition de matériel scolaire divers (hormis le plumier et le cartable).
Les parents ne reçoivent pas de liste de matériel à acheter, et ce dans toutes les écoles communales.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, les établissements d'enseignement peuvent intégrer dans tous les règlements d'ordre intérieur la liste des frais autorisés et des frais interdits (non imputables aux parents).

2. Intervention dans les frais de scolarité

Même si une politique de maîtrise des coûts peut réduire les frais de scolarité, il y aura toujours des familles qui auront du mal à les payer. Le niveau local peut également contribuer aux dépenses culturelles des élèves en situation de pauvreté, à condition que l'école s'engage à mener une politique de réduction des coûts.

Divers frais liés à la scolarité

Les communes peuvent intervenir dans les frais des repas scolaires ou fournir gratuitement du potage aux écoliers (comme à Saint-Josse-ten-Node, par exemple). L'utilisation d'un système de « chèques-enseignement » ou d'un « passeport d'égalité des chances » peut également alléger la facture.

Illustration – Chèques-enseignement, Bruges

Qui : la ville de Bruges, plusieurs écoles fondamentales brugeoises

But : intervenir dans les frais de scolarité

Comment : les chèques-enseignement sont un moyen de réduire les frais de scolarité. Ils peuvent être utilisés pour payer des excursions et des voyages scolaires ou des journées sportives, mais aussi pour les achats obligatoires de manuels scolaires, de matériel de travail et d'équipement de gymnastique. Une collaboration intensive avec certaines écoles fondamentales et avec le CPAS a également été initiée depuis l'année scolaire 2018-2019. Tous les élèves qui ont droit aux chèques-enseignement bénéficient automatiquement d'une réduction sur la facture scolaire. Cette réduction est de 48 euros pour un élève de maternelle et de 72 euros dans l'enseignement primaire.

Frais d'utilisation d'un ordinateur et d'internet

On attend de plus en plus des élèves qu'ils disposent d'un PC et qu'ils aient accès à internet. Certaines écoles mettent des classes d'informatique à leur disposition après les heures d'école ou pendant la pause de midi, mais une bibliothèque peut également offrir cette possibilité. Le CPAS de Diest, par exemple, n'intervient pas seulement dans les frais de scolarité, mais aide également les enfants qui doivent faire leurs devoirs sur ordinateur à acheter un PC d'occasion.

Faire appel au CPAS

Tout aussi importante est, moyennant l'accord des intéressés, la concertation entre l'école et le CPAS pour rechercher des solutions non stigmatisantes au problème des factures impayées. Par ailleurs, les CPAS peuvent aussi jouer un rôle d'intermédiaires en cas de demande de bourse d'études, en étant aisément accessibles.

3. Investir dans l'accompagnement

La mise à disposition d'un certain soutien financier ou matériel peut aussi constituer un premier pas vers l'école ou vers un accompagnement.

Illustration – Sac à dos scolaire, Boom

Qui : la ville de Boom, la Maison de l'Enfant

But : préparer l'enfant et les parents à l'école maternelle et détecter des problèmes

Comment : à Boom, les parents fragilisés d'un enfant qui atteint l'âge de deux ans reçoivent un bon pour un sac à dos scolaire, après avoir été orientés (par le CPAS, Kind en Gezin, le CKG, le Welzijnsschakel, le Service des parents d'accueil, la crèche Troetelboom). Ce sac peut être acheté à Boempetat! pour 1 euro. Il contient le matériel nécessaire à la première journée d'école et à la préparation de celle-ci : une gourde, une boîte à tartines, une boîte à biscuits, un livre d'histoires, un cahier à colorier et des pastels... De cette manière, non seulement les parents et l'enfant se préparent à l'école maternelle, mais le moment où ce sac à dos est acheté est l'occasion de poser des questions. Le collaborateur de la Maison de l'Enfant pose des questions informelles, comme : l'enfant est-il propre ? Est-il inscrit à l'école maternelle ? Cela permet de détecter les problèmes éventuels, de conseiller les parents ou de les orienter de façon ciblée.

Une aide aux devoirs, assurée par des professionnels, des bénévoles ou des étudiants qui se destinent à l'enseignement, peut aussi contribuer à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Cela peut se faire à l'école même, dans une autre organisation locale, dans des locaux mis à disposition par les pouvoirs locaux ou au domicile des enfants. Même si laisser entrer quelqu'un dans son cadre de vie familial ne va pas de soi pour tout le monde, soutenir les enfants dans leur contexte familial peut avoir une plus-value pour les étudiants¹⁹ : l'accompagnement se fait beaucoup plus en collaboration avec les parents (un élément important pour les reconnaître dans leur rôle de parents), on peut être attentif à d'autres problématiques éventuelles. Pour les étudiants, c'est aussi une expérience particulièrement enrichissante qui pourra leur servir plus tard, pendant leur carrière, et les sensibiliser aux questions de pauvreté.

En Wallonie et à Bruxelles, les ateliers de soutien à la scolarité jouent un rôle important auprès de tous les enfants (de la première à la sixième année). Avec le soutien d'adultes, les enfants peuvent participer à diverses activités qui visent à favoriser leur parcours scolaire et à renforcer leur autonomie ainsi que la vie en commun.

Illustration – Projet L'as de l'AS, Arlon.

- Qui :* le service Droits des jeunes et quatre asbl qui partagent un projet pédagogique commun
- But :* fournir de manière accessible des informations sur le système d'enseignement de manière à optimiser l'adaptation à l'école, étant donné que cela ne va pas de soi pour les enfants de milieux fragilisés
- Comment :* le projet a été initié concrètement par le service Droits des jeunes à Namur, à partir du constat que la législation scolaire est complexe et que les divers services sont méconnus, ce qui peut favoriser le décrochage scolaire. Plusieurs organisations (AMO, Info Jeunes, CPMS, etc.) mènent différentes actions visant à favoriser l'inclusion sociale.

En matière d'enseignement aussi, il est important d'agir de manière proactive et préventive vis-à-vis des jeunes enfants dans la pauvreté, et ce avant même qu'ils n'entrent à l'école maternelle, compte tenu du rôle important que celle-ci joue dans leur développement.

Illustration – Instapje, Genk

- Qui :* asbl Kind en Taal
- But :* l'objectif ultime du projet est de donner de meilleures chances de réussite scolaire aux enfants de familles vulnérables en leur permettant de prendre un bon départ dès l'école maternelle. On ne peut y parvenir qu'en cherchant à stimuler le développement des enfants et en améliorant l'apport des parents en interaction avec leur enfant
- Comment :* une collaboratrice rend visite à une famille une fois par semaine pendant un an. Elle fait figure de modèle pour la mère dans les relations qu'elle a avec l'enfant. En même temps, l'enfant découvre de manière ludique de nouvelles expériences de

¹⁹ « De Katrol » est une organisation qui offre une aide aux devoirs aux enfants de familles à faibles revenus. Son but est de s'attaquer de manière ludique et instructive à certains problèmes (d'apprentissage), en impliquant toute la famille. L'accompagnement est assuré par des étudiants de hautes écoles de différentes orientations et a lieu pendant 8 semaines, à raison de deux fois par semaine. Le projet est né à Ostende, puis il s'est étendu à un grand nombre de communes, dont de petites communes comme Anzegem, Geraardsbergen et Herzele.

jeu et d'apprentissage. Elle discute avec la maman de questions d'éducation et de règles pratiques à appliquer, qu'elles exercent ensemble. En outre, toutes les mères qui participent au projet Instapje peuvent se retrouver deux fois par semaine dans un groupe où elles se préparent, chacune à leur manière et dans un cadre sûr et accessible, à la réalité de l'école maternelle.

Les figures-relais sont un autre moyen pour le pouvoir local de lutter contre la pauvreté (des enfants) dans l'enseignement. Une figure-relais propose un soutien aux parents et aux écoles en partant de son propre vécu ou des connaissances qu'elle a acquises en matière de pauvreté, de fonctionnement scolaire et du paysage local des services d'aide. Elle mène un travail de terrain et sert de point de contact auprès de parents difficiles à toucher, elle crée un lien entre la famille, l'école et la société et accroît ainsi l'implication des parents. Une commune peut investir elle-même dans ces figures-relais ou soutenir une association qui assure cette fonction.

Illustration – Figures-relais, Courtrai

Qui : la ville de Courtrai

But : soutenir les écoles dans leur approche d'enfants et de familles vulnérables

Comment : les figures-relais cherchent à impliquer les parents dans la vie scolaire de manière à mettre les résultats scolaires, le développement socioémotionnel et le bien-être d'enfants défavorisés ou d'origine étrangère en conformité avec leurs capacités personnelles. La figure-relais s'investit dans les trois piliers suivants :

1. Des conseils, avec une attention particulière pour les catégories défavorisées, y compris la sensibilisation, le soutien et l'encouragement de la communication avec les parents afin de parvenir à une harmonisation entre l'école et le contexte familial
2. La sensibilisation de l'équipe éducative
3. Le développement d'une collaboration avec le quartier (dont les équipes de quartier, les acteurs locaux, l'environnement scolaire au sens large)

Un aspect intéressant de cette approche est que les figures-relais ne font pas partie de l'équipe enseignante. Dès lors, si des parents se méfient de l'école, ils sont plus enclins à répondre à ce que leur propose la figure-relais.

4. L'apprentissage de la langue

L'apprentissage du français ou du néerlandais constitue un levier d'intégration sociale, culturelle ou professionnelle des personnes étrangères et a un impact direct sur celle des enfants. Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre pour prendre en charge l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue au niveau local.

Tout d'abord, il s'agit de s'appuyer sur les différentes parties prenantes potentiellement activables, comme les asbl spécialisées dans l'apprentissage du français et du néerlandais langue étrangère et les opérateurs d'insertion professionnelle. Les Centres régionaux d'intégration ont une bonne connaissance du public cible et sont chargés de la coordination des plateformes de français/néerlandais langue étrangère. Différents services peuvent être activés au niveau de la commune pour soutenir l'initiative d'apprentissage. La bibliothèque communale est un bon moyen de se procurer des ressources didactiques. En Wallonie, le Plan de Cohésion sociale (PCS) des villes et communes peut octroyer des ressources financières garantissant le fonctionnement des activités et, enfin, le service population occupe un rôle primordial d'information auprès du public, puisqu'il est présent au sein de chaque commune et constitue le point de contact prioritaire.

3.2.3 Temps libre

Les pouvoirs locaux peuvent aussi faire la différence dans le domaine des loisirs en faisant des activités de détente un levier de la participation (culturelle, sportive et sociale). Outre sa valeur intrinsèque, cette participation permet aux personnes d'entrer en contact avec d'autres, contribue à ce qu'elles se constituent différentes ressources et peut favoriser l'intégration sociale et l'émancipation.

Mais cela ne va pas de soi pour les enfants en situation de pauvreté (et leur famille). En plus du manque d'argent et des difficultés de transport, il n'est pas toujours facile pour les familles précarisées de découvrir la diversité de l'offre d'activités de loisirs pour leurs enfants.

1. Intervenir dans l'accessibilité financière

La participation à des activités de loisirs entraîne généralement toute une série de coûts, comme le paiement d'une cotisation, l'achat de l'équipement sportif, les frais de déplacement... Ce facteur financier peut entraver l'accès aux activités.

Le gouvernement fédéral veut remédier à cette situation et fait appel aux CPAS pour que les personnes fragilisées puissent également participer à des activités de loisirs. En mettant une subvention à leur disposition, le gouvernement veut encourager les CPAS à prendre des initiatives susceptibles de stimuler la participation sociale, culturelle et sportive de leurs usagers. Il appartient aux CPAS de décider eux-mêmes de faire appel à ce fonds.

D'autre part, un réseau local visant à rendre la participation aux activités de loisirs financièrement accessible peut apporter une contribution considérable. Un exemple est l'utilisation d'un passeport loisirs, qui permet d'accéder à ce droit fondamental. On peut aussi encourager les associations et institutions à réserver un certain nombre de places pour les personnes en situation de pauvreté et à leur accorder l'accès gratuit à des activités culturelles et sportives, à charge pour les organisations sociales de répartir ces places entre leurs usagers. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, par exemple, 30 musées ouvrent gratuitement leurs portes à ce public cible et 30 autres sont gratuits certains jours de la semaine. Il y a aussi 150 musées à Bruxelles et en Wallonie qui sont gratuits chaque premier dimanche du mois. À La Louvière, on trouve une initiative semblable qui répond à la problématique de la pauvreté des enfants.

Illustration - Passeport culturel Petit Loup, La Louvière

Qui : la ville de La Louvière

But : sensibiliser les enfants de l'enseignement primaire à la culture

Comment : le passeport culturel permet de proposer un parcours de sensibilisation à tous les élèves de la commune (de la première à la sixième année primaire) ainsi qu'un accès à diverses activités culturelles. Au travers d'activités pédagogiques, ils découvrent les lieux culturels et touristiques de la ville. De cette manière, on renforce également le lien entre l'école et les acteurs culturels locaux.

2. Soutenir la visibilité de l'offre disponible pour les publics précarisés

Afin de rendre les activités de loisirs plus accessibles aux familles précarisées, la commune peut proposer des activités d'été ouvertes à tous les enfants (et pas seulement aux enfants des bénéficiaires des CPAS), afin de mettre en avant la mixité sociale. Dans

le même ordre d'idée, on peut conseiller de réserver des places destinées en priorité aux enfants de familles précarisées afin qu'ils participent à la plaine de jeux (pendant les vacances d'été). Toujours dans l'optique de rendre les activités de loisirs plus accessibles aux enfants vulnérables, on peut encourager les initiatives des maisons de quartier dont les projets veulent construire un pont entre l'école et la famille.

Illustration – École créative, Forest

Qui : la maison de quartier Une Maison en plus à Forest

But : faciliter l'accès aux offres de loisirs et à l'apprentissage extrascolaire

Comment : le projet École créative propose un lieu d'accueil et d'apprentissage aux enfants d'un quartier populaire, en dehors des heures scolaires. Il joue un rôle d'intermédiaire entre l'école et la famille, crée une relation de confiance favorable à la communication et à la collaboration. Au moment de son démarrage (1982), le projet proposait une école des devoirs, puis il s'est étoffé en proposant des ateliers créatifs, des stages et des camps de vacances. L'École créative organise en outre des projets citoyens impliquant les familles du quartier. Le projet tend à faciliter l'accès des familles d'un quartier populaire à la culture et aux loisirs et, par conséquent, à l'expression d'elles-mêmes.

3. Faciliter le travail en réseau

La mise en réseau des acteurs locaux, ainsi que leur concertation, semblent constituer une action à ne pas négliger. La CODE (2018) soutient l'idée d'un tissage de liens étroits entre l'école, les parents et les structures extrascolaires, dans une perspective d'alliance éducative, créée autour de l'enfant.

Illustration – Projet El Sistema, à Bruxelles et Liège

Qui : le réseau REMUA

But : contribuer à l'insertion sociale des enfants en enrichissant leur parcours éducatif par une formation artistique de qualité

Comment : le projet s'organise de septembre à juin dans les écoles à discrimination positive et situées dans des quartiers défavorisés. Il est mis en place durant les temps scolaire et extrascolaire sur une durée de 5 années thématiques par des animateurs qui encadrent des ateliers, des activités, des concerts et des représentations avec les élèves. Entièrement axé sur la musique, le projet permet de travailler les compétences transversales et la confiance en soi. Le financement multiniveau garantit la gratuité du projet et le prêt d'un instrument de musique aux enfants durant toute la durée de leur participation au projet. Les enseignants sont par ailleurs impliqués dans les activités. Le lien de confiance avec les familles est renforcé sur la durée, l'isolement est rompu, la confiance en soi est renforcée.

Illustration – Brede School Beringen-Mijn, Beringen

Qui : La « Brede School Beringen-Mijn werking » par l'asbl « De Terrilling », association entre la ville de Beringen et trois écoles.

But : envisager l'enrichissement du cadre de vie, les opportunités de développement et le bien-être des enfants du secteur de Beringen-Mijn.

Comment : Pour y parvenir, les diverses organisations faisant partie du réseau du secteur (enseignants, direction, ville, bibliothèque, Service Sport et Jeunesse de la Ville) organisent des activités, au sein de l'asbl, qui sont accessibles à tous les enfants du quartier. Pour les familles les plus précaires, les activités sont proposées de manière proactive (distribution de tracts dans les cartables, portes ouvertes à

l'école, visites à domicile). En levant les obstacles financiers, l'asbl De Terrilling permet aux enfants d'accéder à des activités et des loisirs, de se créer un réseau social tout en apprenant de manière informelle. De la sorte, le projet permet, par l'adaptation de certaines structures, la réduction de l'exclusion pour les familles.

3.2.4 Soutien familial

1. Investir dans le soutien familial avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables

On regroupe sous le nom de soutien familial l'ensemble des activités qui ont pour but de favoriser le bien-être des familles et de leurs membres. Il ne s'agit pas seulement d'éducation et de soins, mais aussi de questions financières, de relations, d'emploi, etc. De nombreux services s'adressent d'ailleurs à tous les parents et le travail en réseau constitue un élément important.

Les Maisons de l'Enfant (Huizen van het Kind) en Flandre en sont une illustration. Cette initiative des autorités flamandes a pour but de regrouper les forces de divers acteurs locaux afin de mieux soutenir les familles. Les partenariats sont reconnus par Kind en Gezin. On peut s'adresser à une Maison de l'Enfant pour y obtenir un soutien éducatif, des soins préventifs, des informations, des conseils, un accompagnement et une rencontre. Même si la Maison de l'Enfant est ouverte à toutes les familles, elle s'adresse explicitement aux plus vulnérables d'entre elles. Les projets KOALA, déjà évoqués plus haut, en sont un exemple.

Illustration – Projet KOALA à Tirlemont

Qui : un partenariat entre plusieurs acteurs comme la Maison de l'Enfant de Tirlemont, le CPAS, Kind en Gezin, des crèches

But : favoriser la participation de jeunes familles vulnérables et optimiser leurs droits

Comment : en plus d'une extension du nombre de places à la crèche et de la création d'une toute nouvelle crèche pour le « Ooievaarsnest », on investit beaucoup dans des moments de jeu et de rencontre, ce qui permet de toucher de très nombreuses familles et de renforcer leur participation sociale.

Ces illustrations montrent clairement l'importance de ne pas imposer l'accompagnement et le soutien aux parents, mais de les impliquer. Cela permet de développer un accompagnement à leur rythme et de les reconnaître dans leur rôle de parents. Quand on propose un soutien familial, il importe tout autant de créer un seul point de contact, comme le démontre le Kinderarmoedefonds (FRB, 2018).

Illustration – Parce que chaque famille compte ! à Vilvorde

Qui : le CPAS de Vilvorde

But : réduire la pauvreté des enfants en agissant sur la qualité de vie des familles précarisées

Comment : l'accent est mis sur les familles avec une problématique complexe, pour lesquelles une approche globale et de proximité est encore plus nécessaire. La famille est placée au centre, ce qui l'aide à reprendre le contrôle de sa situation. Partant du constat que ces familles très fragilisées ont beaucoup de mal à avoir une vision claire des possibilités d'aide, le CPAS travaille avec une personne de contact fixe qui met sur pied des trajets individuels d'accompagnement à domicile. Les familles peuvent être orientées vers différents partenaires (comme Kind & Gezin, CKG de Kleine Parachute et (W)Armkracht).

Un autre point important est d'agir de manière proactive, ce qui signifie que les futurs parents ou les familles avec de très jeunes enfants doivent eux aussi pouvoir faire appel à une offre adaptée et accessible.

Illustration – Perinataal Regionaal Ambulant GezinsTraject (PRAGT) à Bocholt

- Qui :** *un réseau de différents acteurs, dont la Mariaziekenhuis, la Maison de l'Enfant, plusieurs communes, dont Bocholt (commune et CPAS)*
- But :** *offrir de manière proactive une réponse aux besoins de femmes enceintes fragilisées durant les consultations périnatales*
- Comment :** *la coordination du projet PRAGT se fait à la Mariaziekenhuis qui a une fonction régionale. On opte pour un mode de travail proactif, parce que la pratique montre que les femmes fragilisées bénéficient de peu ou d'aucun suivi durant la grossesse. Dès qu'une femme enceinte fragilisée est signalée, un collaborateur du service social de la Mariaziekenhuis ou son collègue chef de service de la maternité examine quels partenaires du réseau (un gynécologue, le CPAS, Kind en Gezin, un centre psychiatrique...) peuvent jouer un rôle de soutien pour assurer un bon départ à la mère et au bébé. Tout cela se fait toujours avec l'accord de la mère.*

2. Investir dans des lieux de rencontre

Dans le cadre du soutien à la parentalité, les parents en situation de précarité doivent non seulement faire face au manque de places dans les structures d'accueil, mais ils doivent aussi parvenir à sortir de l'isolement et de l'exclusion sociale auxquels ils sont confrontés. Pour y parvenir, certaines initiatives locales proposent des structures d'accueil respectueuses du contexte de précarité et conscientes des réalités inhérentes. Étant donné qu'elles ont pour public cible des familles précarisées avec de jeunes enfants, ces initiatives font preuve de proactivité et d'adaptabilité (notamment au niveau des frais) pour permettre l'établissement d'une relation stable et mettre fin à l'isolement social.

Illustration – Les Maisons vertes à Woluwe-Saint-Lambert, Saint-Gilles, Ixelles

- Qui :** *l'asbl La Maison ouverte à Woluwe-Saint-Lambert, l'asbl Le Gazouillis à Saint-Gilles, l'asbl La Margelle à Ixelles... en collaboration avec les autorités locales*
- But :** *offrir un lieu de socialisation adapté aux adultes et aux enfants*
- Comment :** *les Maisons vertes sont des lieux d'accueil préscolaire d'enfants de la naissance à 3 ans, accompagnés d'un proche (père, mère, grands-parents, gardienne). Il s'agit d'un lieu de socialisation tant pour l'enfant que pour l'adulte qui permet à l'enfant de se préparer en douceur et à son rythme (l'enfant choisit de s'éloigner plus ou moins de sa base de sécurité) à l'entrée à la crèche ou à l'école. L'accueil est assuré par deux professionnels axés sur les fondements de la psychanalyse, sur les liens entre parents et enfants et intergénérationnels. Bien que soutenues financièrement par les instances régionales (Commission communautaire française) et communales, les Maisons vertes demandent une participation modique et indispensable aux parents.*

D'autres projets locaux ont pour vocation de recréer un tissu social autour des parents précarisés, mais également autour des enfants. En leur proposant des activités ludiques, il est possible d'interpeller les parents sur des questions d'éducation. La mise en place

en parallèle d'ateliers thématiques (sur la scolarité, les limites dans l'éducation, etc.) destinés aux parents leur permet de se confier librement sur les difficultés rencontrées, de partager des expériences et de tisser du lien. Une équipe d'animation prend en charge les enfants en bas âge durant les ateliers.

Illustration – B(r) abbel en circustoeren à Louvain

Qui : *De Mobil vzw*

But : *soutenir le développement de jeunes enfants fragilisés et de leurs parents, favoriser l'interaction parent-enfant et contribuer à élargir le réseau de jeunes familles vulnérables*

Comment : *la B(r)abbelkaravaanest le point de départ de ce projet. L'asbl De Mobil utilise un chapiteau de cirque comme lieu de rencontre mobile dans des cités sociales ou des quartiers fragilisés. Tous les habitants du quartier sont les bienvenus. Le projet vise avant tout à stimuler les rencontres, ce qui permet aux familles de renforcer leurs liens avec le quartier et entre elles. En général, les discussions se concentrent sur les enfants et leur éducation. Les collaborateurs facilitent ces discussions. Ils n'interviennent pas comme experts en éducation, mais comme experts de l'accueil, des liens et du renforcement des personnes. Il ne s'agit pas de donner des conseils éducatifs, mais de stimuler le réseau des parents avec le quartier et les organisations locales.*

3. Rendre visibles et accessibles les interventions des acteurs locaux

Il est important que les familles précarisées puissent avoir accès aux différents services de soutien à la parentalité de leur commune. Cependant, les problèmes de mobilité, la multiplicité d'acteurs et de services ou les défaillances en matière de prise d'informations incitent certaines communes à améliorer la visibilité, l'accessibilité et la qualité des interventions des acteurs locaux en créant, par exemple, un service spécialisé dans les droits des familles avec de jeunes enfants.

Illustration – Une famille, un plan à Beerse

Qui : *le CPAS et l'administration communale de Beerse*

But : *création d'un réseau d'acteurs impliqués dans le soutien familial pour en favoriser son accessibilité pour les familles les plus vulnérables et améliorer les pratiques*

Comment : *des séances de formation ciblées sur la pauvreté, son impact et la communication avec les parents sont organisées pour les acteurs communaux (enseignants, directions, acteurs extrascolaires). L'autonomisation des parents est renforcée et leur avis est pris en compte pour dresser l'inventaire du tissu associatif local et évaluer l'accessibilité aux droits locaux. Le projet veut offrir une enfance de qualité aux enfants de familles vulnérables. Par des méthodes de soutien à l'éducation et par la participation des parents à l'évaluation de l'accessibilité aux droits locaux, le projet tente d'éliminer les obstacles auxquels les familles précarisées sont confrontées, de répondre à leurs besoins et d'atténuer ainsi les conséquences de l'exclusion. Au départ, l'impulsion a été donnée par le CPAS et l'administration communale de Beerse, par des ressources propres et par des subsides du SPP Intégration sociale.*

3.2.5 Santé

Les autorités locales ont aussi la possibilité de jouer un rôle dans le domaine de la santé, notamment via l'accessibilité des soins ou un soutien financier. Dans ce domaine, il est important d'investir dans la prévention, ce qui inclut également les aspects relatifs à l'alimentation saine.

1. Investir dans la prévention

Dans le domaine de la santé, il est incontestablement possible d'agir de manière préventive grâce à des campagnes de vaccination ou des services de sensibilisation à l'hygiène. Pour les autorités locales, il s'agit à nouveau d'un travail de centralisation des informations. Par exemple, on peut envisager la possibilité de distribuer aux médecins de famille des brochures sur les modalités d'intervention du CPAS. En plus d'être des acteurs de première ligne, les médecins peuvent ainsi orienter les familles pendant leurs consultations.

Concernant l'aspect préventif, les autorités locales peuvent développer un certain nombre d'initiatives pour promouvoir un mode d'alimentation sain, telles que l'encouragement des banques alimentaires ou la mise à disposition de colis alimentaires.

Une autre possibilité intéressante concerne la fourniture de repas sains. Ils permettent aux personnes qui en bénéficient d'accéder à une alimentation de qualité, équilibrée et bon marché. Ces repas peuvent constituer également des lieux d'échanges, de rencontres et de sensibilisation au développement de compétences alimentaires et culinaires, selon la formule choisie.

Une autre initiative consiste à créer des jardins partagés. Ils donnent l'occasion d'accéder à une alimentation saine, bon marché et diversifiée, ils développent les compétences en jardinage, peuvent constituer un levier vers une formation d'insertion socioprofessionnelle et sont l'occasion de reconstruire un tissu social.

Illustration – Le jardin partagé à Péruwelz

Qui : le PCS de Péruwelz en collaboration avec l'asbl Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
But : développer et renforcer le tissu social en promouvant une alimentation responsable
Comment : le PCS Peruwelz propose un « jardin partagé » depuis 2011, installé au centre d'une résidence de logements sociaux. Les résidents de la cité et leurs enfants peuvent y louer une parcelle à un prix abordable. Des formations sont dispensées par l'asbl partenaire afin de faciliter la transmission d'un patrimoine culturel entre des groupes de différentes catégories sociales, cultures et générations. Les formations peuvent être dispensées au titre des contrats Article 60. Le projet se veut inclusif et le plus collaboratif possible avec les différentes parties constitutives de la commune (CPAS, administration communale, écoles, asbl...).

Il est intéressant de constater que dans le domaine de l'alimentation, plusieurs acteurs locaux peuvent à leur niveau œuvrer contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la faim. En voici un exemple concret, qui rend nos propos plus parlants.

Illustration – À table pour 1, 2, 3 €

Qui : les CPAS de Soignies et de Courtrai en partenariat avec le Groupe Colruyt
But : favoriser une alimentation saine et économique
Comment : le groupe Colruyt s'est prêté au jeu des initiatives d'accès à une alimentation saine à travers son projet « À table pour 1, 2, 3 € ». Ce projet résulte d'un partenariat entre le groupe Colruyt et, à l'origine, le CPAS de Courtrai. Le CPAS de Soignies a été le premier à intégrer le projet en Wallonie, une déclaration d'intention d'autres CPAS a suivi, mais ceux-ci ne l'ont pas encore mis en œuvre.

Concrètement, il s'agit de proposer aux bénéficiaires d'une aide du CPAS ou d'une intervention majorée et aux familles monoparentales de choisir des entrées, potages, plats principaux ou desserts à 1, 2 ou 3 euros par personne. Les recettes sont présentées dans un livret édité tous les quinze jours et les ingrédients sont disponibles dans les magasins. Ce projet favorise une alimentation saine, à moindre coût, pour les parents et leurs enfants.

2. Une attention spécifique pour les femmes fragilisées enceintes ou qui viennent d'accoucher

Même si toute grossesse comporte des risques, ceux-ci sont plus élevés chez les femmes enceintes fragilisées²⁰. Il est donc crucial d'assurer un suivi prénatal précoce et de qualité, afin de réduire la morbidité et la mortalité périnatale. Le Kinderarmoedefonds insiste également sur la nécessité de développer un soutien structurel auprès des femmes fragilisées enceintes ou qui viennent d'accoucher (FRB, 2018).

Illustration – Projet Parelcoaching à Louvain

Qui : *la Maison de l'Enfant, quartier 't Lampeke*

But : *un soutien sur mesure, tant prénatal que postnatal, offert aux familles vulnérables*

Comment : *des femmes enceintes sont orientées vers Parel par diverses instances (le médecin généraliste, le gynécologue ou la sage-femme, mais aussi des organisations comme Kind en Gezin, le CAW ou le CGG). Elles sont accompagnées par un « buddy » jusqu'à 6 mois maximum après la naissance. Le buddy voit régulièrement la maman, suit le déroulement de la grossesse et lui apporte un soutien complémentaire si nécessaire. En outre, la collaboration entre Parel et 't Lampeke veille à ce que des figures-relais reprennent en charge ce rôle lorsque l'enfant a six mois. Il y a aussi une volonté de partager l'expertise acquise pendant le travail avec les familles vulnérables et de la diffuser le plus largement possible par le biais de formations de bénévoles et de professionnels.*

3. Fournir un soutien financier

Faire appel aux services médicaux a un coût. Les CPAS peuvent intervenir dans les frais médicaux de personnes en situation de pauvreté. Les pouvoirs locaux peuvent aussi faciliter le droit à l'aide médicale urgente en veillant à ce que les médecins soient suffisamment informés et à ce qu'il y ait une procédure claire garantissant l'aide médicale dans les cas d'urgence.

3.2.6 Logement

Les pouvoirs locaux peuvent prendre différentes initiatives dans le domaine du logement. Une administration locale qui s'investit dans la lutte contre les logements inoccupés et contre les vendeurs de sommeil, par exemple, et mène une véritable politique d'aménagement du territoire, montre qu'elle met en avant le droit au logement. Les investissements dans les logements sociaux s'inscrivent dans un tel cadre. Par ailleurs, les CPAS peuvent exercer une fonction majeure en prévoyant des hébergements de crise, comme des centres d'accueil pour sans-abri et des logements de transit. Les

²⁰ Il y a une forte augmentation des risques d'enfants morts-nés, de complications périnatales, d'affections immunologiques et neuro-inflammatoires postnatales chez la mère et de difficultés d'apprentissage et de comportement chez l'enfant, ce qui influence ses futurs résultats scolaires et sa vie professionnelle ultérieure.

pouvoirs locaux peuvent aussi peser sur les frais d'énergie et de loyer des habitants précarisés en octroyant des primes ou des interventions. Les exemples vont d'une prime annuelle pour les personnes contraintes de louer un logement très énergivore à une intervention mensuelle dans les frais de loyer. D'autre part, un CPAS peut aider ses bénéficiaires à vérifier que leur fournisseur d'énergie leur convient et les aider à en changer au besoin. Il est aussi possible d'organiser des achats groupés d'énergie.

1. Développement des logements sociaux

Disposer d'un logement social offre aux personnes en situation de pauvreté les garanties nécessaires en matière d'accessibilité financière, de sécurité et de qualité du logement. C'est pourquoi le développement du parc de logements sociaux est une priorité dans la lutte contre la pauvreté. À côté des sociétés de logement social, les agences immobilières sociales (AIS) constituent un outil utile pour créer des logements abordables, loués sur la base de critères sociaux transparents. Les pouvoirs locaux peuvent soutenir une AIS, mais aussi inciter les propriétaires, par exemple par des primes, à louer leur bien par l'intermédiaire d'une AIS. En outre, il faut s'intéresser non seulement au nombre de logements, mais aussi à leur typologie : il est important de veiller à ce que les familles nombreuses puissent avoir également accès aux logements sociaux adaptés à leurs besoins.

Illustration – Woonkollektief vzw, Anvers

Qui : AIS d'Anvers et ville d'Anvers

But : louer des logements de qualité et abordables aux familles vulnérables

Comment : l'association Woonkollektief vzw met de grands logements à la disposition de l'AIS d'Anvers, qui les loue aux familles nombreuses vulnérables par un système d'attribution. La particularité de l'association est qu'elle vise en priorité les grands logements et répond ainsi à un besoin spécifique.

2. Éviter les expulsions

Il est par ailleurs préférable d'éviter les expulsions et les longues périodes d'abri d'urgence pour les familles avec enfant(s). Ainsi, l'asbl Solidarités nouvelles est reconnue en tant qu'association de promotion du logement au travers de trois axes de travail. Le premier vise la mise à disposition de logements à destination de ménages précaires, avec un accompagnement social axé sur la réinsertion. Le deuxième prévoit l'accueil, l'information et le suivi des habitants et le troisième concerne le développement de projets expérimentaux. À ce titre, l'asbl travaille auprès des jeunes en errance en leur proposant un système de cologement.

3.2.7 Emploi

Il est pertinent de s'intéresser au domaine de l'emploi dans le contexte de la pauvreté des enfants (cf. le taux de pauvreté des enfants qui grandissent dans un ménage où les parents ne travaillent pas). Il ne suffit pas de créer des emplois supplémentaires, encore faut-il s'attaquer aux obstacles de toutes sortes qui entravent l'accès au travail (problèmes de mobilité, crèches abordables, expérience professionnelle, etc.).

Il convient donc d'adopter une approche intégrée, attentive aussi bien aux questions d'emploi que de bien-être. Une administration locale a intérêt à collaborer avec le public cible et avec des partenaires tels que le CPAS et le Forem/Actiris. La société de transport flamande De Lijn examine quels sont les obstacles qui existent et comment s'y attaquer.

Un pouvoir local peut parallèlement mener diverses initiatives dans le domaine de l'emploi. En investissant dans des emplois pour personnes peu qualifiées, comme des entreprises de travail adapté et des services locaux, on donne l'occasion aux publics précarisés d'acquérir une expérience professionnelle de qualité. Le lancement d'une épicerie sociale, d'une boutique de deuxième main, d'un restaurant de quartier ou d'un « repair-café », par exemple, offre d'excellentes possibilités d'emploi aux publics fragilisés.

1. Le pouvoir local comme employeur

Les pouvoirs publics locaux sont aussi des employeurs et ils peuvent l'être pour des personnes en situation de pauvreté. Par exemple, en veillant à ce que les offres d'emploi n'imposent pas d'exigences inutiles et en permettant, le cas échéant, de combiner un emploi avec des cours de langue.

Illustration – Crèche parentale D'n Opvang à Ostende

Qui : CKG Kapoentje

But : promouvoir l'insertion professionnelle de parents vulnérables et assurer le droit à la garde d'enfants

Comment : avec « D'n Opvang », le CKG veut offrir un service de garde d'enfants flexible et aisément accessible. Quatre places sont réservées chaque jour aux parents qui doivent faire garder leurs enfants à l'improviste et le personnel a une attitude souple à l'égard des absences imprévues et des personnes qui arrivent en retard. D'n Opvang veut être en outre un levier d'insertion professionnelle : de jeunes parents ont l'occasion d'y obtenir un certificat de puériculteur et d'acquérir immédiatement une expérience de travail en effectuant des stages.

2. Investir dans la formation et l'orientation

L'emploi reste l'un des meilleurs remparts dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, les offres d'emploi ciblent plus souvent une population qualifiée laisse de côté les demandeurs d'emploi peu qualifiés, ce qui renforce leur exclusion sociale et le risque de pauvreté.

Des efforts sont consentis désormais pour améliorer la formation et l'orientation du public peu qualifié, et les pouvoirs locaux ont, à ce niveau, la possibilité d'apporter leur pierre à l'édifice. En effet, en analysant au préalable les besoins de la population (une analyse rendue possible par la concertation), les communes peuvent œuvrer à une validation des compétences, en prêtant une attention particulière aux métiers en pénurie. Il convient également de travailler à une meilleure qualification des adultes (projets d'alphabétisation, préqualification, enseignement de promotion sociale, etc.). Une analyse du territoire semble donc primordiale à ce niveau.

La centralisation des services relatifs à l'emploi et à la formation facilite les démarches des demandeurs et limite leurs déplacements. Cette centralisation peut s'effectuer à travers la création d'un centre de formation et d'orientation vers le travail. De surcroît, une telle centralisation (quelle que soit sa concrétisation) permet d'accompagner les personnes vulnérables (sur le plan administratif, dans la recherche d'un emploi...).

Ainsi, certaines communes belges prouvent qu'il est possible de renforcer la visibilité et l'accessibilité des informations en mettant en place de guichets ou des salons de l'emploi.

Illustration – Blegny People

Qui : *l'Agence locale pour l'emploi de Blegny, en collaboration avec le PCS, le CPAS et l'administration communale*

But : *centraliser les informations en matière d'emploi et offrir une aide concrète aux demandeurs*

Comment : *il s'agit d'une plateforme locale des services aux citoyens. Ce service permet d'orienter et d'informer les citoyens en ce qui concerne l'emploi, les services et la formation. En outre, les employés peuvent apporter une aide concrète et fournir un accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi. Accessible avec ou sans rendez-vous, ce service propose un soutien à la recherche d'une formation dans leur catalogue, une aide à la rédaction d'un CV et met un espace multimédia à la disposition du public.*

3.2.8 Revenus

En ce qui concerne les revenus, on invoque souvent le fait qu'il s'agit d'une compétence fédérale sur laquelle les pouvoirs locaux ont peu d'impact. Pourtant, ceux-ci disposent aussi d'un certain nombre de leviers, comme les taxes communales, l'aide complémentaire du CPAS et les primes et interventions spécifiques.

1. Soutien du CPAS

Le revenu d'intégration est l'une des formes que peut prendre le droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes (SPP Intégration sociale, 2018) et accordé par le CPAS. Il est donc essentiel que ce droit soit appliqué par celui-ci de manière correcte et humaine. D'autre part, l'aide complémentaire est un outil qui peut être utilisé comme réponse très ciblée à certains besoins et produire des effets importants. Cela peut par exemple se faire en tenant compte du nombre et de l'âge des enfants dans le calcul de l'aide complémentaire, afin d'examiner quels frais minimums de scolarité peuvent être pris en charge (en fonction de l'âge).

2. Primes, allocations et interventions

Ces primes font souvent une grande différence en ce qui concerne le revenu des ménages. Tout comme l'aide complémentaire, elles constituent un instrument important dans la lutte contre la pauvreté. De nombreux pouvoirs locaux attribuent des primes, par exemple, en remboursant les couches-culottes réutilisables, en offrant une prime pour tout nouveau-né, etc.

Illustration – Kikaz (Les enfants à la barre) à Kortenaken

Qui : *CPAS de Kortenaken*

But : *lutter contre la pauvreté des enfants grâce à un soutien financier*

Comment : *un « chèque vêtements » permet aux parents d'acheter des habits et des chaussures à un tarif avantageux à la banque de vêtements d'enfants de l'asbl Storzo. Grâce à la « carte bébé », ils peuvent aller chercher gratuitement le lait premier et deuxième âges chez un pharmacien (pendant une période maximale de 6 mois) et « l'allocation Pampers » leur donne droit à un paquet gratuit de langes par mois au CPAS (pendant la première année de l'enfant).*

On peut aussi contribuer à améliorer indirectement le pouvoir d'achat de familles vulnérables en créant des « baby cafés », où les parents peuvent se procurer toutes sortes d'accessoires, en organisant des opérations de collecte et de distribution de nourriture ou en mettant en place un magasin où des vêtements sont vendus à prix réduit. Une épicerie sociale peut aussi apporter une réponse aux besoins de familles vulnérables.

Illustration – Épicerie sociale DiVers à Furnes

Qui : la ville de Furnes

But : mise à disposition d'une aide matérielle bon marché

Comment : on peut acheter dans ce magasin des produits à un tarif social. L'offre comprend des denrées non périssables comme des conserves, des produits d'entretien et ménagers de base, des fruits et légumes frais ; des vêtements, des couches-culottes et du matériel scolaire seront bientôt proposés. La possibilité qu'ont les gens de décider eux-mêmes ce qu'ils achètent et en quelle quantité leur procure un grand sentiment d'estime personnelle.

3.3 La participation des enfants comme levier transversal

Conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ce dernier bénéficie d'un droit de participation aux décisions à tous les niveaux de la société (maison, école, commune), et ce, dans tous les domaines le concernant. Cet article sous-entend que l'exercice de ce droit doit se faire au regard de l'âge et de la maturité de l'enfant. Il ne suffit pas de l'écouter, mais de respecter sa participation en lui permettant de recevoir des informations, de se forger sa propre opinion, de participer aux discussions et aux prises de décision (CODE, 2018).

Nous choisissons de présenter la participation des enfants et des adolescents à la vie locale comme un levier transversal à l'ensemble des huit domaines précédemment présentés.

Concrètement, la participation des 0-18 ans au niveau communal stimule l'échange et la collaboration. Le constat au niveau local indique qu'il est encore difficile d'impliquer les enfants dans les décisions politiques, bien que cela affecte leur quotidien, directement ou indirectement. Une étude de la CODE (2018) indique que même si des efforts ont été consentis en Belgique, la participation des enfants (surtout les plus vulnérables) est encore confrontée à de multiples obstacles : la méthodologie est inadaptée, les enfants sont plus souvent consultés mais leurs idées ne sont pas respectées, les enseignants et autres professionnels sont insuffisamment formés aux droits de l'enfant.

La culture des droits de l'enfant est encouragée de manière transversale et dans toutes les structures communales. Pour ce faire, il est possible d'écouter les enfants vivant dans des quartiers socialement vulnérables afin qu'ils puissent vivre dans un endroit sûr, sain et protecteur. D'un point de vue formel, les communes sont invitées à prévoir un cadre légal encadrant la participation des enfants au niveau local (objectifs clairs et mesurables), ainsi qu'une méthodologie adaptée. Il paraît opportun à ce titre de consulter les enfants en vue d'identifier leurs besoins en ce qui concerne l'organisation de ces conseils et de mettre en place une charte de fonctionnement et une éthique. Enfin, on peut envisager de financer des structures participatives locales et inclusives sur le long terme (maisons de jeunes, conseils communaux d'enfants, structures informelles) et de

soutenir concrètement les idées et les projets émanant des enfants. Les projets acceptés doivent être soutenus, ils doivent aboutir et les projets rejetés doivent être dûment argumentés. En vue d'un partenariat durable, on peut encourager les écoles à devenir des relais vers les conseils communaux d'enfants et trouver des lieux alternatifs à la mobilisation des jeunes.

Les conseils communaux d'enfants peuvent gagner en méthodologie et en soutien s'ils sont coordonnés par une animatrice dans le cadre de la mise en place de projets citoyens et participatifs et, pour un travail plus éclairé, réunir les délégués des différentes écoles d'une commune.

Au-delà des possibilités qu'offrent les conseils communaux d'enfants et d'adolescents, des projets permettent de donner une voix au public enfantin. Le projet-pilote « Ça bouge dans notre commune » a été lancé entre septembre 2016 et octobre 2017 par l'asbl CRECCIDE avec le soutien du service de la jeunesse du ministère la FWB. Dix-sept communes ont ainsi participé à un projet visant à renforcer la participation des jeunes au niveau local, à sensibiliser et outiller les responsables politiques et associatifs locaux sur l'expression et la participation des jeux.

Illustration – Ça bouge dans notre commune à Saint-Ghislain²¹

Qui : Ville de Saint-Ghislain et AMO Arpège

But : favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie politique locale

Comment : en réalisant une enquête auprès de 206 jeunes afin de faire émerger leur parole et leurs souhaits concernant la mise en œuvre de la politique locale de la jeunesse.

Les résultats de cette enquête ont permis de mettre en évidence le manque d'information et de visibilité des services disponibles et ont abouti à la création d'une carte jeunesse au format de poche, répertoriant tous les acteurs de la jeunesse sur le territoire de la commune de Saint-Ghislain (associations, jeunesse, cultures, sports).

4. Conclusion

La multiplicité des initiatives et des actions menées au niveau local montre que la pauvreté des enfants est désormais également inscrite à l'agenda des pouvoirs publics locaux. C'est pourquoi nous pensons qu'en citer certaines dans cette conclusion ne rendrait pas justice à la dynamique à l'œuvre sur le terrain et nous nous en tiendrons à quelques considérations générales.

Le travail de plusieurs partenaires

Compte tenu de la complexité de cette problématique, on ne peut s'attaquer à la pauvreté des enfants qu'en impliquant plusieurs partenaires. Même si le pouvoir local dispose de divers instruments, ce niveau ne pourra pas y arriver tout seul ; il doit faire appel aux acteurs locaux présents. Ces acteurs locaux peuvent apporter une contribution de différentes manières : en mettant à disposition leur expertise, en ouvrant des locaux ou

²¹ Le projet « Ça bouge dans notre commune » a été créé par le Creccide asbl et le Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2017, 17 communes y participent. Les 16 autres communes sont : Charleroi, Esneux, Evere, Grâce-Hollogne, La Louvière, Mons, Saint-Gilles, Sombreffe, Spa, Thuin, Vaux-sur-Sûre, Viroinval, Wanze et Woluwe-Saint-Pierre. Ce projet se prolonge depuis par un appel à candidatures bisannuel. Voir : <https://www.cabougedansnotrecommune.be/projets-realises/>

des bâtiments, en élargissant le public touché par leurs activités, en orientant les usagers, en mettant sur pied ensemble des activités.

Par ailleurs, le pouvoir local a un rôle important à jouer pour rassembler ces divers acteurs. Encourager et faciliter la constitution de réseaux est à différents égards une plus-value dans la lutte contre la pauvreté. En effet, les familles ne sont pas les seules à ne pas s'y retrouver dans le paysage de l'aide sociale : les professionnels non plus ne savent pas toujours clairement à qui ils peuvent ou non s'adresser. D'autre part, les travailleurs sociaux constatent que d'autres se heurtent à des difficultés similaires, ce qui peut les inciter à conjuguer leurs efforts. Cela devient ainsi une responsabilité commune, ce qui peut avoir un effet de renforcement. Bref, le travail en réseau est payant, ce qu'a aussi reconnu le SPP Intégration sociale, en lançant le projet « Les enfants d'abord : plateformes de concertation locales pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile », dans le but d'encourager les CPAS et les associations à lutter de manière proactive contre la pauvreté des enfants.

Dans ce contexte de partenariats possibles, une collaboration plus large entre plusieurs communes est également souhaitable. C'est un moyen de mener des actions concrètes entre des communes voisines qui rassemblent leurs forces et leurs moyens (par exemple en partageant des infrastructures culturelles ou sportives). De plus, la collaboration évite aux pouvoirs locaux de devoir supporter seuls, y compris sur le plan financier, les initiatives qu'ils souhaitent prendre. Ce ne sont d'ailleurs pas toujours les interventions les plus coûteuses qui font la différence. Songeons par exemple aux actions qui peuvent être menées pour lutter contre la sous-protection et le non-recours. Une plus grande vigilance à l'égard des situations précaires, une mise en réseau des acteurs et un travail proactif constituent déjà un premier pas important dans le processus qui permet aux personnes d'améliorer leur situation, du simple fait qu'elles exercent effectivement les droits auxquels elles peuvent prétendre.

Les leviers locaux dans les grandes lignes

En plus du regroupement de divers acteurs, quelques grandes lignes se dégagent à propos des leviers qui ont été détectés (quel que soit le domaine de compétence). Il s'agit principalement d'efforts entrepris pour atténuer les obstacles qui empêchent les ménages les plus faibles d'avoir accès aux services : soutenir financièrement ces ménages, investir dans les services et faciliter les possibilités de formations.

Le soutien financier peut prendre différentes formes, par exemple octroyer des primes et des réductions, sensibiliser les organisations à mener une politique de limitation des coûts ou participer à la création de magasins où l'on peut acheter des produits à prix réduit.

En ce qui concerne les investissements dans les services, il importe de veiller à ce que l'offre soit non seulement financièrement accessible, mais aussi proche (le lieu est important), compréhensible (les personnes concernées doivent pouvoir s'y retrouver) et utilisable (en ce sens, la participation est considérée comme essentielle). Le développement d'une offre de qualité y contribue certainement. Par ailleurs, il est important d'être attentif à fournir des informations, par exemple, en mettant en place des guichets uniques.

Enfin, on peut aussi classer parmi les efforts entrepris les nombreuses initiatives visant à faciliter la possibilité de suivre des formations. Dans de nombreux cas, un lien est établi avec des services de garde d'enfants. Prévoir des places d'accueil pour les enfants dont les parents suivent une formation ou cherchent un emploi souligne l'importance de mettre aussi en évidence la fonction sociale des services de garde d'enfants. Cela montre également que la pauvreté des enfants ne peut être dissociée de la pauvreté des familles.

Œuvrer à la participation

Rendre le citoyen précaire acteur et non victime de sa situation constitue la ligne directrice des initiatives recensées dans cette recherche. C'est pourquoi sa participation est systématiquement sollicitée dans les exemples que nous avons présentés. Le partage de son vécu, de ses difficultés et ses expériences avec les différents services sont d'une importance capitale pour travailler à leur amélioration. Les échanges avec les parents sont tout aussi primordiaux pour aider les enfants dans leurs parcours.

La participation citoyenne des enfants a elle aussi été soulevée comme étant un levier transversal à l'ensemble des domaines explorés. La précarité infantile étant inscrite à l'agenda politique des autorités locales, il s'est rapidement avéré nécessaire de recueillir l'avis des principaux intéressés, les enfants. Si des conseils communaux d'enfants et de jeunes existent déjà dans certaines communes, l'accent est mis désormais sur la nécessité, pour les administrations communales, d'inclure aussi les plus précaires et de porter une écoute concrète à leurs propos.

La mise en concertation des acteurs locaux déteint sur les habitants qui, à leur tour, se mobilisent autour de projets communs visant à améliorer les conditions de vie de la communauté, tous devant permettre aux citoyennes et citoyens d'œuvrer à la lutte contre la précarité.

ANNEXES

1. Typologie des communes - Wallonie

Typologie des communes wallonnes	
Types de communes	Clusters Wallonie
Communes rurales	W1 : rurales peu denses
	W2 : rurales à dominante forestière
	W3 : rurales et pôles multifonctionnels
	W4 : rurales touristiques avec vieillissement de la population
	W5 : rurales avec urbanisation croissante et activités économiques
	W8 : rurales avec expansion résidentielle
Communes résidentielles	W6 : résidentielles à vocation économique affirmée
	W7 : résidentielles à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes
	W9 : résidentielles à hauts revenus et population vieillissante
Communes urbanisées	W10 : urbanisées à faibles revenus
	W11 : urbanisées à faibles revenus et déprise économique
	W12 : fortement urbanisées à faibles revenus
	W13 : fortement urbanisées à vocation économique affirmée
Communes urbaines	W14 : villes moyennes bien équipées en milieu rural
	W15 : pôles urbains à vocation économique affirmée
	W16 : grandes villes et pôles régionaux structurants

2. Typologie des communes – Flandre

Typologie des communes flamandes	
Types de communes Flandre	Clusters Flandre
Communes résidentielles	V1 : communes en périphérie urbaine à hauts revenus et à population vieillissante
	V2 : communes en périphérie urbaine à hauts revenus et avec population jeune en croissance
	V3 : communes résidentielles à hauts revenus
	V4 : communes résidentielles avec population jeune en croissance
	V5 : communes résidentielles à population vieillissante
Communes rurales	V6 : communes résidentielles rurales à hauts revenus
	V7 : communes agricoles
	V8 : communes résidentielles rurales à population plutôt vieillissante
Communes à forte concentration d'activité économique	V9 : communes en périphérie urbaine à activité économique et avec population jeune en croissance
	V10 : communes à activité économique et à population vieillissante
	V11 : communes fortement peuplées et à activité économique
	V12 : communes et petites villes à fonction de centre et à activité économique
Communes urbanisées	V13 : communes bien équipées et petites villes à population vieillissante
	V14 : communes bien équipées et petites villes avec population jeune en croissance
Grandes villes et villes régionales	V15 : grandes villes et villes régionales
Villes côtières	V16 : villes côtières

3. Typologie des communes – Région de Bruxelles-Capitale

Typologie des communes bruxelloises	
Types de communes Bruxelles	Clusters Bruxelles
Communes résidentielles du nord-ouest	BX1
Communes résidentielles du sud-est	BX2
Communes de la « première ceinture »	BX3
Communes en reconversion industrielle dans la zone du Canal	BX4
Bruxelles-Ville	BX5

4. Position des communes en fonction des clusters pour le Kansarmoede Index

Flandre		Indicateur KAI				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
V1	10	4	5	1		
V2	14	6	7			1
V3	37	4	22	9	2	
V4	30	2	7	10	10	1
V5	30	3	13	5	9	
V6	22	6	9	4	1	
V7	17	4	4	5	3	1
V8	28	1	8	9	10	
V9	13		2	3	7	1
V10	18	3	6	6	3	
V11	11		4	1	4	2
V12	32		2	7	22	1
V13	11			1	7	3
V14	14		1		7	6
V15	13				5	8
V16	8				1	7

5. Position des communes en fonction des clusters pour la proportion de mineurs vivant dans un ménage sans revenus du travail

Flandre		Indicateur taux de mineurs				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 2.44 %	2.44 % ≤ 3.53 %	3.53 % ≤ 4.20 %	4.20 % ≤ 6.66 %	6.66 % ≤ 11.63 %
V1	10	3	6	1		
V2	14	1	8	1	4	
V3	37	5	19	7	6	
V4	30		8	8	10	4
V5	30	1	7	10	12	
V6	22			1	19	2
V7	17	6	7	3	1	
V8	28	4	12	7	5	
V9	13			1	11	1
V10	18	3	7	5	3	
V11	11	2	3	2	2	2
V12	32		5	11	13	3
V13	11		1	3	4	3
V14	14				7	7
V15	13				6	7
V16	8			1	3	4

Wallonie		Indicateur taux mineurs				
	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 4.20 %	4.20 % ≤ 7.01 %	7.01 % ≤ 8.73 %	8.73 % ≤ 17.10 %	17.10 % ≤ 27.10 %
W1	18		5	6	7	
W2	24	3	11	8	2	
W3	11		2	4	5	
W4	10			2	7	1
W5	35	12	21	2		
W6	12		3	6	3	
W7	28	4	8	8	8	
W8	25	4	14	4	2	1
W9	16	4	7	5		
W10	15				10	5
W11	9				8	1
W12	11				1	10
W13	16			3	11	2
W14	16		3	3	9	1
W15	6		4	2		
W16	10				4	6

6. Position des communes en fonction des clusters pour le revenu moyen par habitant

Flandre		Indicateur revenu				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 17.058 €	17.058 € ≤ 18.174 €	18.174 € ≤ 19.632 €	19.632 € ≤ 21.972 €	21.972 € ≤ 27.584 €
V1	10				1	9
V2	14				7	7
V3	37			4	24	9
V4	30	2	6	15	7	
V5	30		14	12	4	
V6	22			1	19	2
V7	17		13	2	2	
V8	28		20	8		
V9	13	2	2	2	7	
V10	18		8	5	4	1
V11	11	3	2	4	2	
V12	32	2	13	8	8	1
V13	11	1	5	2	3	
V14	14	3	10	1		
V15	13	2	8	1	2	
V16	8		3	2	1	2

Wallonie		Indicateur revenu				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 14.840 €	14.840 € ≤ 16.570 €	16.570 € ≤ 17.679 €	17.679 € ≤ 20.125 €	20.125 € ≤ 24.648 €
W1	18	1	10	5	2	
W2	24	1	17	5	1	
W3	11		6	5		
W4	10	4	6			
W5	35				25	10
W6	12		3	1	8	
W7	28		4	8	16	
W8	25		1	11	13	
W9	16				4	12
W10	15	5	10			
W11	9		5	4		
W12	11	9	2			
W13	16	1	8	4	3	
W14	16		4	6	5	1
W15	6				2	4
W16	10	6	2	2		

7. Position des communes en fonction des clusters pour le pourcentage de familles monoparentales

Flandre		Indicateur familles monoparentales				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 17.44 %	17.44 % ≤ 20.05 %	20.05 % ≤ 21.42 %	21.42 % ≤ 25.97 %	25.97 % ≤ 32.85 %
V1	10		3	2	3	2
V2	14		1	4	7	2
V3	37	2	12	15	4	4
V4	30		10	10	7	3
V5	30	2	13	9	6	
V6	22	5	11	4	2	
V7	17	12	3	1		1
V8	28	6	14	5	3	
V9	13			1	9	3
V10	18	5	8	3	1	1
V11	11		8	1	2	
V12	32	1	9	6	10	6
V13	11		2	2	7	
V14	14			2	10	2
V15	13			1	7	5
V16	8				4	4

Wallonie		Indicateur familles monoparentales				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 21.84 %	21.84 % ≤ 26.51 %	26.51 % ≤ 29.72 %	29.72 % ≤ 36.70 %	36.70 % ≤ 43.71 %
W1	18		7	5	5	1
W2	24	9	13	1	1	
W3	11	1	2	6	1	1
W4	10		1		6	3
W5	35	8	20	3	3	1
W6	12	1	5	3	3	
W7	28	1	13	7	5	2
W8	25	7	12	3	1	2
W9	16	2	5	4	4	1
W10	15			1	11	3
W11	9		1	5	3	
W12	11				7	4
W13	16		1	1	14	
W14	16		3	6	4	3
W15	6			2	4	
W16	10			1	5	4

8. Position des communes en fonction des clusters pour le pourcentage de ménages vivant dans un logement social public

Flandre	Clusters	N	Indicateur logements sociaux				
			Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
			≤ 0.8 %	0.8 % ≤ 2.88 %	2.88 % ≤ 4.33 %	4.33 % ≤ 8.09 %	8.09 % ≤ 17.17 %
V1	10		3	3	3	1	
V2	14	1	2	5	6		
V3	37	4	17	7	8	1	
V4	30	1	9	8	6	6	
V5	30	3	12	8	6	1	
V6	22	7	10	3	2		
V7	17		1	7	7	2	
V8	28	3	8	8	9		
V9	13		3	3	5	2	
V10	18	3	3	5	5	2	
V11	11		1		9	1	
V12	32	1	3	7	15	6	
V13	11		2	3	4	2	
V14	14	1	1		6	6	
V15	13			1	7	5	
V16	8		3	2	3		

Wallonie	Clusters	N	Indicateur logements sociaux				
			Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
			≤ 0.08 %	0.08 % ≤ 1.71 %	1.71 % ≤ 3.86 %	3.86 % ≤ 9.84 %	9.84 % ≤ 21.76 %
W1	18	2	7	5	4		
W2	24	3	17	1	3		
W3	11		5	5	1		
W4	10	1	6	2	1		
W5	35	8	15	9	3		
W6	12		1	2	7	2	
W7	28		8	8	12		
W8	25	12	8	4	1		
W9	16	1	7	7	1		
W10	15		1		7	7	
W11	9			1	5	3	
W12	11				3	8	
W13	16			1	8	7	
W14	16		2	4	10		
W15	6		1	3	2		
W16	10				8	2	

9. Position des communes en fonction des clusters pour le pourcentage de bénéficiaires d'un RIS/eRIS en charge d'un ménage sur le nombre total de ménages avec enfant(s)

Flandre		Indicateur eRIS-RIS/nombre de ménages avec enfant(s)				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 0,51 %	0,51 % ≤ 0,92 %	0,92 % ≤ 1,26 %	1,26 % ≤ 2,37 %	2,37 % ≤ 6,23 %
V1	10	2	7	2		
V2	14		4	7	2	
V3	37	3	17	8	8	1
V4	30	3	9	9	8	1
V5	30	1	16	7	6	
V6	22	9	4	3	6	
V7	17	4	11		2	
V8	28	6	7	9	6	
V9	13			2	7	4
V10	18	1	8	7	2	
V11	11	2	3	1	4	1
V12	32		4	4	19	5
V13	11		1	2	8	
V14	14			2	6	6
V15	13				3	10
V16	8		1		3	4

Wallonie		Indicateur eRIS-RIS/Nombre de ménages avec enfant(s)				
Clusters	N	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
		≤ 1,07 %	1,07 % ≤ 2,24 %	2,24 % ≤ 3,35 %	3,35 % ≤ 6,38 %	6,38 % ≤ 16,23 %
W1	18	1	4	9	4	
W2	24	1	11	6	6	
W3	11			3	8	
W4	10	1		1	7	1
W5	35	9	21	4		1
W6	12	1	3	6	2	
W7	28	2	9	8	9	
W8	25	3	17	2	2	1
W9	16	7	6	1	2	
W10	15			2	11	2
W11	9	1			7	1
W12	11				3	8
W13	16			5	9	2
W14	16		2	6	5	3
W15	6		4	1	1	
W16	10				2	8

10. E-mail envoyé aux communes

Madame, Monsieur, la (le) Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les échevins,

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, nous menons une recherche qui a notamment pour objectif de mettre en évidence les leviers de lutte contre la pauvreté infantile en lien avec les différentes compétences des pouvoirs publics locaux, en les illustrant d'exemples de pratiques concrètes. Nous essayons d'identifier les leviers d'action mis en place par les pouvoirs communaux ainsi que les CPAS en-dehors de simples subventions d'associations ou d'institutions.

Dans cette perspective, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les actions concrètes menées par votre commune pour venir en aide aux familles en situation de précarité et soutenir le développement des enfants vulnérables ?
- Avez-vous pris des mesures spécifiques pour mieux répondre aux besoins des familles précaires ou améliorer l'accessibilité de certains services auprès de ce groupe cible ? Le cas échéant, ces mesures ont-elles été évaluées ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- La pauvreté infantile étant indissociable de la pauvreté des familles, quelles sont les actions concrètes menées par le pouvoir communal pour lutter contre ces phénomènes ?

Ces actions peuvent relever des droits sociaux fondamentaux, qui sont également des leviers dans la lutte contre la pauvreté des enfants (notamment, le droit à la santé, le droit à une protection sociale, le droit au logement, le droit à un environnement sain et le droit à l'épanouissement social et culturel). Nous sommes intéressés à la fois par des initiatives menées dans le champ spécifique du CPAS ou d'un échevinat particulier et, le cas échéant, par le développement d'une approche intégrée de lutte contre la pauvreté infantile associant plusieurs champs de compétences.

Si vous disposez d'un support écrit reprenant la réponse à ces différentes questions de manière plus détaillée, pourriez-vous nous le faire parvenir ?

Cette récolte d'informations est destinée à illustrer notre travail de manière concrète.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Cordialement,

11. E-Mail envoyé aux CPAS

Madame, Monsieur, la (le) président(e) du CPAS,
Madame, Monsieur le Directeur général,

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, nous menons une recherche qui a notamment pour objectif de mettre en évidence les leviers de lutte contre la pauvreté infantile en lien avec les différentes compétences des pouvoirs publics locaux, en les illustrant d'exemples de pratiques concrètes. Nous essayons d'identifier les leviers d'action mis en place par les pouvoirs communaux ainsi que les CPAS en-dehors de simples subventions d'associations ou d'institutions.

Dans cette perspective, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les actions concrètes menées par votre CPAS pour venir en aide aux familles en situation de précarité et soutenir le développement des enfants vulnérables ?
- Avez-vous pris des mesures spécifiques pour mieux répondre aux besoins des familles précaires ou améliorer l'accessibilité de certains services auprès de ce groupe cible ? Le cas échéant, ces mesures ont-elles été évaluées ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- La pauvreté infantile étant indissociable de la pauvreté des familles, quelles sont les actions concrètes menées pour lutter contre ces phénomènes par le pouvoir communal ?

Ces actions peuvent relever des droits sociaux fondamentaux qui sont également des leviers dans la lutte contre la pauvreté des enfants (notamment, le droit à la santé, le droit à une protection sociale, le droit au logement, le droit à un environnement sain et le droit à l'épanouissement social et culturel). Nous sommes intéressés à la fois par des initiatives menées dans le champ spécifique du CPAS ou d'un échevinat particulier et, le cas échéant, par le développement d'une approche intégrée de lutte contre la pauvreté infantile associant plusieurs champs de compétences.

Si vous disposez d'un support écrit reprenant la réponse à ces différentes questions de manière plus détaillée, pourriez-vous nous le faire parvenir ?

Cette récolte d'informations est destinée à illustrer notre travail de manière concrète.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Cordialement.

12. Liste des intervenants contactés pour la partie 2

Contacts	Nom
Fédération des CPAS wallons	Luc Vandormael (Président)
Actiris	Murielle Simon
SPP Intégration sociale	Isabelle Martijn
Forum bruxellois de la lutte contre les inégalités	Nicolas de Kuyt
CPAS de La Louvière (Direction)	Denis Morisot
CPAS de Namur (Direction)	Stéphanie Petrov
CPAS de Brugelette (Direction)	Jean Morel
CPAS de Saint-Gilles (Direction)	Jean Spinette
CPAS Estinnes	
Centre Régional d'Appui à la Cohésion sociale (Coodination)	Alexandre Ansay
Conseil de Prévention de l'Aide à la jeunesse	Christine Robert
Observatoire de la Santé et du Social	Olivier Gillis, Sarah Luyten
Institut bruxellois de Statistiques et d'Analyse	
Échevine, conseillère CPAS et conseillère à la présidence du MR	Violaine Herbaux
Service public de Wallonie – Interieur et Social (attachée)	Valérie Prignon
Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Direction)	Séverine Acerbis
CPAS de Charleroi – Service Jeunesse	Luisa Di Felice
Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté – Coodination et direction de projets (Aide à la jeunesse)	Anne-Françoise Janssen
Cemo asbl	Olivier Gatti
Gezinsbond	Peter Ledeganck, Tina Van Eyken
Unicef Belgium	Anneleen Van Kelecom
Samenlevingsopbouw - Oost-Vlaanderen	Nicole Formesyn
Kind en Gezin	Tine Rommens
Vrouwenraad	Lore Janssens
VVSG	Anneline Geerts/ Shirley Ovaere
École de devoirs – Damprémy	
OCMW Kortrijk	Maarten François
OCMW Hoogstraten	Dorien van de Poel
OCMW Waregem	Lynn Sobry
Expoo	Kirsten De Saeger
Kinderrechtencommissariaat	Naïma Charkaoui
Agentschap voor Onderwijsdiensten	Eric Wouters, Peter Zaenen

Partis politiques et centres de recherche

Open Vld	Freya Saeyns
Groen!	Tom Vandenbrande
CD&V	Bert D'hondt
N-VA	Freek Niesten
Vlaams Belang	Wim Van Osselaer
Sp.a	Yasmine Kherbache
PS (Institut Émile Vandervelde)	Corentin Delmotte
MR (Institut Jean Gol)	Formulaire de contact et Violaine Herbaux
Ecolo (Etopia)	Formulaire de contact
CDH (Cepess)	Formulaire de contact

Informations recueil de données

Federal Public Service Social Security	Rudi Van Dam
PODMI	Frederic Swaelens
Vlaamse Overheid - Agentschap Binnenlands Bestuur	Sam Depauw
Federaal Agentschap voor de Kinderbijslag KULeuven	Jens Vandevelde, Wim Van Lancker
IWEPS	François Ghesquière
Belfius	Arnaud Dessoy

BIBLIOGRAPHIE

- Badje ASBL (mai 2018). *Rapport d'activités 2017*. Bruxelles: Badje asbl. Online : http://www.badje.be/pdf/rapport_activites/rapport_d_activites_badje_2017_telechargement.pdf
- Badje ASBL (2018), *Lutter contre les inégalités et la pauvreté infantile sur le plan local*. Non-publié.
- BAPN - Réseau belge de lutte contre la pauvreté (2016). « Un nouveau chantier : le projet de plan National de lutte contre la pauvreté infantile va être élaboré » in *BAPN Flash*.
- Barker, D. J. (1995). "Fetal origins of coronary heart disease". *British Medical Journal*, 311, 171-174.
- Belfius (2018). *Typologie van de gemeenten. Vlaanderen en Brussel*, Online: https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Typologie-van-de-gemeenten-NL_tcm_80-150638.pdf
- Belfius (2018). *Typologie socio-économique des communes 2017*. Online: https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/press-room/press-articles/downloads/fr/2018/Typologie_des_communes_FR.pdf
- Bernard, N. (2018). « Bonnes pratiques des communes bruxelloises en matière de logement ». In *Les Échos du Logement*, 2018(123), pp.27-31.
- Bobak, M. (2000). "Outdoor air pollution, low birth weight, and prematurien lignety". In *Environmental health perspectives*, 108 (2), 173-176.
- Boost, D., et alii (2018). *Een beschrijvend en evaluerend onderzoek naar het Geïntegreerd Breed Onthaal*. Brussel: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.
- Bouverne-De Bie, M. (2005). "Het OCMW en het recht op maatschappelijke dienstverlening". In: J. Vranken, K. De Boyser & D. Dierckx (red.), *Armoede en Sociale Uitsluiting: Jaarboek 2005*. Leuven: Acco, pp. 203-216.
- Briels, G. & Vanhauwaert, F. (2017). "Recepten voor lokaal beleid in de strijd tegen armoede. Een grondrechtenbenadering vanuit de kennis en ervaring van mensen in armoede", in: Raeymaeckers, P., e.a. (red.). *Tijd voor sociaal beleid. Armoedebestrijding op lokaal niveau*. Antwerpen: OASES, pp. 187-203.
- Buysse L., et alii (2017). "De automatische toekenning van rechten in de Belgische sociale bescherming", in: Lahaye W. e.a. (red.). *Armoede in België. Jaarboek 2017*, Skribis, Gent, 73-99.
- Casman, M.-T., Nibona, M., & Peemans-Poulet, H. (2006). *Femmes monoparentales en Belgique. Conditions d'existence, précarisation, santé*. Bruxelles : Pensées féministes.
- CDH (2018). *Nos idées*. Online: <http://www.lecdh.be/nos-idees>
- Charlier, E., De Graeve, P.-J. & Glineur, C. (2017). *Gids inspirerende praktijken in verband met kinderarmoedebestrijding in de Belgische steden*. Brussel: POD MI.
- Chzhen, Y., Gromada, A., Rees, G., Cuesta, J., Bruckauf, Z. (2018). "An Unfair Start: Inequality in Children's Education in Rich Countries". In *Innocenti Report Card 15*, UNICEF Office of Research - Innocenti, Florence. Online: https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/an-unfair-start-inequality-children-education_37049-RC15-EN-WEB.pdf

- Clegg, J., e.a. (2005). "Developmental language disorders - a follow-up in later adult life. Cognitive, language and psychosocial outcomes". In *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46 (2), 128-149.
- Commission Européenne. (2015). «*Les enfants d'abord*» : plates-formes pilotes de concertation locales pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile. Résumé. Luxembourg: Office des publications de l'Union Européenne.
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). (2009). *La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants*. Bruxelles. Online: https://www.lacode.be/IMG/pdf/La_pauvrete_nuit_gravement_a_la_sante_des_enfants.pdf
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2018), *État de la situation des droits de l'enfant en Belgique: ce que les ONG recommandent*. Online: https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_Recommandations_issues_du_Rapport_alternatif.pdf
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), (2018). *Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant. Etude 2018*. http://www.lacode.be/IMG/pdf/CODE_Etude2018_complet_br_pages.pdf
- De Block, M. (2013). *Nationaal kinderarmoedebestrijdingsplan. Kinderarmoede bestrijden en het welzijn van kinderen bevorderen*. Online: https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/nationaal_kinderarmoedebestrijdingsplan_nl_0.pdf
- De Boyser, K. (2008). *Naar een doelmatigere armoedebestrijding. Een verkenning van de paden naar een meer planmatig en evidence-based armoedebestrijdingsbeleid in Vlaanderen*. Antwerpen: Universiteit Antwerpen, OASeS.
- De Boyser, K. (2010), "Early childhood poverty in the EU: making a case for action". In: Vandenhoe, W., Vranken, J., & De Boyser, K., (red.), *Why Care? Children's Rights and Child Poverty*. Antwerp-Oxford-Portland: Intersentia, 153-167.
- De Graeve, P.-J., e.a. (2017). *Onderzoek naar stedelijk armoedebeleid*. Bruxelles: POD MI.
- De Keyser, L. e.a. (2016). Groei op ongelijke maat. Studie naar fysieke en taalontwikkeling van jonge kinderen. In: Pannecoucke, I., e.a. (red.). *Armoede in België. Federaal Jaarboek 2016*. Gent: Academia Press, p. 19-46.
- De Pourcq, L. & Vandevort, L. (2017). *Miriam. Empowerment van alleenstaande moeders in het OCMW*. Gent, Brussel: Karel de Grote Hogeschool, POD MI.
- De Spiegelaere, M., Racape, J. & Sow, M. (2017). *Wat betekenen armoede en migratie voor de gezondheid van baby's?*, Brussel: Koning Boudewijnstichting.
- De Schutter, Ceder & Ponchaut (2018). «Plus de logements et de meilleurs logements: les enjeux de la politique du logement pour les communes». In *Les échos du logement*, 2018 (123). Bruxelles: SPW, pp. 8- 13.
- Dessoy A., (1998). « Typologie socio-économique des communes », in *Bulletin du Crédit Communal*, 3(205), pp. 17- 43.
- De Pourcq, L. & Vandevort, L. (2017). *Empowerment van alleenstaande moeders in het OCMW*. Eindrapport december 2017. Brussel, Gent: POD MI, Karel de Grote Hogeschool.
- Dewilde, C. & Pannecoucke, I. (2018). "De 'nieuwe sociale kwestie 2.0': hoe wonen armer maakt". In: *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2018*, Leuven: Acco, pp.173-195.
- Ecolo (2018). *Nos idées*. Online: <https://ecolo.be/nos-idees-2/>

- Ecolo (2018). *Elections communales de 2018: être engagés ensemble pour des communes partenaires des citoyens*. Online: <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2018/08/programme-élections-communalesV0.1.pdf>
- Eeman, L. & Nicaise, I. (red.) (2011). *Studio Kinderarmoede: Verslag*. Online: https://armoede.vlaanderen.be/sites/default/files/media/documenten/Conclusies_studio_kinderarmoede.pdf
- Eeman, L., Steenssens, K., & Van Regenmortel, T. (2013). *Een kader voor lokaal proactief handelen ter bestrijding van onderbescherming*. Leuven: KULeuven.
- European Poverty Network and Eurochild. (2013). *Vers le bien-être des enfants en Europe explicatif sur la pauvreté infantile dans l'union européenne*. Bruxelles. Online: https://www.eapn.eu/images/stories/docs/eapn-books/2013_Child_poverty_FR_web.pdf
- Frans, D., e.a. (2014). *Een structurele aanpak van de verarming van eenoudergezinnen in België*. Brussel: Koning Boudewijnstichting.
- Geerts, A. (sd). *Lokaal inzetten op kinderarmoede. Kinderarmoede doeltreffend bestrijden*. Brussel, VVSG.
- Gielens, G. (2018). *Typologie van de Vlaamse en Brusselse gemeenten 2017. Sociaaleconomische clusters*, Online: https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Typologie-van-de-gemeenten-NL_tcm_80-150638.pdf
- Guio, AC., Gordon, D., Marlier, E. et al. (2018), Towards an EU measure of child deprivation, *Child indicators research*, <https://doi.org/10.1007/s12187-017-9491-6>
- Guio, A-C, Vandenbroucke, F. & Vinck, J. (2015), “Kinderarmoede hoger op de politieke agenda plaatsen”, in Lahaye W., e.a. (red.), *Armoede in België. Jaarboek 2014*, Leuven: Acco, 113-140.
- Haelterman, E., De Spiegelaere, M., & Masuy-Stroobant, G. (2007). *Perinatale gezondheidsindicatoren in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 1998-2004*. Brussel: Observatorium voor Gezondheid en Sociale Brussel, Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.
- Heilmann, J., et al. (2005). “Utility of the MacArthur–Bates Communicative Development Inventory in Identifying Language Abilities of Late-Talking and Typically Developing Toddlers”. In *American Journal of Speech-Language Pathology*, 14 (1), pp. 40-51.
- Hoogewys, A., e.a. (2013). *Perinatale ondersteuning van kansarme gezinnen: wat er is en wat er nodig is*. Brussel, Koning Boudewijnstichting.
- Juchtman G. & Groenez S. (2018). *Een drievoudige inbedding voor kwetsbare gezinnen. Over brugfiguren, brugorganisaties en hun netwerk*. Leuven: HIVA.
- Koning Boudewijnstichting (2017). *Zoom Armoedebestrijding - een structurele aanpak van de verarming van eenoudergezinnen*. Brussel.
- Koning Boudewijnstichting (2018). *Kinderarmoede begint vroeg. Dit kan uw bestuur eraan doen*. Brussel.
- Kinderrechtencommissariaat (2018). *Memorandum Lokale Verkiezingen 2018*. Brussel: KRC.
- KPMG Advisory. (2015). *Lokale overlegplatformen voor de preventie en de opsporing van kinderarmoede*. Brussel: POD MI. Online: https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/les_enfants_dabord_rapport_final_final.pdf

- Lahaye, W., e.a. (2012). "Kinderarmoede", in: Vranken, J., e.a. (red.). *Armoede in België. Jaarboek 2012*. Leuven: Acco, 79-96.
- La Ligue des Familles. (2018). *Gratuité scolaire. Comment certaines écoles s'en sortent pour réduire leurs coûts ?* Bruxelles. Online: <https://www.laligue.be/association/analyse/2018-08-22-gratuite-scolaire>
- La Ligue des Familles. (2018). *Comme parents, que voulez-vous changer dans votre commune ?* Bruxelles. Online: <https://www.laligue.be/Files/media/492000/492453/fre/enquete-comme-parent-que-voulez-vous-changer-dans-votre-commu....pdf>
- Mikkonen, M., e.a. (2007). *Outreach work among marginalised populations in Europe: guidelines on providing integrated outreach services*. Amsterdam: Foundation Regenboog AMOC.
- Mouvement Réformateur (2018). *Elections locales 2018: Programme général*. Online: <http://www.mr.be/wp-content/uploads/2018/03/Programme-général-MR-2018.pdf>
- Nicaise, I., e.a. (2017). "Het recht op arbeid", in: Lahaye, W., e.a. (red.). *Armoede in België. Jaarboek 2017*. Gent: Neveland Graphics, 45-72.
- OECD (2018), *Equity in Education: Breaking Down Barriers to Social Mobility*, PISA, OECD Publishing, Paris. Online: <https://doi.org/10.1787/9789264073234-en>
- Pannecoucke, I. (2013). "Opgroeien in armoede, een ongelijke start vanuit verschillende posities". In: Lahaye, W., Pannecoucke, I., Vranken, J. & Van Rossem, R. (eds). *Armoede in België. Jaarboek 2013*. Leuven: Acco, 51-75.
- Pannecoucke, I., De Graeve, P.-J. & Saffre, S. (2017). "Inleiding. Sociale grondrechten en armoede op gespannen voet", in: Lahaye, W., e.a. (red.). *Armoede in België. Jaarboek 2017*. Gent: Neveland Graphics, 1-22.
- Pannecoucke, I. & Foubert, J. (2016). "Inleiding. Het risico op armoede ongelijk verdeeld". In: Pannecoucke, I., Lahaye, W., Vranken, J. & Van Rossem, R. (eds). *Armoede in België. Jaarboek 2016*. Gent: Academia Press, 3-18.
- Parti Socialiste (2018). *Propositions communales et provinciales: élections du 14 octobre 2018*. Online: <https://www.ps.be/Content/Uploads/3d8596b9-918f-411d-871d-de16c8051de2/Pages/0008104/BlockFile/Propositions%20communales%20et%20provinciales.pdf>
- Portail de la Cohésion Sociale. (2018). *Exemples de bonnes pratiques locales*. Bruxelles. Online: <http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/exemples-de-bonnes-pratiques-locales>
- Portail de la Wallonie. (2018). « Un nouveau plan de lutte contre la pauvreté ». In *Actualités*, Online: <http://www.wallonie.be/fr/actualites/un-nouveau-plan-wallon-de-lutte-contre-la-pauvrete>
- Raeymaeckers, P., et alii (2017). "Inleiding: over armoede en lokaal sociaal beleid". In: Raeymaeckers P., et alii. (red.). *Tijd voor sociaal beleid. Armoedebestrijding op lokaal niveau*. Leuven, Acco, 21-39.
- Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté - BAPN. « Un nouveau chantier: le projet de plan National de lutte contre la pauvreté infantile va être élaboré ». In *BAPN Flash*, 2016(9) p.2.
- Rondal, J. A. (2001). "Language in mental retardation: Individual and syndromic differences, and neurogenetic variation". In: *Swiss Journal of Psychology/ Schweizerische Zeitschrift für Psychologie/Revue Suisse de Psychologie*, 60 (3), 161.

- Saks, Y. & Delhez, Ph. (2010). *La pauvreté en Belgique*. Online: <https://www.nbb.be/fr/articles/la-pauvrete-en-belgique-1?language=fr>
- Scailquin, S. (2018). « L'Engagement logement namurois ». In: *Les échos du logement*, 2018(123). Bruxelles: SPW, pp. 14-15.
- Schiettecatt, T. et alii. (2013). *Een inventaris van voorschoolse voorzieningen voor gezinnen met kinderen tussen 0 en 3 jaar. VLAS-studies 2*. Antwerpen, Gent: VLAS.
- Service Public Fédéral Belge (2018). Les communes. Online: https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communes
- Solidarités Nouvelles asbl. (2019). « Association de promotion du logement. ». Online: <https://www.solidaritesnouvelles.org>
- SPP Intégration Sociale. (2016). *Consultation relative au deuxième plan nation de lutte contre la pauvreté infantile - compte rendu des groupes de travail*. Bruxelles. Online: https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/consultatiemoment_opmaak_nkap2_-_verslag_van_de_werkgroepen_final_fr.pdf
- SPP Intégration sociale, (2018). *Guide du revenu d'intégration sociale*, Bruxelles. Online: https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/guide_du_revenu_dintegration_3.pdf
- Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting (2015). *Publieke diensten en armoede. Een bijdrage aan politiek debat en politieke actie. Tweejaarlijks verslag 2014-2015*. Bruxelles.
- UNICEF (2010). *Les jeunes touchés par la pauvreté parlent de leur vie. Voilà ce que nous en pensons*. Bruxelles: UNICEF.
- UNICEF (2014). *Kinderen die in België opgroeien in armoede*. Geraadpleegd via: <https://www.unicef.be/nl/over-unicef/unicef-in-belgie/opkomen-voor-kinderrechten-belgie/kinderen-die-belgie-opgroeien-armoede/>
- Vandenbroeck, M., Bradt, L. & Bouverne-De Bie, M. (2010). *Onderzoek naar de noden en preferenties inzake preventieve zorg bij gezinnen met jonge kinderen. Onderzoek in opdracht van Kind en Gezin*. Gent-Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent – Kind en Gezin.
- Vandenbroeck, M. & Van Lancker W. (2014). *Een tweesparenbeleid inzake kinderarmoede. VLAS-studie 14*, Antwerpen, Vlaamse Armoedesteunpunt.
- Van Den Steen, N. (juillet 2018). « Walhain: projet « Bia Bouquet », un beau mariage et une belle mixité de logements et de fonctions. » In *Les échos du logement*, 2018(123). Bruxelles: SPW, pp. 16-17.
- Vanheukelom, T. & Ottevaere, A. (2016). “Kinderbijslagen. Maken gelijke kinderbijslagen gelijk”. In: Pannecoucke, I., et alii (red.). *Armoede in België. Federaal Jaarboek 2016*. Gent: Academia Press, p. 153-168.
- Van Lancker, W. (2018). “Hoe kan een gemeente armoede aanpakken?”. In: Sociaal net (online), <https://sociaal.net/analyse-xl/hoe-kan-een-gemeente-armoede-aanpakken/>
- Van Lancker, W., & Coene, J. (2013). “De impact van de kinderbijslag voor gezinnen in armoede”. In: Dierckx, D., e.a. (red.) *Armoede en sociale uitsluiting: jaarboek 2013*, Acco, 275-291.
- Van Opstaele, V. e.a. (2018). *Wetenschappelijk onderzoek naar de uitvoering van de regierol van lokale besturen op het vlak van (kinder)armoedebestrijding*. Gent, Artevelde Hogeschool.

- Van Robaeys, B. & Driessens, K. (2013). *Ouders uit kansarme milieus aan het woord over zorg en onderwijs voor jonge kinderen*. Brussel, Koning Boudewijnstichting.
- Vermeersch, L., Vandenbroucke, A. & Noël, L. (2013). “ ‘Iets voor u?’ Het stimuleren van sociale, culturele en sportieve participatie bij OCMW-cliënten”. In: Lahaye, W., e.a. (red.). *Armoede in België. Jaarboek 2013*. Gent: Academia Press, 309-330.
- Vermeiren, C. e.a. (2017). *Integrated networks to combat child poverty: a mixed methods research on network governance and perspectives of policy makers, social workers and families in poverty*. Brussels: Belspo.
- Vinikas, B. (2017). « Sur la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d'en parler ». In *Pauvreté - Le trimestriel du Forum-Bruxelles contre les inégalités*, n°14.
- Vranken, J. (2010), « La pauvreté infantile ». In: Dierckx, D., Van Herck, N. & Vranken, J. (red.), *Pauvreté en Belgique*. Leuven/Den Haag: Acco: 181-197.
- Vranken, J. (2012). “Ontwikkelingen in het jaar na het Jaar van de bestrijding van armoede en sociale uitsluiting (en het Belgisch voorzitterschap)”. In Vranken, J., e.a. (red.), *Armoede in België. Jaarboek 2012*. Leuven: Acco, 45-60.
- VVSG, Kind en Gezin en stad Mechelen (2018). *Conférentie Jong in de buurt. Samen voor een lokaal gezinsbeleid*. Mechelen. Online: <https://www.kindengezin.be/img/congrespublicatie-jong-in-de-buurt.pdf>
- Zaouche Gaudron, C. (2006). « Enfants et précarités ». In: *Le Journal des Psychologues*, 7(240), pp. 63-66.

www.kbs-frb.be



Agir ensemble pour une société meilleure

Fondation Roi Baudouin,
Fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be
T. 02-500 45 55

Les dons à partir de 40 €
sur notre compte
IBAN : BE10 0000 0000 0404
BIC : BPOTBEB1
bénéficient d'une réduction d'impôt de
45 % du montant effectivement versé.

Fondation Roi Baudouin Agir ensemble pour une société meilleure

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

Ses valeurs principales sont l'intégrité et la transparence, le pluralisme et l'indépendance, le respect de la diversité et la promotion de la solidarité.

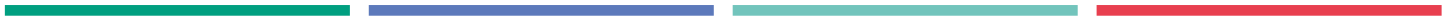
Ses domaines d'action actuels sont la pauvreté et la justice sociale, la philanthropie, la santé, l'engagement sociétal, le développement des talents, la démocratie, l'engagement européen, le patrimoine, la coopération au développement et le développement durable.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be Abonnez-vous à notre e-news

Suivez-nous sur     



PUB N°3677

Pauvreté des enfants au niveau local
Cartographie communale et leviers politiques